

COMMUNE DE CLAVEYSON

95 Route du Pilon
26 240 CLAVEYSON

PLAN LOCAL D'URBANISME 1 – RAPPORT DE PRESENTATION



Elaboration du PLU prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2015

Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Mars 2018

Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 24 Janvier 2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Janvier 2019



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL	6
I. Introduction	6
I.1. Règlements d'urbanisme en vigueur.....	6
I.2. Principes généraux du code de l'urbanisme.....	6
I.3. La concertation préalable avec le public	7
II. Présentation du territoire.....	8
II.1. Une situation attractive	8
II.2. Une commune inscrite dans une dynamique de projets	15
III. L'analyse paysagère et patrimoniale	21
III.1. Les entités paysagères.....	21
IV. La situation urbaine	44
IV.1. L'organisation urbaine.....	44
IV.2. La trame viaire et les déplacements.....	72
IV.3. Synthèse : le fonctionnement urbain de Claveyson	87
IV.4. L'analyse de la consommation et des potentialités foncières	88
V. Les évolutions socio-économiques	96
V.1. La population.....	96
V.2. L'habitat	102
V.3. Les activités économiques	108
V.4. L'agriculture	119
V.5. L'activité touristique	126
PARTIE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	130
VI. Le milieu physique	130
VI.1. Climat.....	130
VI.2. Qualité de l'air	130
VI.3. Géologie et pédologie	133
VI.4. Topographie	134
VI.5. Réseau hydrographique	137
VI.6. Documents cadre de gestion des eaux	137
VI.7. Hydrogéologie.....	141
VI.8. Risques majeurs naturels	143
VII. Le milieu naturel	148
VII.1. Les zones naturelles remarquables	148
VII.2. Les grands ensembles écologiques du territoire communal	152
VII.3. La trame verte et bleue.....	165
VII.4. Description de la trame verte et bleue communale	169

VIII. Milieu humain.....	175
VIII.1. Activité de loisirs.....	175
VIII.2. Gestion des déchets	176
VIII.3. Gestion des eaux usées et des eaux de pluies.....	180
VIII.4. Plan Climat Energie Territorial (PCET) et Agenda 21	182
VIII.5. Ressources énergétiques.....	182
VIII.6. Ressources des sous-sols	185
VIII.7. Alimentation en eau potable	187
VIII.8. Risques technologiques.....	189
VIII.9. Nuisance et santé.....	191
VIII.10. Services divers	193
PARTIE 3 : EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX.....	194
I. Principales conclusions du diagnostic et enjeux.....	194
II. Explication et justification des objectifs du PADD	204
II.1. Objectifs de l'élaboration du PLU	204
II.2. Projections démographiques et objectifs logements	205
II.3. Objectifs chiffrés de modération de la consommation des espaces et lutte contre l'étalement urbain.....	207
II.4. Objectifs d'aménagement et traduction réglementaire	209
III. Explication et justification des choix retenus pour établir les OAP	218
III.1. Secteurs concernés	218
III.2. Cohérence des OAP avec les orientations et objectifs du PADD.....	219
IV. Explication et justification des choix retenus pour la définition du zonage ...	222
IV.1. Division du territoire en zones	222
IV.2. Délimitation des zones.....	224
IV.3. Superficies	245
IV.4. Mise en place d'outils réglementaires spécifiques	247
V. Justification des dispositions du règlement.....	271
V.1. Dispositions communes.....	271
V.2. Règlement des zones urbaines.....	276
V.3. Règlement des zones à urbaniser	277
V.4. Règlement des zones agricoles et naturelles	277
VI. Capacités d'accueil	278
VI.1. Estimation du potentiel en logements dans le projet de zonage.....	278
VI.2. Compatibilité avec le PADD et le PLH	281
VII. Prise en compte de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement et des incidences attendues	283
VII.1. Qualité de l'air et changement climatique	283
VII.2. Protection de l'eau et du milieu aquatique	285
VII.3. Protection du patrimoine agricole, naturel et paysager	286
VII.4. Protection contre les risques et nuisances	288

VII.5. Conclusion.....	289
VIII. Indicateurs.....	290
ANNEXES	291
I. Table des illustrations	291
II. Références bibliographiques et contacts	299
III. Plan communal de sauvegarde – carte d’action inondation	302
IV. Etudes de faisabilité sur le secteur d’OAP « Centre-bourg, face à l’école)	303
V. Etude de diagnostic et de caractérisation des zones humides au niveau de secteurs à urbaniser.....	305

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

I. INTRODUCTION

I.1. Règlementation d'urbanisme en vigueur

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Claveyson a été approuvé en 1989. Il a ensuite été révisé en 1996, modifié en 2003, 2005, 2007 et 2012.

En application des articles L174-1 et L174-3 du Code de l'Urbanisme, le POS est caduc à compter du 27 mars 2017.

A compter de cette date, et jusqu'à l'approbation d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce sont les dispositions du Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'appliquent.

La Commune a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 2015.

I.2. Principes généraux du code de l'urbanisme

Art. L101-2 : Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

I.3. La concertation préalable avec le public

Les articles L. 103-2 et L. 300-2 du Code de l'Urbanisme demandent à la Collectivité de définir son mode de concertation à travers une délibération de son assemblée délibérante sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

L'objectif est d'associer tout au long de la procédure toute personne concernée par le PLU (associations, techniciens, personnes publiques associées, habitants, etc.).

Dans sa délibération du 30 avril 2015, la commune de Claveyson a défini les modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition d'un dossier d'information sur l'état d'avancement de la procédure et d'un registre des observations tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture habituelles ;
- Mise à disposition d'un questionnaire distribué en réunion publique ;
- Réunion de consultation des acteurs économiques du territoire (agriculteurs, artisans, commerçants) ;
- Organisation de réunions publiques ;
- Parution d'articles dédiés dans le bulletin municipal ;
- Présentation du projet de PLU.

II. PRESENTATION DU TERRITOIRE

II.1. Une situation attractive

II.1.1 Carte d'identité du territoire

Superficie : 1613 Hectares

Population municipale en 2007 (INSEE): 837 habitants

Population municipale en 2012 (INSEE): 885 habitants

Population municipale en 2016 (INSEE): 869 habitants

Densité au Km² : 54,9 hab./Km²

Altitude : de 197 mètres à 438 mètres.

Historique du document d'urbanisme :

- POS approuvé en 1989, révisé en 1996, modifié en 2003, 2005, 2007 et 2012.
- RNU à compter du 27 mars 2017

Commune appartenant au territoire :

- Canton de St Vallier
- Communauté de communes Porte de DrômArdèche,

Ses limites territoriales sont définies par :

- Au nord : La Motte-de-Galaure, Mureils et Saint Avit,
- A l'ouest : Saint-Barthélémy-de-Vals,
- A l'est : Ratières,
- Au sud : Bren.

II.1.2 Situation géographique

La commune de Claveyson se situe au sud de la Région Rhône-Alpes, au nord-ouest du département de la Drôme. Elle se situe à 25 km au nord de Romans, à environ 10 km de Saint-Vallier, à l'est et à environ 35 Km au nord de Valence. La commune se trouve au cœur de la Drôme des collines et est directement connectée à la vallée du Rhône et au département de l'Ardèche.

La commune dépend du canton de St-Vallier et appartient à la Communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Elle s'étend sur une superficie de 1 613 hectares et son territoire culmine à 438 mètres.

On retrouve une diversité de paysages sur la commune, partagés entre les cultures variées (maïs, colza, élevage bovin, maraichage, vergers, etc.), les bois et l'habitat traditionnel.

En outre la commune de Claveyson est intégrée dans l'unité paysagère de la Drôme des Collines et appartient plus spécifiquement à l'entité : « Vallées de la Galaure et de l'Herbasse ».

La commune présente une ambiance rurale avec ses arbres fruitiers et ses plaines cultivées.

On retrouve donc une alternance entre village, collines boisées, plaines cultivées et points de vue sur la Drôme des collines, depuis les hauteurs.

Le développement de la commune dépend grandement de sa proximité avec les pôles dynamiques de la vallée du Rhône, Valence, au sud, mais également Saint-Rambert-d'Albon et Vienne, au nord.



***Photographie 1 – Vues depuis les hauteurs sur la Drôme des Collines et terrain agricole
(Source : Eco stratégie le 15 octobre 2015)***

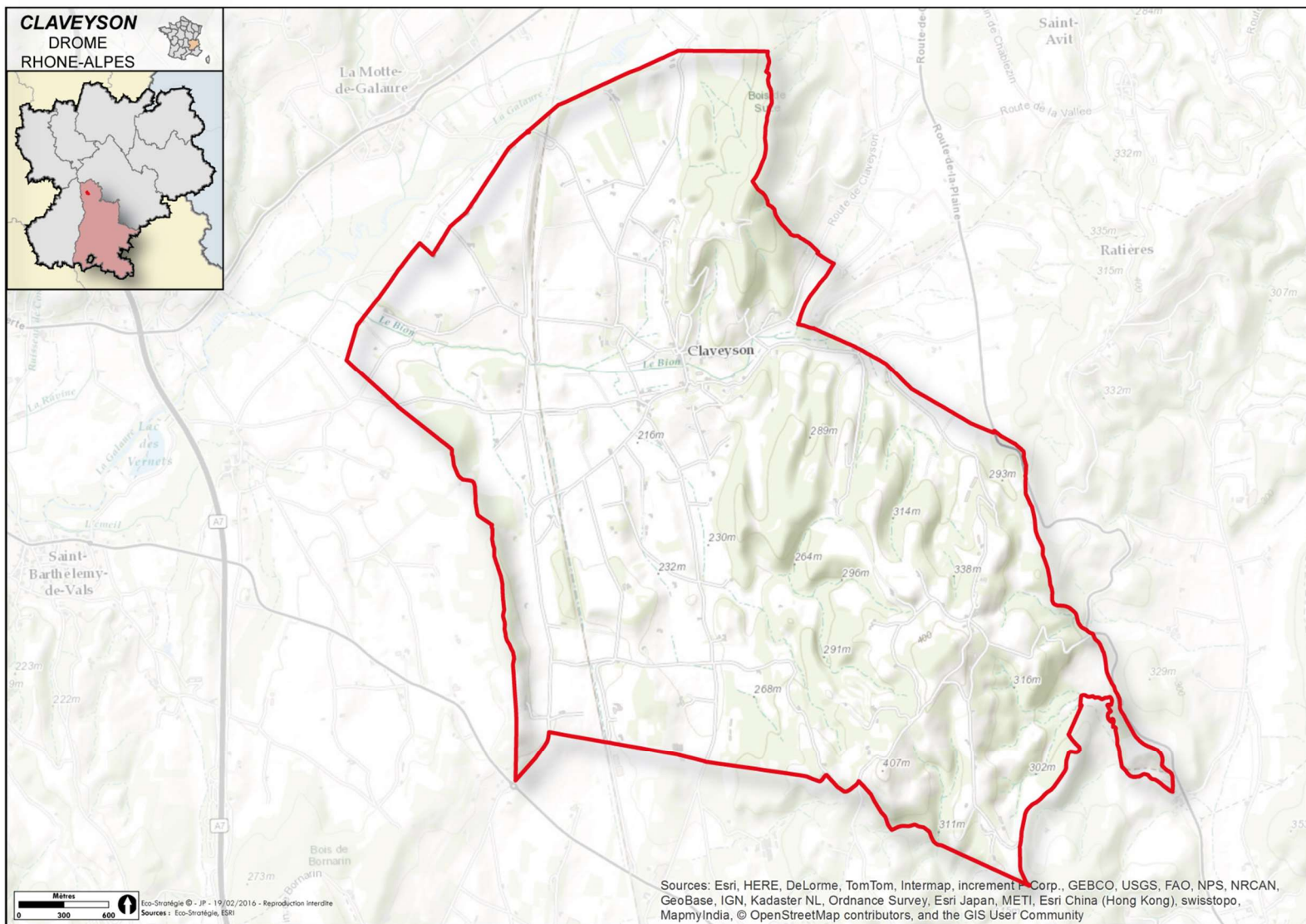


Figure 1 – Localisation de la commune

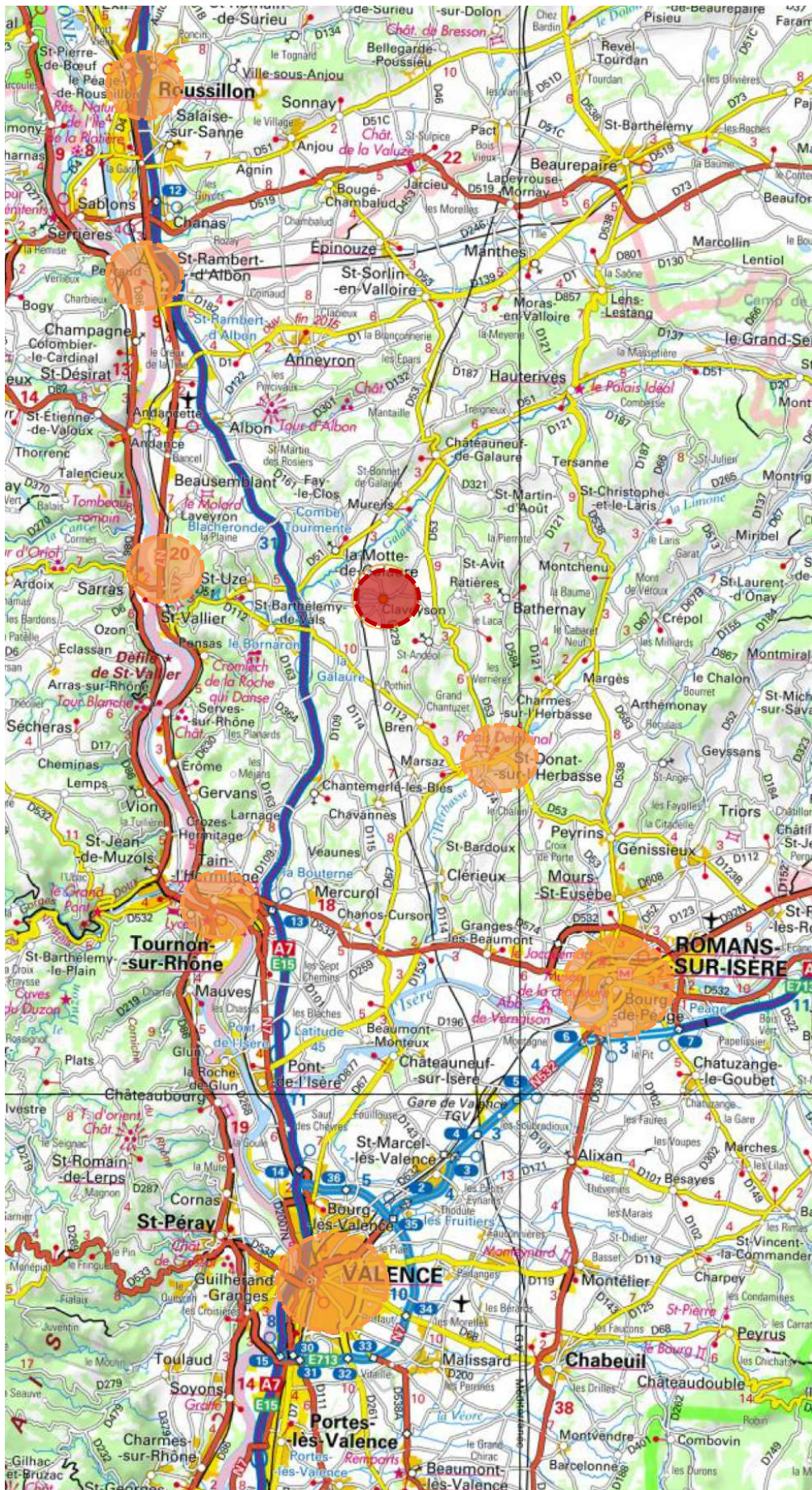


Figure 2 – Carte de localisation de la commune par rapport aux pôles économiques attractifs et infrastructures de desserte

Accessibilité

Les temps de transports sont donnés à titre indicatif pour un déplacement en voiture.

Vers les grandes villes alentours :

- Lyon à 75 km - 1 heure
- Valence à 30 km - 30 minutes
- Romans sur Isère – 30 minutes
- Grenoble à 90 km - 1h15
- Saint-Etienne à 95 km - 1h20

Les infrastructures principales de desserte :

- Entrée d'autoroute de Chanas à 20 km - 20 minutes
- Port fluvial de Valence à 40 km - 40 minutes
- Port fluvial de Salaise à 25 km - 20 minutes
- Gares TER à Saint-Vallier (10 km – 15 minutes) et Tain-L'Hermitage (15 km – 20 minutes)
- La commune est proche de trois départementales (D112, D51 et la D53), qui permettent de connecter le territoire aux pôles urbains environnant.
- La route départementale D109 traverse la commune, en direction Tain l'Hermitage, permettant de relier la commune rapidement aux pôles d'emplois dynamiques à proximité.
- A l'Ouest de la commune on trouve l'autoroute du soleil, A7, voie à grande circulation.

Limites territoriales : complexité de gestion territoriale

La commune se trouve à une dizaine de kilomètres à l'est de Saint-Vallier, à équidistance entre Valence (préfecture de la Drôme) et Roussillon, à environ 30 Km de chacun de ces pôles.

La commune est limitrophe avec six communes :

- La-Motte-de-Galaure au nord-est,
- Mureils, au nord,
- Saint Avit, au nord-ouest,
- Ratières à l'est,
- Bren au sud,
- Saint-Barthélémy-de-Vals à l'ouest,

Les villes de Saint-Vallier, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint-Rambert-D'albon, Romans sur Isère et Valence sont des pôles économiques très attractifs constituant un bassin d'emplois et de services (commerces, loisirs, administrations) dynamique pour les communes qui s'y trouvent connectées telle que Claveyson.

La proximité des grandes agglomérations de la vallée du Rhône, les infrastructures de desserte accessibles ainsi que son paysage varié font de Claveyson une commune attractive sur le plan résidentiel et touristique.



Photographie 2 – Espaces naturels et agricoles à Claveyson (Source : Eco stratégie le 15 octobre 2015)



Figure 3 – Présentation du territoire communal

II.1.3 Les documents de gestion du territoire :

- Absence de PPR ;
- SCoT des Rives du Rhône : le périmètre du SCOT en vigueur n'intègre pas Claveyson, une révision est en cours à l'échelle de l'ensemble du nouveau périmètre du Syndicat Mixte du SCOT des Rives du Rhône ;
- PLH de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche ;
- SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Molasses Miocène du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence » ;
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ;
- Le Contrat de rivière « Galaure » (R134) ;
- Le contrat de rivière « Veauve, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère » (R159) ;
- Le contrat de rivière « Herbasse » (R204).

Le PLU devra être compatible avec l'ensemble des documents supra-communaux indiqués par la loi.

II.2. Une commune inscrite dans une dynamique de projets

II.2.1 Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Le SDAGE 2016-2021 retient neuf orientations fondamentales :

- S'adapter aux effets du changement climatique ;
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides ;
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- Augmenter la sécuriser des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le SDAGE définit également des principes de gestion spécifiques des différents milieux : eaux souterraines, cours d'eau de montagne, grands lacs alpins, rivières à régime méditerranéen, lagunes, littoral.

Le SDAGE 2016-2021 s'accompagne d'un programme de mesures qui propose des actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques : il en précise l'échéancier et les coûts.

Les mesures de base reprennent la législation européenne concernant les rejets, les eaux résiduaires urbaines, la tarification, la qualité de l'eau potable, les prélèvements.

Les mesures complémentaires prennent des formes variées : acquisitions foncières, schémas directeurs de gestion des eaux pluviales, exploitations de parcelles en agriculture biologique, restauration de berges,...

Elles sont identifiées pour chacun des bassins versants de Rhône-Méditerranée, en fonction des problèmes rencontrés (cf. chapitre VI.6, page 137).

II.2.2 Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a pour vocation et compétence l'élaboration et le suivi du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) des Rives du Rhône.

De 2005 à 2012 le SCOT a été élaboré sur un périmètre de 80 communes et 5 intercommunalités. Le SCOT des Rives du Rhône est approuvé le 30 mars 2012. La commune de Claveyson ne faisait alors pas partie du SMRR et n'est donc pas concernée par ce SCOT.

En mars 2013 l'élargissement du périmètre du SMRR est validé, rassemblant 127 communes et incluant la commune de Claveyson.

En juin 2013 est prescrite la révision du SCOT à l'échelle de ce nouveau territoire, dans un double objectif : intégrer les nouveaux territoires qui ont rejoint le Syndicat mixte en mars 2013 ; adapter le SCOT aux évolutions législatives et réglementaires. Les études ont été lancées au printemps 2014.

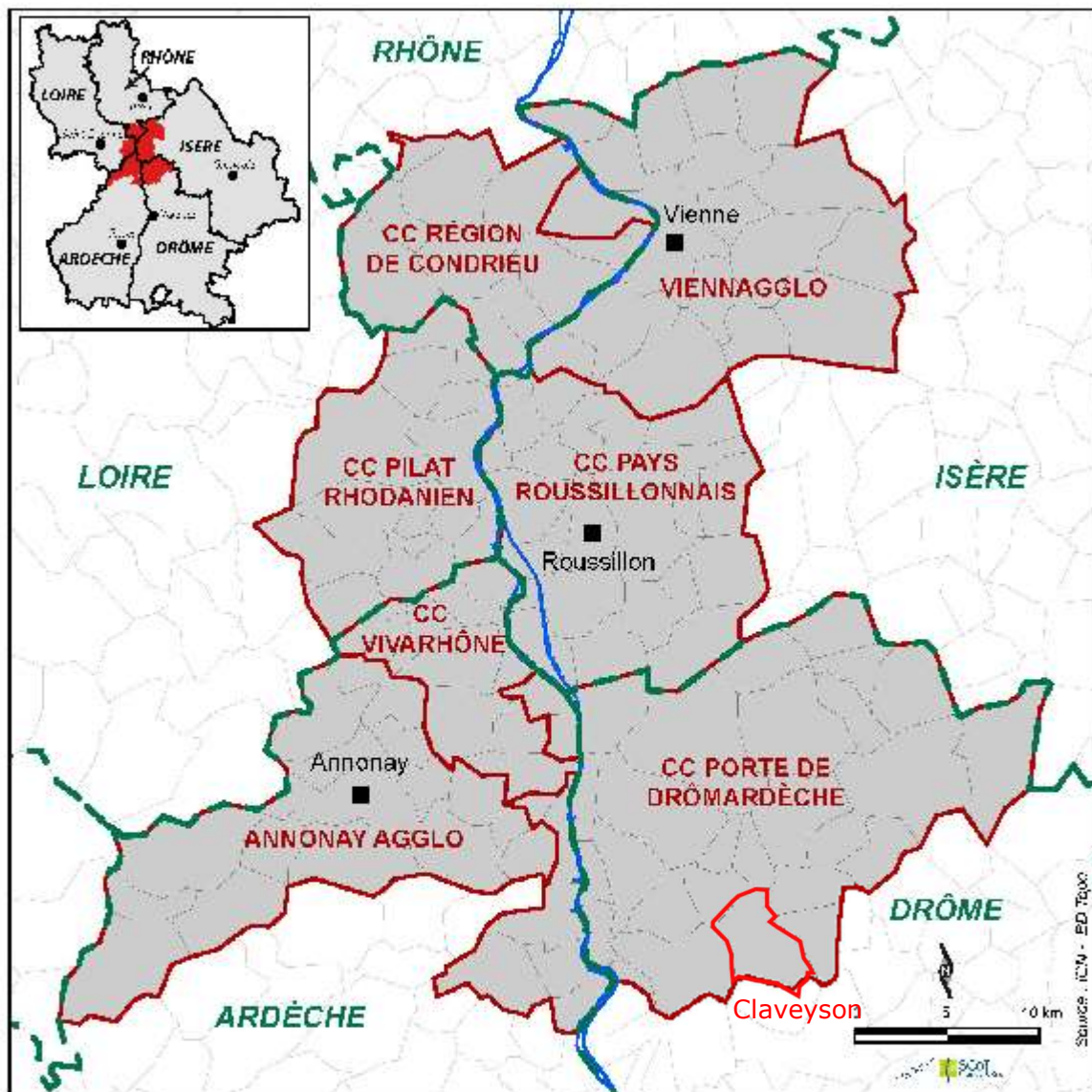
A ce jour, le SMRR est composé de 153 communes.

Le territoire est organisé autour de trois grandes agglomérations structurantes :

- Vienne
- Roussillon Saint-Rambert-D'albon
- Annonay

La commune de Claveyson sera soumise aux dispositions du futur SCOT des Rives du Rhône révisé.

LE SCOT DES RIVES DU RHONE : ORGANISATION ADMINISTRATIVE AU 1^{er} JANVIER 2015



Limites administratives

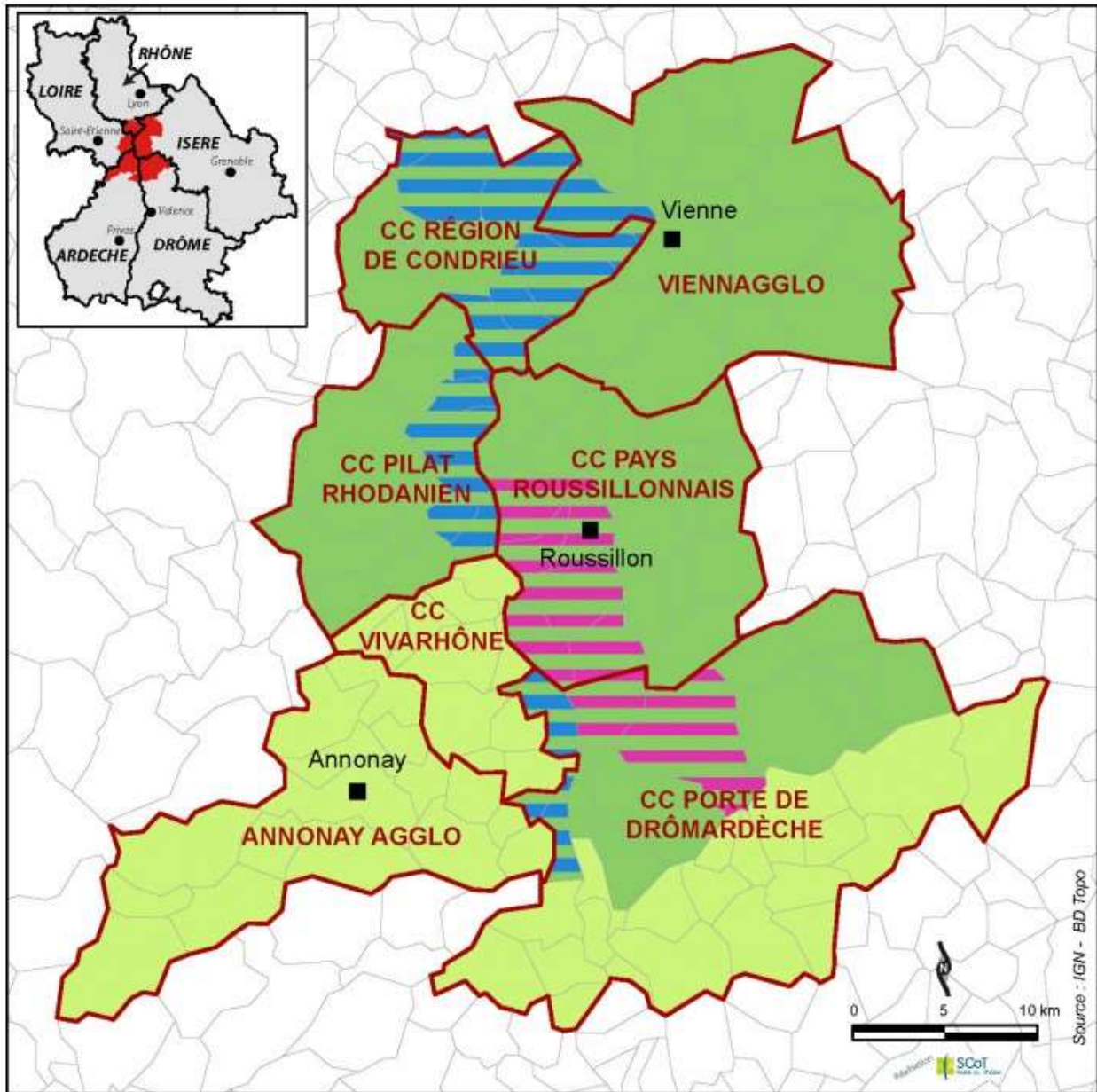
-  Limite de département
-  EPCI membre
-  Limite de commune
-  Syndicat mixte des rives du Rhône

Principales communes

-  Principales communes

Figure 4 – Carte de présentation du territoire du SCOT des rives du Rhône (Source : <http://www.scot-rivesdurhone.com>)

LE SCOT DES RIVES DU RHÔNE : LES DIFFÉRENTES PROCÉDURES ET DEMARCHES DE PROJET



Le Scot des rives du Rhône

- Périmètre du Scot approuvé le 30 mars 2012 (80 communes)
- Périmètre du Scot en révision (127 communes)

Les schémas

- Périmètre du Schéma de secteur de la côtière rhodanienne arrêté le 25 février 2014 (18 communes)
- Périmètre du Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon-St Rambert d'Albon en cours (8 communes)

Figure 5 – Carte de présentation du périmètre actuel et futur du SCoT des Rives du Rhône
(Source : <http://www.scot-rivesdurhone.com>)

II.2.3 La communauté de communes

Claveyson fait partie de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, créée le 1^{er} janvier 2014 et basée à Saint-Vallier.

Celle-ci provient de la fusion de quatre collectivités du nord Drôme – Ardèche : les territoires de Rhône Valloire, Deux Rives, Quatre Collines et la Galaure.

Le territoire, idéalement situé de part et d'autre du fleuve Rhône, est accessible depuis les principales villes de Rhône-Alpes. Il est desservi par la route nationale 7, la voie ferrée, le fleuve, l'autoroute et l'aéroport intercommunal.

La Communauté de communes regroupe 35 communes, représentant 46000 habitants.

La communauté de communes se situe à cheval sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche. Elle se situe à moins d'une heure des grands pôles régionaux.

Territoire plutôt rural, il a un véritable potentiel touristique et agricole. On retrouve un nombre de services important.

La Communauté de communes exerce plusieurs compétences, relevant de trois grands domaines principaux :

- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace et la politique du logement
- Le tourisme
- L'environnement
- La petite enfance, enfance, jeunesse
- La culture
- Les équipements sportifs



Figure 6 – Localisation de la communauté de communes vis-à-vis des centralités de Rhône-Alpes (Source : Site internet <http://www.porte-de-dromardeche.fr>)

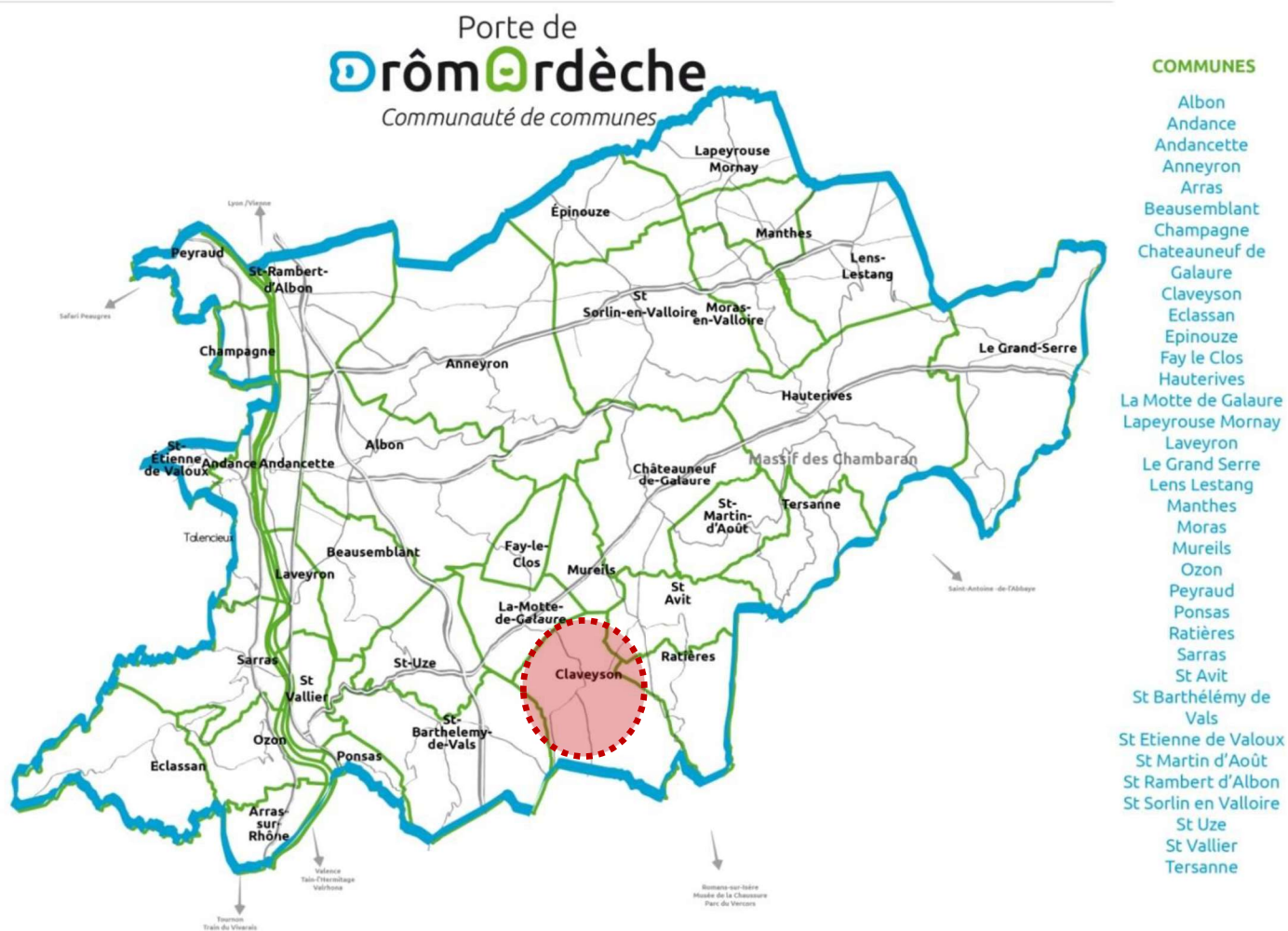


Figure 7 – Répartition des communes sur le territoire de la communauté de commune
(Source : Site internet <http://www.porte-de-dromardeche.fr>)

Face à ces constats, il s'agit, pour la commune de Claveyson de :

- **Affirmer le rôle actif de Claveyson au sein de son territoire en confortant les pôles d'équipements, commerciaux et éducatifs.**
- **Maintenir et renforcer la diversité des fonctions sur le centre bourg.**

III. L'ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE

III.1. Les entités paysagères

Sources : Observatoire des paysages de Rhône-Alpes, DREAL Rhône-Alpes

L'observatoire des paysages de Rhône-Alpes, mis en ligne par la DREAL Rhône-Alpes, identifie les paysages rhônalpins en **301 unités paysagères**, les regroupe selon des caractéristiques communes en **7 familles**, suit leurs **évolutions**, pour proposer une prise en compte dans les **politiques publiques** et mettre en place des **moyens d'action**.

« Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

D'après cet inventaire, la commune de Claveyson s'inscrit intégralement dans l'unité paysagère : « **Vallées de la Galaure et de l'Herbasse** » qui appartient à la famille des paysages agraires « que l'on assimile d'abord à des espaces façonnés et gérés par l'activité agricole, habités visiblement par l'homme de façon permanente. L'activité humaine se traduit par la présence de champs cultivés, de prairies clôturées, de constructions ou d'ensembles bâtis. Le mode d'assemblage de ces éléments constitue des structures paysagères complexes, qui varient selon la géographie et l'histoire locale ».

- **Caractéristiques générales de l'unité « Vallées de la Galaure et de l'Herbasse » (unité 238D)**

Les vallées de la Galaure et de l'Herbasse ont des contours géographiques peu nets : au nord, la côtière au-dessus de la Galaure vers le plateau de Beaurepaire ; à l'est, le plateau des Chambaran et ses reliefs plus marqués ; à l'ouest la zone d'influence de l'A7 ; au sud, celle de Valence et Romans-sur-Isère. Les vallées étant larges, les signes de changements par rapport aux unités paysagères voisines s'expriment progressivement et correspondent plutôt à des changements d'affectation.

L'orientation d'est en ouest des deux vallées structure cette unité paysagère aux coteaux assez pentus, traversant des plateaux et entourées de collines boisées. Le passage nord/sud du TGV, direct et assez discret, marque par endroits le paysage, sans pourtant l'endommager. Les plateaux et pentes peu abruptes sont cultivés, tandis que les pentes raides sont occupées par la forêt. Quelques peupleraies ferment parfois le paysage.

Dans l'ensemble stable, le paysage des vallées de la Galaure et de l'Herbasse subit cependant une pression urbaine sensible au sud, du fait de la proximité de Romans et de la ligne TGV.

Parmi les signes de transformation : quelques maisons traditionnelles en ruine dans certains villages, des constructions récentes de type provençal peu en accord avec le bâti traditionnel, des lotissements placés en extension des hameaux alors que le bâti est ici principalement dispersé, l'apparition de terrains à mobil homes sédentarisés et de zones artisanales,...

Une certaine déprise agricole est également à noter, notamment aux alentours de Bathernay, où la forêt gagne sur des terrains autrefois cultivés ou pâturés. Cependant, ces signes de déprise côtoient des nouveaux bâtiments d'élevage, hélas peu en accord avec le paysage.

La DREAL définit les objectifs suivants en matière de qualité paysagère :

- La pression liée à la proximité de Romans nécessite une gestion par le biais du maintien de l'activité agricole et d'un contrôle des extensions urbaines. Un schéma de cohérence urbaine pourrait être idéalement créé.
- Le bâti moderne devrait s'inspirer des constructions traditionnelles principalement en molasse, aujourd'hui peu valorisées et ne pas suivre la tendance actuelle des lotissements de type provençal. Cela passera sûrement par la mise en place d'objectifs de qualité architecturale.

Dans le cas plus précis de Claveyson, la transformation des formes d'habitation agricole en formes d'habitation résidentielle semble être le principal enjeu, la commune de Romans-sur-Isère étant assez éloignée (environ 25 km) pour ne pas influencer de manière significative la structure urbaine.

III.1.1 Le contexte paysager communal

Le paysage de la commune de Claveyson est caractérisé par un relief ondulé où la mosaïque de couleurs démontre la diversité d'un paysage partagé entre les cultures variées (maïs, élevage bovin, maraîchage, vergers,...), les bois, les sols couverts de sable et l'habitat traditionnel.

On retrouve en effet sur l'ensemble du territoire des fermes dispersées caractéristiques de la Drôme des collines et de son bâti traditionnel. Enfin, les « petites routes sinueuses offrent une grande variété de points de vue : fonds de vallons à l'ambiance intimiste où la vue est réduite, flancs de versants très ouverts où la vue peut porter sur toute une vallée,... ».

III.1.2 Les unités principales

Le territoire se compose de différentes unités qui reflètent le relief et la géologie locale.

Mosaïque de vallons humides coteaux secs/boisés

Deux sous-unités se dessinent assez nettement :

- **Une sous-unité sud-est (village perché et ses combes, vergers et coteaux boisés)** incluant la butte de St-Andéol. Il s'agit d'une butte de sable colonisée par une végétation boisée et creusée par endroits de ravins. Les boisements de feuillus y sont denses et frais. Outre le sommet de la butte (bourg de St-Andéol), cette sous-unité ne permet pas d'échappées visuelles lointaines. Elle confine une ambiance de fraîche forêt tempérée où seul le sable des sentiers rappelle la latitude de la commune.
- **Une sous-unité nord-est (massif boisé de Suze)** plus riche en coteaux secs ouverts. Même si le point haut (Suze) est totalement entouré de boisements, il offre de larges perspectives visuelles sur l'ouest et des vues dégagées sur le centre urbain, et au-delà sur les crêtes boisées des Blaches longues.

Ces deux sous-unités se ressemblent par leur forme, à savoir une butte sableuse colonisée par la végétation plus ou moins dense et des ouvertures visuelles sur l'ouest uniquement.

Par contre, elles divergent par le type de végétation : en effet, si la sous-unité sud est fraîche et humide, la sous-unité nord est plus sèche et ensoleillée.

Elles ont en commun également la parcimonie des zones anthropiques qui, lorsqu'elles sont présentes, s'intègrent dans l'environnement.



Photographie 3 – Partie nord-est du territoire (point A sur la Figure 8)



Photographie 4 – Partie sud-est du territoire (point B sur la Figure 8)



Photographie 5 – Pointe sud-est du territoire (point C sur la Figure 8)



Photographie 6 – Echappée visuelle depuis la (point D sur la Figure 8)



Photographie 7 – Echappée visuelle depuis la Madone de St-Andéol (point E sur la Figure 8)



Photographie 8 – Vue des vallons agricoles du sud du territoire (point F sur la Figure 8)

Plateau agricole

Cette unité couvre la majorité de la partie plane du territoire et se compose principalement de grandes cultures céréalières, avec quelques surfaces en herbe très ponctuellement. Quelques bosquets et haies d’habitations individuelles viennent donner de la profondeur aux échappées visuelles qui ne sont arrêtées que par les buttes naturelles du relief et les constructions sporadiques. Si les bosquets sont souvent de couleur vert clair, les haies sont en revanche majoritairement vert foncé, ce qui tranche avec un contexte plutôt vert tendre.

Seule la Zone d’Activité des Semiers vient former une enclave construite, dont les bâtiments de type hangar pour la plupart arborent une teinte grisâtre qui leur confère une insertion médiocre dans un environnement très vert. Notons que cette « poche » de grands bâtiments s’appuie sur la voie ferrée, dont le remblai vient atténuer par endroit la hauteur des constructions au sein d’un relief plat.



Photographie 9 – Secteur plat à cultures céréalières (point G sur la Figure 8)



Photographie 10 – Autre exemple de secteur plat dans l’unité plateau agricole (point H sur la Figure 8)

Au sein de l'unité à relief plat et homogène, les pylônes de télécommunications constituent des points d'appel visuel. L'extension de l'urbanisation dans des secteurs éloignés de la centralité a engendré le fleurissement de ce type de structures le long des chemins communaux.



Photographie 11 – Secteur nord-ouest du territoire communal, transition plateau agricole/plaine du Bion (point I sur la Figure 8)



Photographie 12 – Bande de zone agricole entre la limite communale à l'ouest et la voie ferrée à l'est (point J sur la Figure 8)

Les terres de la partie centrale du territoire se parent tantôt de vergers, tantôt de pâturage, tantôt de maraîchage,...

Le parcellaire se dessine ici au fil des saisons à la lueur des rotations culturales. La diversité de l'occupation des sols fournit parallèlement un manteau multicolore à la plaine. La présence de vergers dits « intensifs » introduit cependant un nouvel élément dans le paysage : les filets de protection contre la grêle. Cet élément forme une « plaque » compacte blanche au droit des parcelles concernées et tranche avec l'irrégularité des aspérités des houppiers.

Notons que, sur certains secteurs, la taille des parcelles homogènes est importante et induit une disparition prononcée des haies.

Les anciens séchoirs à tabac représentent de hautes constructions avec une façade caractéristique composée de lamelles en bois ou fibrociment et sans fenêtre. Ces séchoirs, aujourd'hui à l'abandon pour la plupart, sont voués à être démolis ou transformés en une autre destination.

Les enjeux relatifs à cette unité résident dans le maintien de l'activité agricole, mais aussi dans la possibilité de transformation des fermes anciennes en habitations individuelles, pouvant s'accompagner de constructions connexes et ouvrant ainsi le champ à de nouvelles constructions.

Le caractère de cette unité repose toutefois majoritairement dans la présence de l'activité agricole. La transformation des sièges d'exploitation n'engendre qu'une faible altération de ce caractère.

La présence de certaines haies hautes et denses constitue en revanche un élément important dans le paysage, permettant de limiter la taille des parcelles homogènes et constituant des brise-vent efficaces. Le Bion, qui circule transversalement en partie centrale de l'unité, vient également « casser » l'articulation parallèle de l'occupation des sols, déployée de part et d'autre de l'axe de la voie ferrée. Sa ripisylve s'impose aujourd'hui moins nettement que la voie ferrée en certains endroits, notamment côté nord, où le remblai est plus évident dans le paysage.

Plaine du Bion

Les contours de cette unité sont assez flous dans la mesure où le relief est homogène et offre une possibilité de continuité de l'activité agricole même à proximité du cours d'eau. Cette unité est cependant caractérisée par la circulation du Bion dessinée par la végétation arborescente qui constitue sa ripisylve. Alternant axe de vue privilégié et masque végétal, cette unité guide l'œil du visiteur à travers les cultures céréalières essentiellement.

L'enjeu réside ici dans le maintien d'un cordon boisé continu le long du Bion tout en conservant l'aspect de plaine fertile à sols agronomiques profonds représentée par les cultures.



Photographie 13 – Secteur de plateau agricole (point K sur la Figure 8)



Photographie 14 – Plaine agricole nord depuis la voie ferrée (point L sur la Figure 8)



Photographie 15 – Plaine agricole nord depuis l'ouest (point M sur la Figure 8)



Photographie 16 – Plaine agricole interrompue par des bouquets d'habitations individuelles (point N sur la Figure 8)



Photographie 17 – Zone de transition entre la plaine agricole et la mosaïque de vallons (point O sur la Figure 8)

Urbaine

Cette unité est assez dispersée sur le territoire, avec une centralité autour de la Mairie et de l'Eglise, au cœur du territoire communal, une autre unité à St-Andéol et plusieurs petits secteurs plus ou moins développés le long des axes structurants. Si les 2 premières sont aujourd'hui bien insérées dans l'environnement et le paysage, on note cependant la formation de deux franges urbaines notamment côté sud de l'unité centrale. En effet, le relief faiblement vallonné induit néanmoins la présence de petites crêtes dont le recouvrement rayonne sur une grande surface et confère ainsi une partie du caractère à l'unité agricole.

Le cœur de village se caractérise par un habitat serré le long de la Route de la Galaure et de la Route des Escoffers. Adossé au coteau, le village s'est développé au croisement de ces deux voies, où se trouve l'église et profitant ainsi d'une exposition au sud.

L'élément dominant dans ce cœur de village est la pierre qui est omniprésente. Les habitations sont majoritairement en pierres ce qui participe à créer une homogénéité architecturale et une cohérence paysagère.

Le développement des habitations s'est ensuite opéré sur la plaine par des regroupements de bâtis essentiellement dus aux implantations agricoles.

Le cœur de village est un ensemble paysager cohérent et de caractère qui rassemble plusieurs éléments patrimoniaux qui en font sa singularité.

L'enjeu est de maintenir ce paysage singulier et de caractère en préservant l'architecture traditionnelle. La qualité paysagère du cœur de village est accentuée par la qualité de la rénovation du bâti et par la vie animée du village. La qualité esthétique du cœur de village

participe fortement au bon cadre de vie des habitants. C'est pourquoi, sa préservation est un enjeu majeur.



Photographie 18 - Début d'urbanisation en crête (point P sur la Figure 8)



Photographie 19 - (point Q sur la Figure 8)

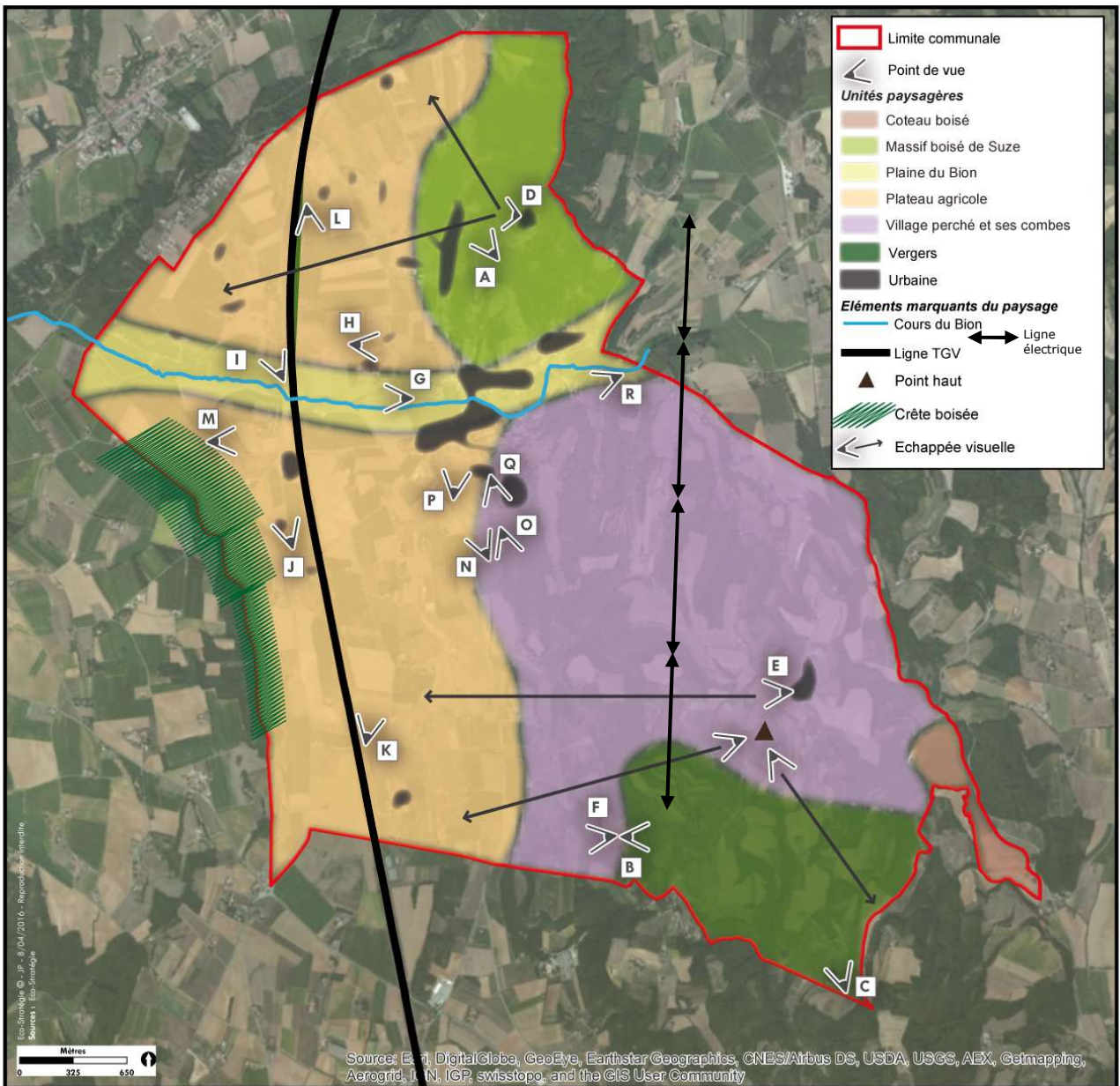


Figure 8 – Description paysagère de la commune



Photographie 20 - (point R sur la Figure 8)

III.1.3 Les points noirs paysagers

La ligne TGV et la ligne électrique aérienne 400 000 volts constituent des ruptures linéaires dans le paysage local. Les pylônes de la ligne électrique renforcent l'obstacle en introduisant une rupture verticale.

La zone artisanale donne également un certain caractère industriel au territoire rural. C'est notamment le cas pour la zone située le long de la LGV et qui accueille des constructions plus volumineuses.

L'urbanisation récente modifie sensiblement la définition de l'entrée de ville surtout au sud. Claveyson accueille ses visiteurs par un paysage rurbain neuf qui impulse une image dynamique de la commune tout en altérant son caractère rural.

III.1.4 Les espaces publics

Claveyson est un petit village, les espaces publics se concentrent principalement au niveau du centre-bourg.

Le paysage urbain est donc caractérisé par des secteurs ouverts, qui viennent rythmer la vie des claveyonnais : lieu de rencontres, de fête, de repos.

On identifie 4 places principales qui organisent le centre-bourg :

➤ La place et le square devant l'Eglise

Espace au croisement de deux départementales, cette place minérale est bordée par de l'habitat, deux commerces ainsi que l'Eglise Saint Sébastien. Elle accueille également du stationnement, et l'on retrouve du petit patrimoine non réglementé (statue, fontaine, etc.). Quelques arbres en périphérie permettent d'amener une impression végétale sur cet espace. Cette place fait l'objet d'une étude urbaine de requalification et de mise en valeur.



Photographie 21 – Place devant l'Eglise

➤ La place du 11 novembre

Espace très minéral, cette esplanade, peu mise en valeur, est davantage fonctionnelle. Elle permet d'accueillir des camping-cars de passage, mais également des événements plus importants (par exemple, la foire du 11 novembre). Elle donne directement accès à la mairie et à la salle polyvalente et est agrémentée d'une aire de jeux pour enfants.



Photographie 22 – Espace à côté de la mairie

➤ La place devant la salle des associations

Espace organisé pour la circulation, on y retrouve des stationnements en bordure. Un îlot central dédié au piéton et au repos s'articule autour d'une fontaine. Place minérale, les pourtours sont végétalisés et on retrouve de la végétation dans les parcelles voisines.



Photographie 23 – Espace devant la salle des associations (Source : www.googlemap.fr)

➤ La place sur le hameau de Saint Andéol

Cet espace accompagne l'église de Saint Andéol, on retrouve une ambiance paysagée agréable et des vues remarquables sur les reliefs alentours. Cette place est souvent utilisée pour les manifestations culturelles.

III.1.5 Les arbres remarquables

Quelques arbres remarquables à préserver ont été repérés sur la commune. Ces derniers sont le plus souvent des arbres isolés. Le caractère remarquable est donné en fonction :

- de l'histoire de l'arbre ;
- de la taille ;
- de la position stratégique ;
- du port de l'arbre qui peut être remarquable.

Ces arbres remarquables participent à l'amélioration du cadre de vie du village et s'intègrent parfaitement à l'architecture traditionnelle.

La commune de Claveyson compte quelques arbres et arbustes remarquables. Un recensement a été fait sur la commune (source : le Claveysonnais en Drôme des collines, 2008-2009). Au total, sur le département, ce sont près de 67 espèces qui ont été recensées, ainsi que 107 espèces ornementales.

Quelques arbres méritent davantage d'attention sur la commune :

- **Un tilleul « de Sully »**, présent sur le hameau de Saint Andéol, près de l'église romane, d'une circonférence de 4,60 mètres en 2009.



Photographie 24 – Tilleul de Sully à St Andéol (Source : ECO STRATEGIE, le 10 octobre 2015)



Photographie 25 – Tilleuls sur la commune (Source : ECO STRATEGIE, le 10 octobre 2015)



Photographie 26 – Tilleuls devant maison forte à proximité de Modichère (Source : ECO STRATEGIE, le 10 octobre 2015)



Photographie 27 – Platanes, ifs et frênes devant maison forte à proximité de Modichère (Source : ECO STRATEGIE, le 10 octobre 2015)



***Photographie 28 – Peupliers et saules le long de la route neuve entre Sabot et Village
(Source : ECO STRATEGIE, le 10 octobre 2015)***



Photographies 29 – Platanes au niveau de la placette rue des escoffers à gauche et cèdres dans cour privée à droite (Source : ECO STRATEGIE, le 10 octobre 2015)



Photographie 30 – Chênes au niveau de la Madone (Source : ECO STRATEGIE, le 10 octobre 2015)



Photographie 31 – Tilleul de Sully à Saint Andéol (Source : ECO STRATEGIE, le 10 octobre 2015)

III.1.6 Patrimoine archéologique

La protection du patrimoine archéologique est fondée sur la loi du 27 septembre 1941 qui soumet les fouilles à autorisation et contrôle de l'Etat et assure la conservation des découvertes, lesquelles doivent être déclarées et peuvent faire l'objet d'un classement ou d'une inscription au titre des monuments historiques.

La protection des éléments archéologiques relève d'une réglementation spécifique régie par le Code du patrimoine. Toutefois, en matière d'urbanisme, le Code précise que « *lorsque la réalisation d'opérations d'archéologie préventive a été prescrite, les travaux ne peuvent être entrepris avant l'achèvement de ces opérations* » (art L.425-11 du Code de l'urbanisme).

Sur le territoire, quelques sites archéologiques sont répertoriés :

- Champanas : indices d'occupation gallo-romains
- Le Château (moderne) : indices d'occupation gallo-romains
- Au pied de la Vierge des Garennes : site et vestiges d'un château féodal médiévale
- Chapelle Saint-Véran médiévale
- Eglise de l'ancien prieuré de Saint-Andéol de style roman (XIIe siècle)

III.1.7 Site inscrit / Site classé

Source : DREAL Rhône-Alpes

La loi du 2 mai 1930 organise aujourd'hui, dans les articles L 341-1 à L 341-22 du Code de l'environnement, la protection des monuments naturels et des sites dont le caractère particulier est à protéger. Ces monuments ou sites ont une valeur patrimoniale d'un point de vue naturel, scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire, qui justifie une politique rigoureuse de préservation au nom de l'intérêt général. Toute modification de leur aspect nécessite une autorisation préalable du Ministère de l'Environnement ou du préfet de Département après avis de la DREAL, de l'Architecte des Bâtiments de France et, le plus souvent, de la Commission départementale des sites.

« Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'Etat ».

Aucun site classé ou inscrit n'est recensé sur le territoire.

III.1.8 Monuments historiques

Source : Base Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication

Un monument historique (MH) est un monument ou un objet qui a été classé ou inscrit comme tel afin d'être protégé, en raison de son intérêt historique, artistique et architectural. La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques établit les niveaux de protection en deux catégories d'édifices :

- « Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public ». Ces immeubles peuvent être classés en totalité ou en partie.
- « Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ». Ceux-ci peuvent être inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Chaque édifice classé ou inscrit au nombre des monuments historiques déploie autour de lui un rayon de protection de 500 mètres.

La commune de Claveyson ne comporte qu'un monument, l'« **Eglise de l'ancien prieuré de Saint-Andéol** », classé par l'arrêté du 30 mai 1984.



Photographie 32 – Chapelle de St Andéol (Source : ECO STRATEGIE, le 10 octobre 2015)

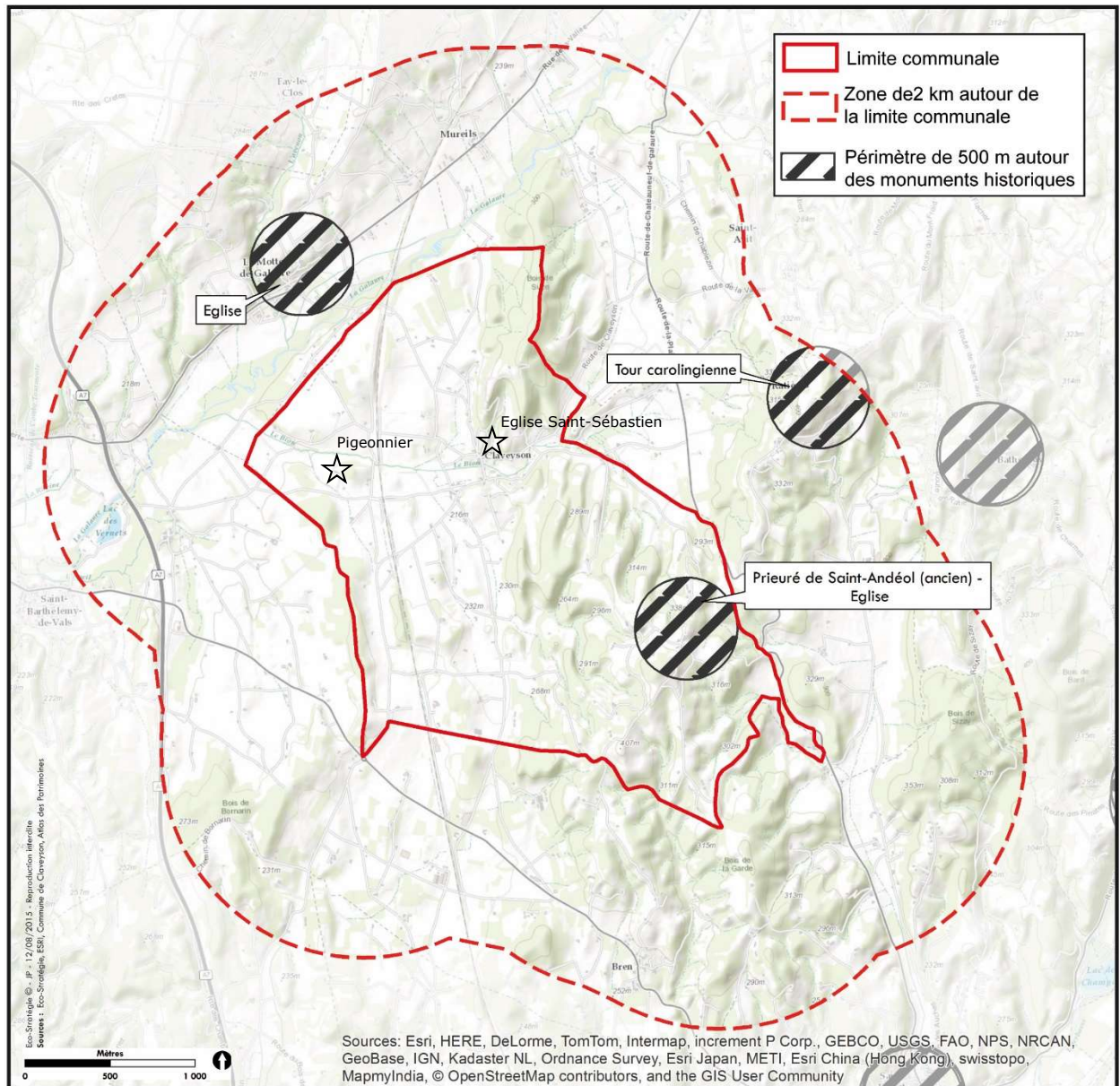


Figure 9 - Localisation des éléments du patrimoine de la commune de Claveyson

III.1.9 Patrimoine remarquable non réglementé

Sources : Visites terrain et « le Claveyonnais ».

On retrouve plusieurs éléments de patrimoine, qui contribuent à former l'identité de Claveyson, même s'ils restent non réglementés, notamment :

- Les blasons.

Rappel de l'époque médiévale, que l'on retrouve aujourd'hui sur les murs de la chapelle de Claveyson ou encore au Château Vossier.

- Les pigeonniers

Egalement issus du Moyen-âge, pour fournir les tables des classes privilégiées, il en existait alors dans chaque château. Sur la commune de Claveyson, il existe un pigeonnier dit « à pied », au lieu-dit « Champana ». Il s'agit d'une imposante bâtisse carrée, avec des murs en pierres, de 6 mètres de côté et d'une hauteur d'environ 6 mètres, surmontée d'un toit à quatre pentes recouvert de tuiles « écailles ».

- L'Église Saint Sébastien, à Claveyson,
- Le Château Vossier
- La Chapelle Saint-Véran



Photographie 33 –château Vossier (à gauche) – chapelle Saint-Véran (à droite) (Source : Mairie de Claveyson, le Février 2018)

- Les croix (de chemins, de processions, de limites, etc.)

A l'origine, ces croix avaient pour vocation d'affirmer la foi du peuple chrétien sur la voie publique. D'autres croix pouvaient servir de borne, de repère ou symbolisaient la voie des morts, lorsqu'elles se trouvaient en proximité immédiate des cimetières. Elles pouvaient également symboliser un lieu de péage ou être simplement des croix témoins. Aujourd'hui, elles font partie du paysage et ont largement perdu de leur valeur symbolique.



Photographie 34 – bascule (à gauche) – église St Sébastien (à droite)

(Source : ECO STRATEGIE, le 10 octobre 2015)



Photographie 35 – fontaine au croisement des Routes de la Galaure et des Escoffers.

(Source : ECO STRATEGIE, le 10 octobre 2015)



Photographie 36 – petit patrimoine

(Source : ECO STRATEGIE, le 10 octobre 2015)

Enjeux :

- **Connexion entre les espaces stratégiques: espaces publics et patrimoine bâti et naturel.**
- **Poursuite du traitement de l'espace public en lien avec les espaces commerciaux et en lien avec les équipements.**
- **Préservation des éléments patrimoniaux.**
- **Préservation des éléments paysagers patrimoniaux, des espaces boisés remarquables**
- **Limitation des zones de pressions foncières – cohérence urbaine.**

IV. LA SITUATION URBAINE

IV.1. L'organisation urbaine

IV.1.1 L'histoire des développements urbains

Sources : site associatif culture et patrimoine de Claveyson : claveyson.new.fr et Géoportail

Clavaso (XII^e siècle), Clavaisio (1124), Clavaiso (1128), Claivaiso (1227), Castrum Claveisonis (1339) ou Claveysonis (1388), Dominus Clavezonis (1359), Clavaison, Clavaizon, (1537).

Le mandement de Claveyson — Mandamentum chastelli de Clavasione, 1080 (Cartulaire de Romans, 237) avait la même étendue que la commune de ce nom.

Dès, le XII^e siècle, la terre de Claveyson, fief de la baronnie de Clérieu, était la propriété d'une famille du même nom. Celle-ci s'est éteinte en 1540 chez les D'Hostun, qui transmirent la propriété aux Lionne en 1615. Les Lionne vendirent Claveyson en 1753 aux Tournon, qui furent ses derniers seigneurs.

« Le château féodal était construit sur le flanc méridional de Suze. Au commencement du XVI^e siècle, le château fut reconstruit par un « maçon d'Amboyse ». Ce château passe, alors, pour un des plus remarquables du Dauphiné. Il fut détruit vers 1753, après la vente à monsieur de Tournon. On retrouve des pierres de ce château dans certaines constructions du village. L'une d'elles porte un blason des Claveyson avec les clés. »

« Avant 1790, Claveyson était une communauté de l'élection et subdélégation de Romans et du bailliage de Saint-Marcellin, comprenant trois paroisses du diocèse de Vienne : **Claveyson**, Saint-Andéol et Saint-Véran.



La paroisse de Claveyson en particulier, dont l'église — Ecclesia de Claveysons, 1520 (Pouillé de Vienne) était sous le vocable de saint Sébastien, avait le prieur de la Motte-de-Galaure pour collateur et décimateur. »

Claveyson fait partie du Canton de Saint-Vallier depuis 1790.

➤ Cadastre Napoléonien, 1826

Le village et le hameau de St Andéol avaient alors des tailles plus proches. Les chemins vers Chantemerle, Châteauneuf-de-Galaure et La-Motte-de-Galaure préfigurent les routes départementales d'aujourd'hui. Figure 10 – Cadastre napoléonien



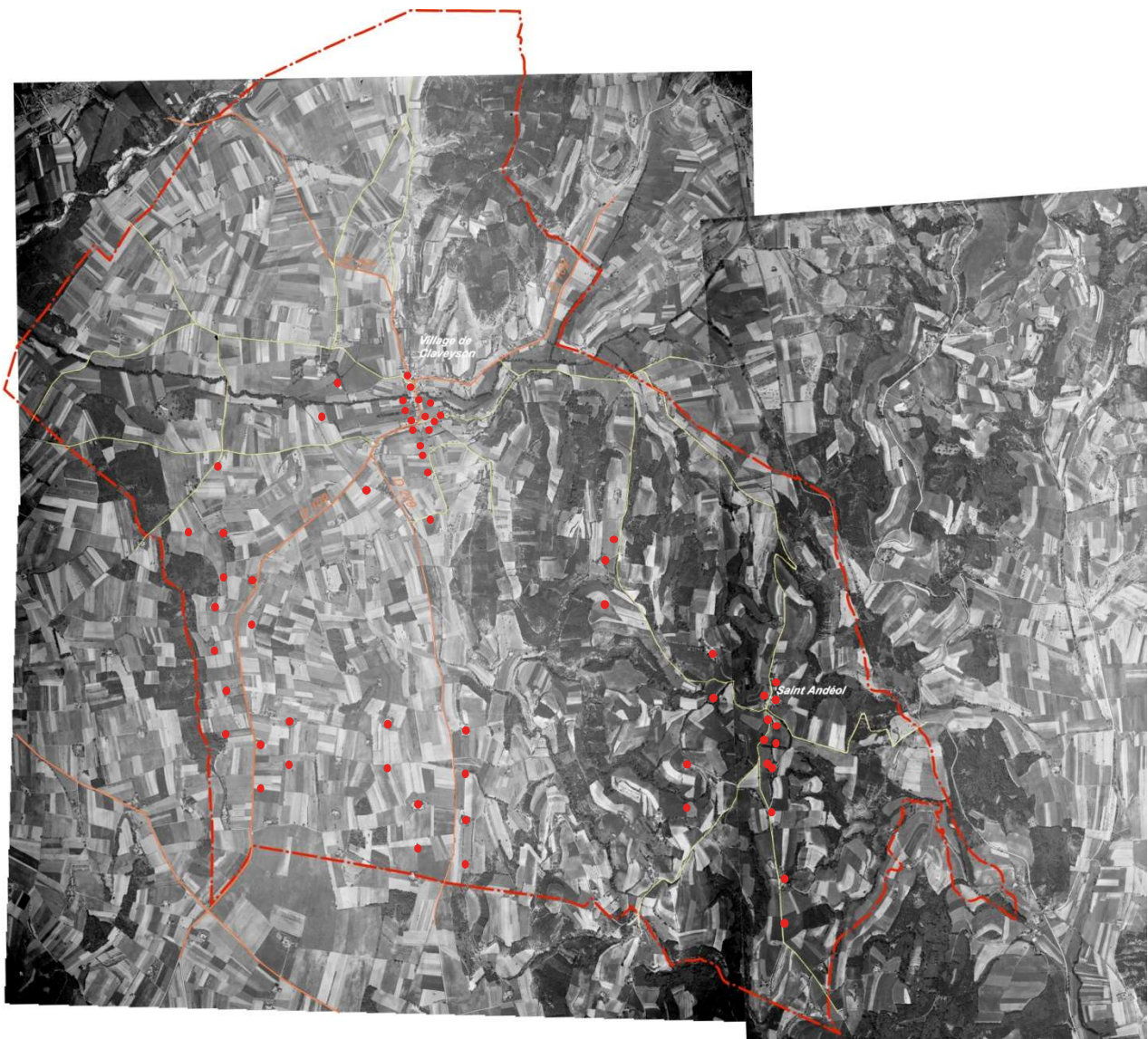


Figure 11 – Claveyson en 1948

📍 Claveyson en 1972

Les habitations individuelles se déploient au coup par coup à proximité des zones urbanisées. Durant cette période a été construite la mairie (terminée en 1959, transformation du gymnase initial) et du parking attenant. La colline et les reliefs commencent à se reboiser : l'activité agricole se modifie et privilégie les grandes parcelles planes, plus faciles à exploiter. On note également un important remembrement des parcelles agricoles.

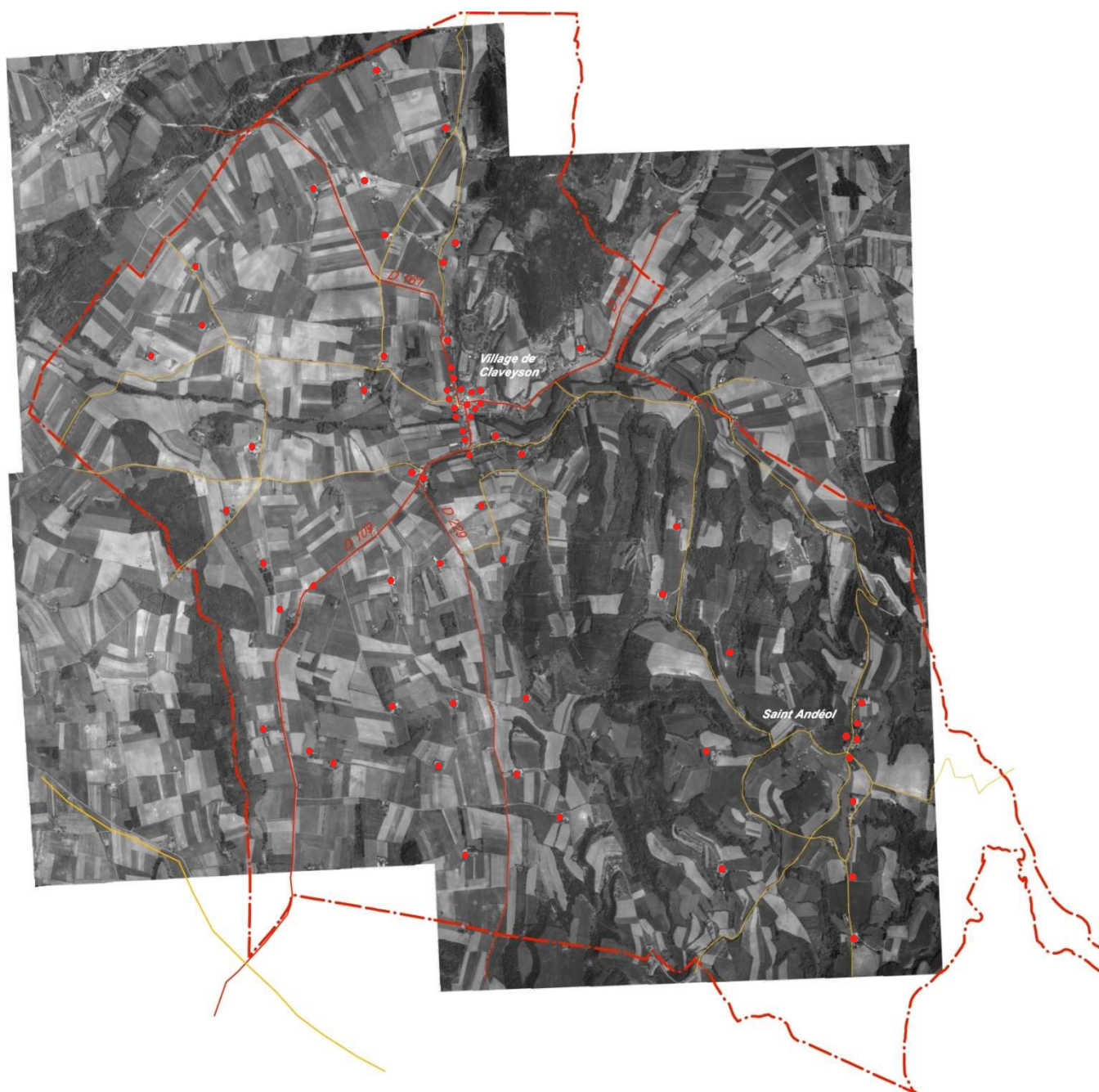


Figure 12 – Claveyson en 1972

➤ Claveyson en 1991

Implantation de la zone d'activités à l'est du village. Réalisation du boulodrome et du bâtiment actuel de l'école publique, en lieu et place d'une école existante. Mise en chantier de la ligne de TGV, marquant fortement le territoire. Réhabilitation d'une partie du bâtiment de la maison de retraite de Montvalprés (aujourd'hui en cours de reconversion). Apparition de grands bâtiments agricoles.



Figure 13 – Claveyson en 1991

➤ Claveyson en 2013

La ligne de TGV est terminée. Très forte accélération de l'urbanisation : les lotissements se construisent au détriment des terres cultivées, déconnectés du tissu existant. Création de la deuxième zone d'activités au sud-ouest du village, ainsi que celle de Blache Longue. Le remembrement agricole se poursuit ainsi que la construction de grands bâtiments agro-industriels.



Figure 14 – Claveyson aujourd'hui

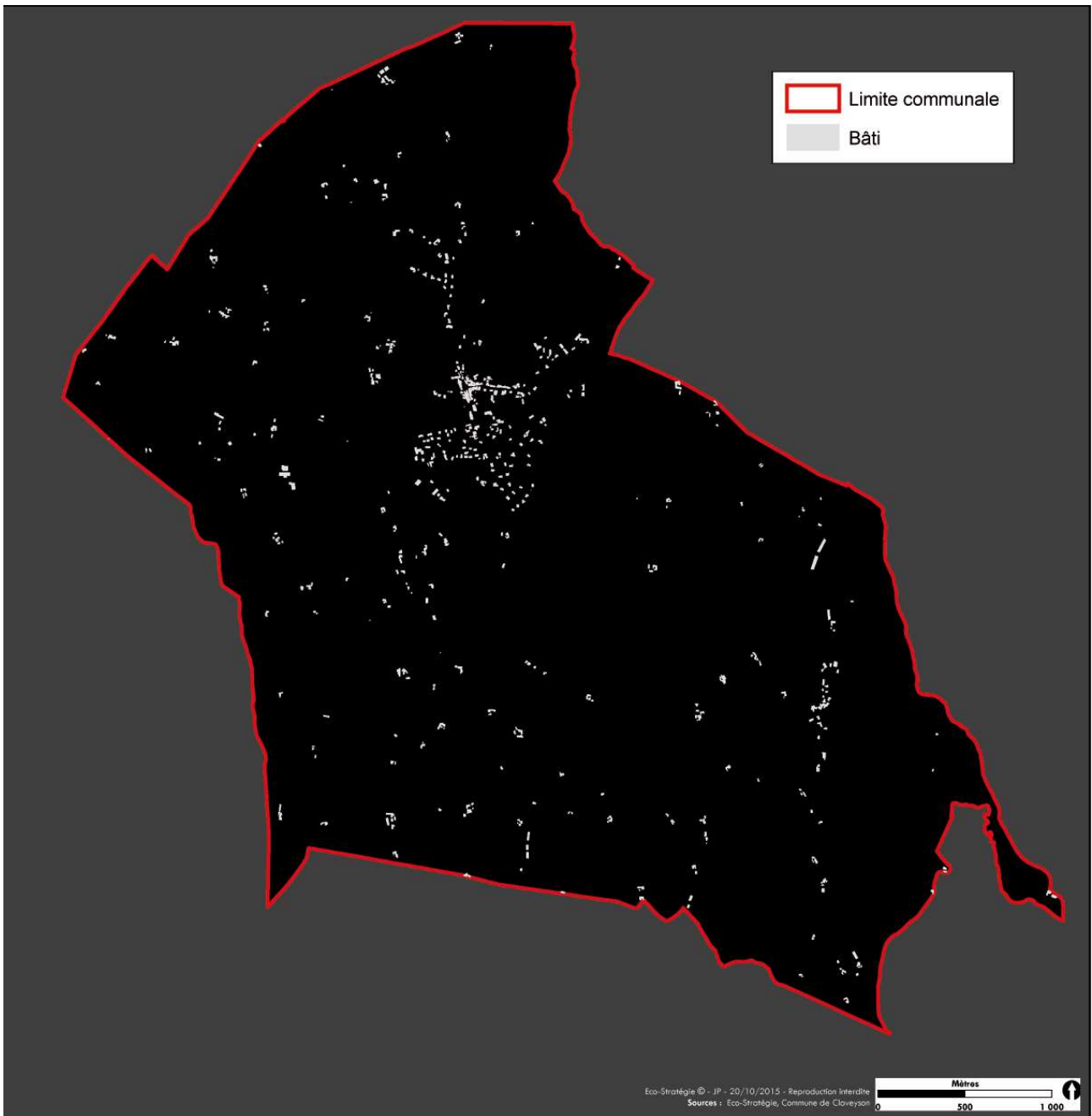


Figure 15 – Claveyson en 2013 – Densités sur le territoire en 2015

IV.1.2 Les formes urbaines

IV.1.2.1. La morphologie urbaine de Claveyson

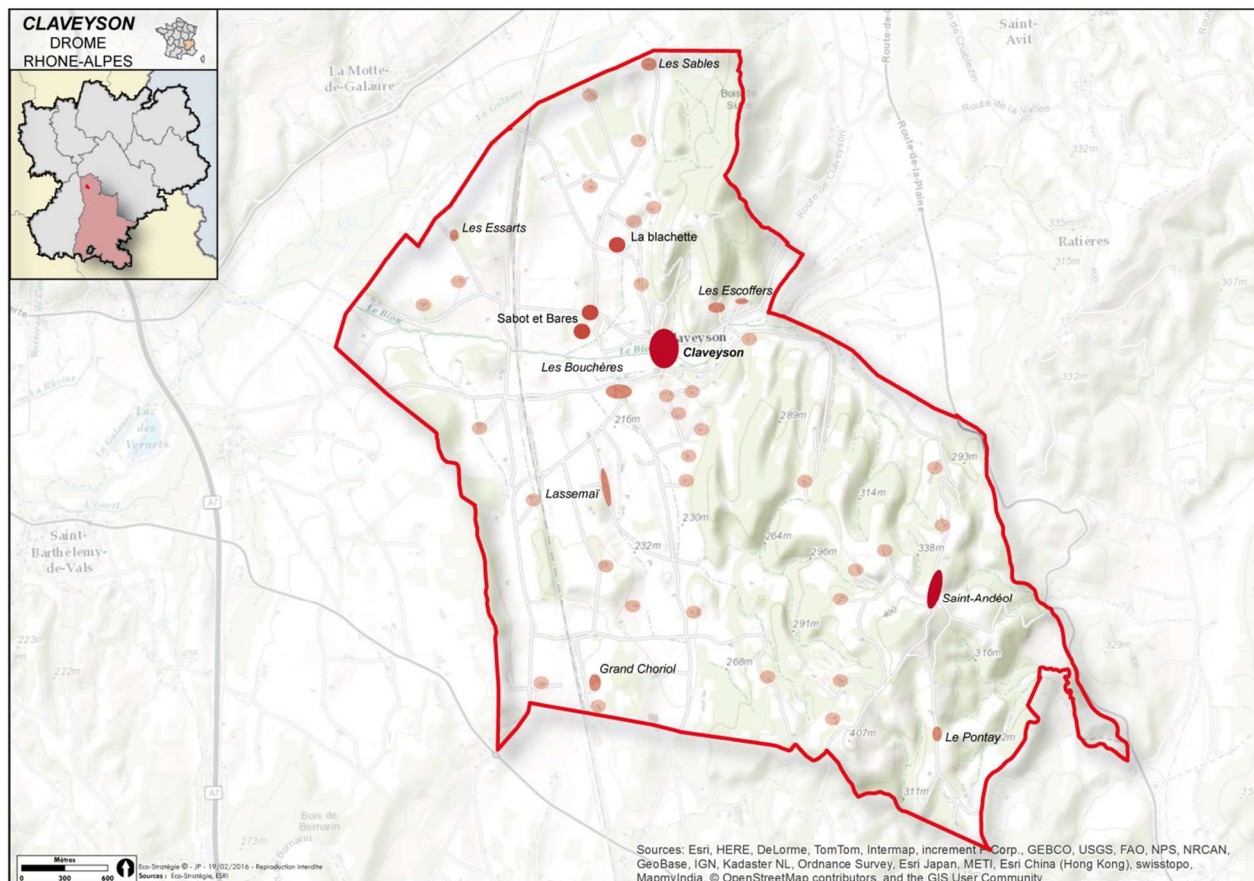


Figure 16 – Organisation urbaine du territoire de Claveyson

- Principales entités urbanisées (centre bourg et Saint Andéol)
- 3 principaux hameaux (La Blachette, Bares et Sabot)
- Ecarts
- Habitat diffus

• Le Village de Claveyson

Le bourg est situé au sud de la colline de Suze, au carrefour des routes D109, reliant Tain-l'Hermitage à St-Avit, D161 menant à La-Motte-de-Galaure et D229 menant à Bren.

Depuis ce croisement élargi que domine le parvis de l'église, les constructions s'alignent le long des voies dans un ordre quasi-continu. Pour la plupart hautes d'un étage plus les combles, ces habitations ont un volume parallélépipédique proche du cube et sont couvertes de toitures à deux ou quatre pentes.

Jusque dans les années 50, l'urbanisation continue le long des voies dans le même esprit.

A partir des années 50-70 et jusque dans les années 80, les nouvelles habitations se dissocient du tissu urbain, préfigurant un habitat de type pavillonnaire qui va devenir récurrent. Le long de la route à l'est du village, une zone d'activité s'est peu à peu constituée avec des bâtiments artisanaux nécessitant de l'espace et déséquilibrant l'unité paysagère du bourg.

Après 1990, l'urbanisation s'accélère avec la création de lotissements étendant fortement la tache urbaine et gagnant sur les terres agricoles au sud du village. Les habitations individuelles, posées au milieu de leur parcelle, sont souvent desservies par des impasses. Ces poches d'urbanisation déconnectées du tissu urbain originel et très consommatrices d'espace, rompent fortement avec la forme compacte du village d'origine.



Photographie 37– Morphologie traditionnelle route de la Galaure (SOURCE : Eco-Stratégie le 10 octobre 2015)



Photographie 38– Morphologie récente pavillonnaire (SOURCE : Eco-Stratégie le 10 octobre 2015)

- **Les écarts et groupes de fermes**

Sur le reste du territoire (hors hameau de Saint Andéol), la plupart des fermes et habitations sont présentes depuis le XIX^e siècle et la première partie du XX^e. Leur construction d'assez bonne facture témoigne d'un héritage agricole riche. On note cependant bon nombre de ces fermes à proximité desquelles s'est rajoutée une habitation individuelle dans les années 70-80, avec une typologie différente d'habitat pavillonnaire (avec clôture grillagée, portail, etc.) qui tranche avec le caractère rural de la plaine agricole.



Photographie 39– Exemple d'écarts et de groupes de fermes (SOURCE : Eco-Stratégie le 10 octobre 2015)

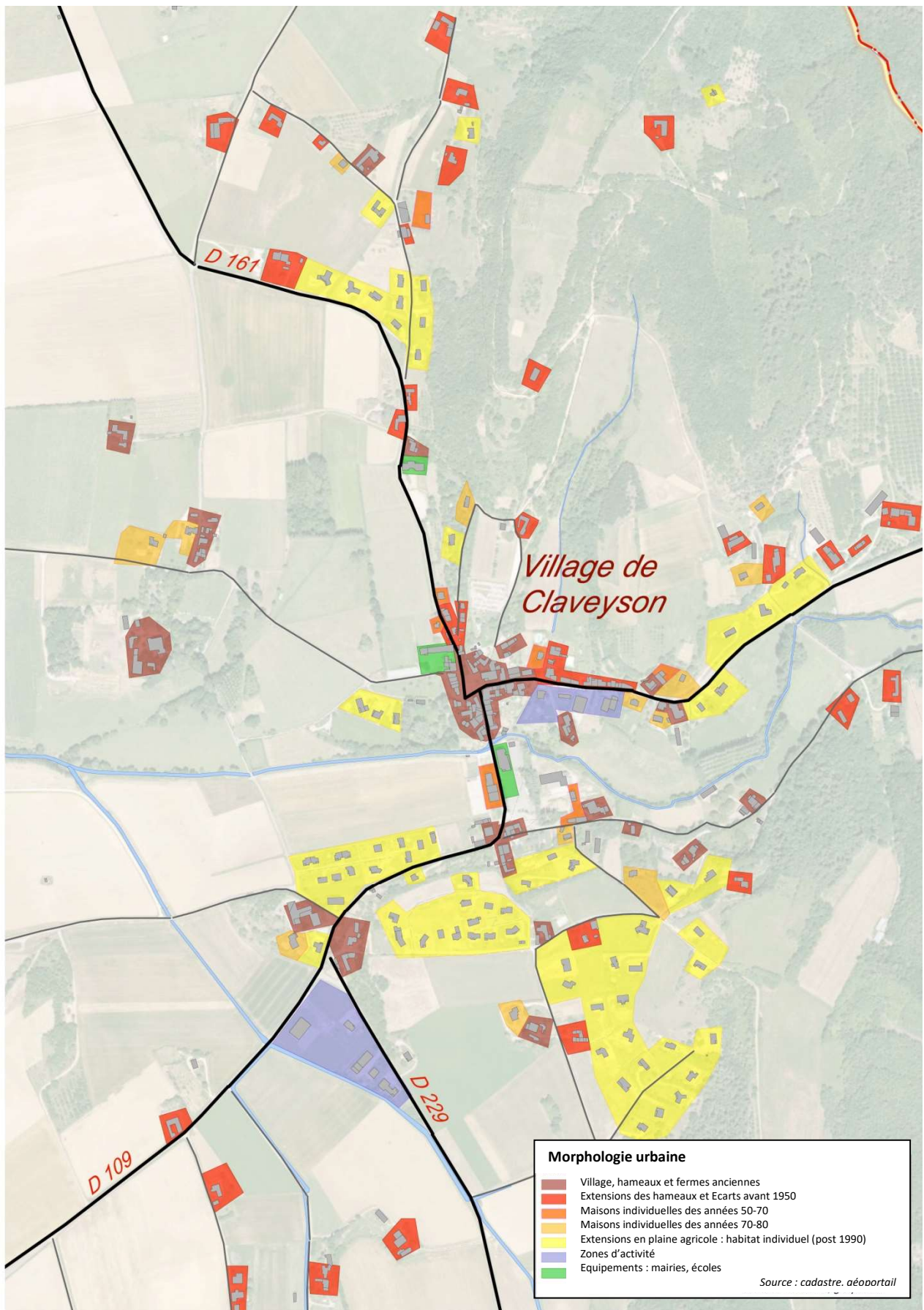


Figure 17 – Développement urbain de Claveyson



Figure 18 – Cadastre napoléonien, 1826



Figure 19 – Photographie aérienne, 1972



Figure 20 – Photographie aérienne, 2013



Photographie 40 – Vue panoramique depuis le sud, fin du XIXème (SOURCE : <http://fdfclaveyson.free.fr>)



Photographie 41– Vue depuis l’est, dans les années 1950 (SOURCE : <http://fdfclaveyson.free.fr>)



Photographie 42– Vue d’avion, dans les années 1950 (SOURCE : <http://fdfclaveyson.free.fr>)

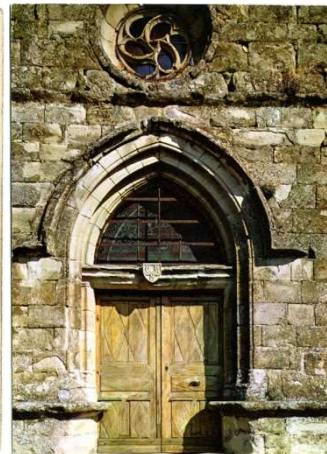
- **Le hameau de Saint Andéol**

La situation du hameau de St Andéol est assez différente de celle du village. Il est positionné à 337 m d'altitude sur une crête que parcourt la route reliant Bren à St Avit.

La présence de l'église, classée monument historique le 13/08/1984, ainsi que son relatif isolement ont préservé le hameau de l'urbanisation. D'après la monographie de Jean Sauvageon, « il semble que le hameau de Saint-Andéol ait été, jadis, plus important que le chef-lieu : en 1896, Saint-Andéol comptait 245 habitants, alors que le village n'en comptait que 181 ».



Vue sud depuis la Madone



Porte de l'église de St Andéol



Vue depuis le sud-ouest



Eglise du XI^e siècle de St Andéol, martyr du Vivarais

Photographie 43 – Séquences sur le hameau de St Andéol (Source : <http://fdfclaveyson.free.fr>)

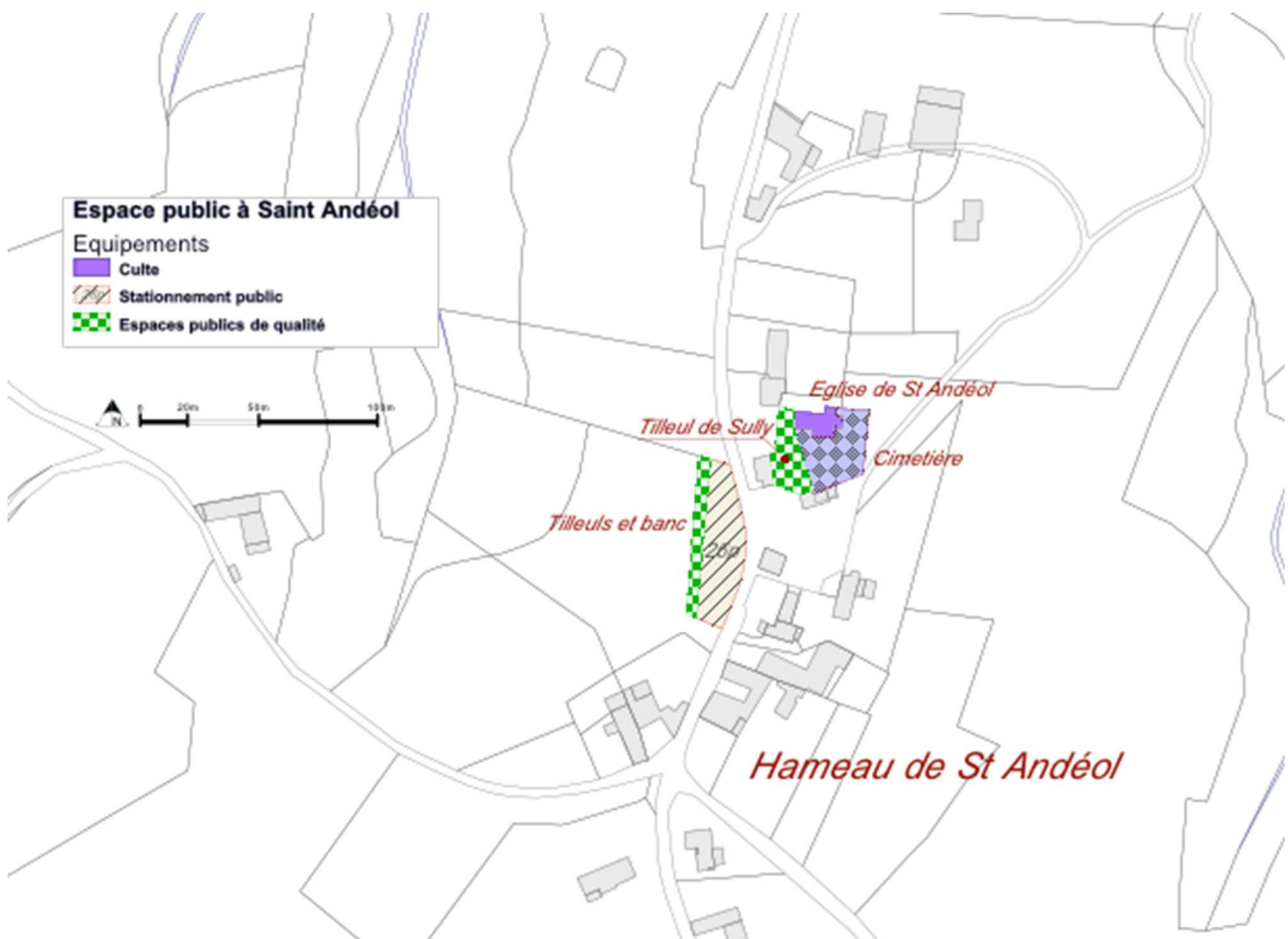


Figure 21 – Organisation urbaine de Saint Andéol

Aujourd’hui, il se compose de quelques habitations autour de l’église et de la cour de l’ancienne école.

Quelques spécimens de très vieux tilleuls (tel le « tilleul de Sully »), font partie de l’inventaire des richesses naturelles.

La commune a récemment installé des conteneurs de tri sélectif enterrés dans ce quartier, ce qui participe à l’amélioration de la qualité paysagère de l’ensemble du hameau ancien.



Photographie 44– Montée vers l’Eglise (ci-dessus, à gauche) ; Ferme rénovée (ci-contre, à gauche) ; entrée sud du hameau (ci-dessus)

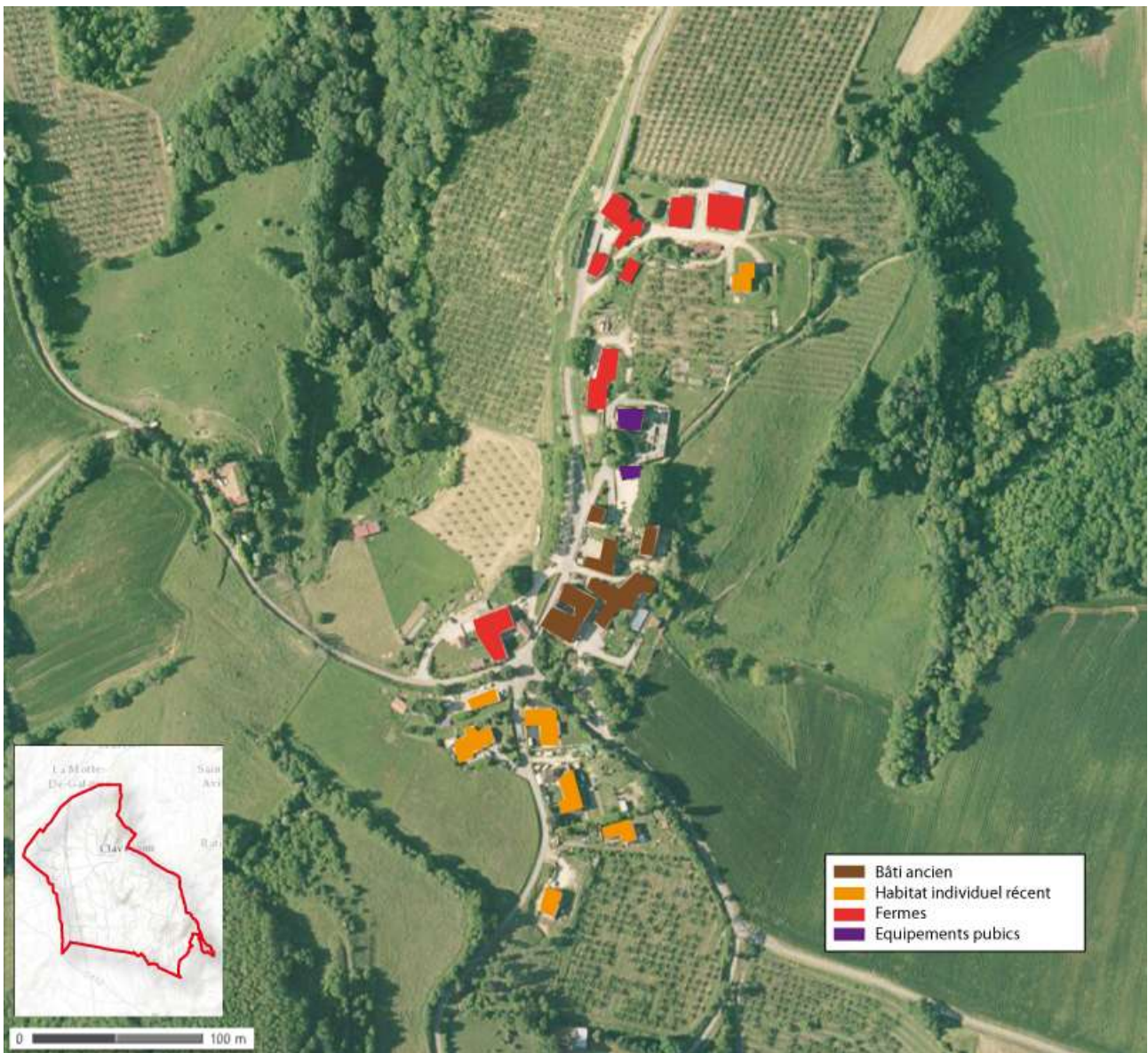


Figure 22 – Morphologie et développement urbains de Saint-Andéol



Figure 23 – Cadastre napoléonien 1826

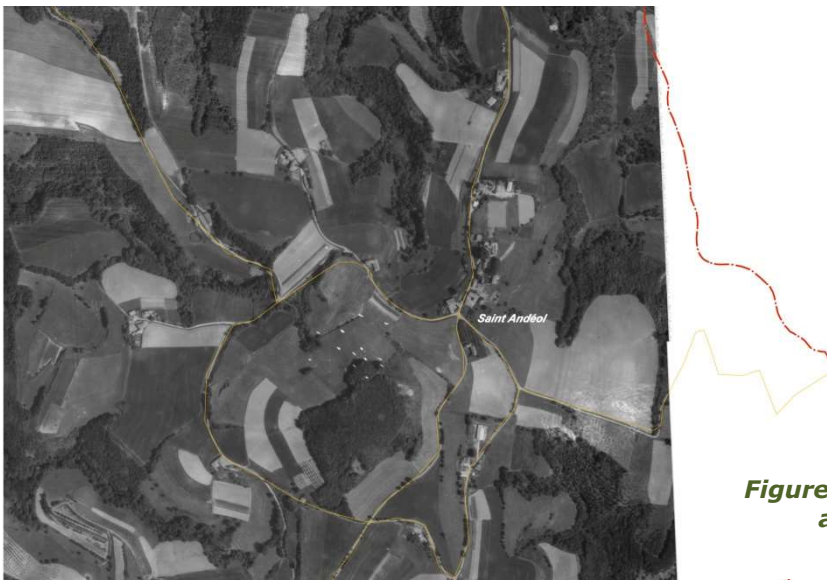


Figure 24 – Photographie aérienne 1972



Figure 25 – Photographie aérienne 2013

IV.1.2.2. Les typologies bâties du village

➤ Maisons de village en alignement sur la voie :

Implantées en ordre continu le long des voies, leurs volumes parallélépipédiques simples sont percés de fenêtres reprenant les principes classiques : alignement vertical et hiérarchisation des dimensions (grandes en bas, moyennes au milieu et « fenestrous » au dernier niveau).

L'alternance de maisons et de bâtiments agricoles (avec de grands portails en bois, des reculs sur la rue) crée un rythme caractéristique des villages ruraux.



Photographie 45 – Maisons de village (Source : ECO STRATEGIE, 10 octobre 2015)

➤ Riches maisons dissociées du tissu :

Des volumes proches du cube, de grandes fenêtres alignées, des « fenestrous » au niveau des combles : les mêmes principes que pour les maisons de village. La toiture est très souvent à quatre pentes, recouverte de tuiles et soulignée par une corniche de bois, de pierre ou une génoise.





Photographie 46 – Maisons dissociées du village (Source : ECO STRATEGIE, 10 octobre 2015)

➤ Bâtiments artisanaux dans le bourg :



Photographie 47 – Bâtiments artisanaux dans le bourg (Source : ECO STRATEGIE, 10 octobre 2015)

➤ Maisons individuelles des années 1950-70 :



Photographie 48 – Maisons des années 1950-70 (Source : ECO STRATEGIE, 10 octobre 2015)

➤ Maisons de plain-pied dans les lotissements récents



Photographie 49 – Maisons récentes (Source : ECO STRATEGIE, 10 octobre 2015)

IV.1.2.3. Typologies et matériaux de construction

➤ Les sous-faces

Finition des sous-faces de toitures : des corniches en bois sculpté ou en pierre marquant la richesse de certains édifices.



Photographie 50 – Exemples de sous-faces sur la commune de Claveyson (source : ECO STRATEGIE, le 10 octobre 2015)

Une grande variété de types : corniches en brique, simple chevrons et volige et génoises.



Photographie 51 – Exemples des types de sous-faces sur la commune de Claveyson (source : ECO STRATEGIE, le 10 octobre 2015)

➤ Les façades des constructions anciennes :

Enduits chaux dans les tons de gris/beige sur les murs en pierres : à droite et en dessous : enduit tyrolien avec marquage du chaînage d'angle.



Photographie 52 – Exemples de façades de constructions anciennes (Source : ECO STRATEGIE, 10 octobre 2015)

Pierres apparentes avec jointoiment : il est à noter que les façades étaient toutes enduites à l'origine.



Photographie 53 – Exemple de pierres apparentes avec jointoiment (Source : ECO STRATEGIE, 10 octobre 2015)

Encadrements de fenêtres et chainages en pierre de taille :



Photographie 54 – Exemples de fenêtres et chainages en pierre de taille (Source : ECO STRATEGIE, 10 octobre 2015)

Insertion de briques rouges par endroits pour marquer un angle ou un arc de décharge :



Photographie 55 – Exemples de la présence de briques rouges (Source : ECO STRATEGIE, 10 octobre 2015)

IV.1.3 Le fonctionnement et l'organisation urbaine

Le fonctionnement de la commune est marqué par plusieurs polarités, du fait de la présence de plusieurs entités urbaines :

- Le centre bourg de Claveyson et ses écarts, sur lesquels se concentrent activités, services et équipements, en plus de la majorité de la population ;
- Saint Andéol, hameau sur lequel on trouve, notamment une église remarquable en plus d'habitations ;
- D'autres hameaux plus isolés.

Par ailleurs, Claveyson fonctionne en complémentarité avec La Motte-de-Galaure, notamment en termes d'équipements. Par exemple, les habitants de La Motte-de-Galaure utilisent la salle des fêtes de Claveyson et les claveyonnais utilisent le gymnase de la commune voisine. Claveyson attire également les habitants des communes voisines (Ratière, Saint Avit, Brun) qui utilisent les équipements éducatifs et les commerces, par exemple.

• Equipements et services

Tous les services et équipements disponibles sur la commune sont concentrés dans et autour du bourg.

En matière d'équipements publics, la commune compte :

- La mairie avec dans le même bâtiment :
 - la poste,
 - la salle polyvalente
- L'école publique et la cantine
- La salle des associations et la bibliothèque
- Des terrains de sport/loisir : tennis, boulodrome



Photographie 56 – Le bâtiment de la Mairie de Claveyson (entrée salle polyvalente à gauche et entrée mairie + poste à droite) (Source : ECO STRATEGIE, 10 octobre 2015)



Photographie 57 – La salle des associations et la bibliothèque (à gauche), l'école publique avec 2 classes et 39 élèves et la cantine scolaire (à droite) (Source : ECO STRATEGIE, 10 octobre 2015)



Photographie 58 – Un terrain de tennis, derrière la mairie (à gauche), un boulodrome, à droite (Source : ECO STRATEGIE, 10 octobre 2015)

Trois commerces de proximité sont à disposition des habitants :

- un coiffeur,
- une boulangerie,
- un bar-restaurant vendant également la presse et faisant bureau de tabac et petite alimentation.



Photographie 59 – Le coiffeur, à gauche, la boulangerie, au centre, le bar-restaurant à droite (Source : ECO STRATEGIE, 10 octobre 2015)

La commune compte également une école privée : l'école St Sébastien, au nord du village et bénéficiant de la cantine publique. Un projet d'aménagement de la voie entre cette école et le village est envisagé.

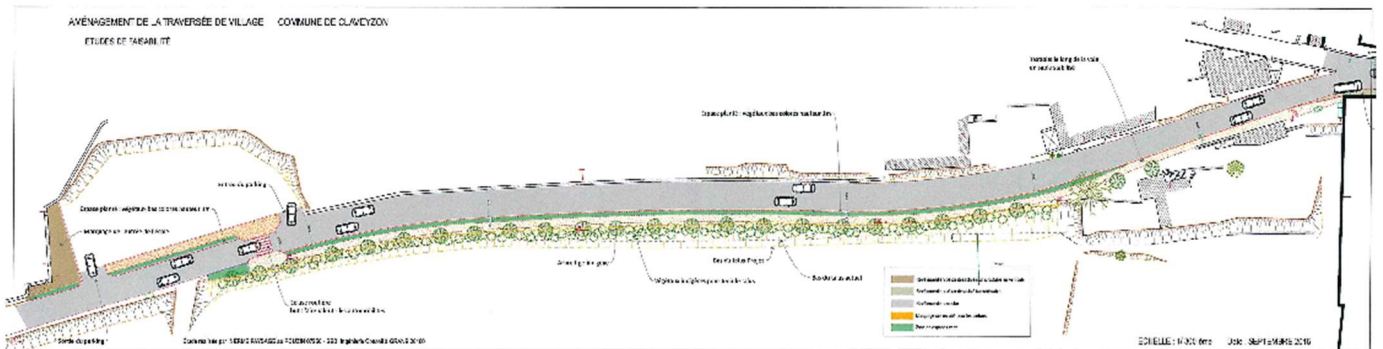


Figure 26 – Projet d'aménagement piétonnier à l'entrée nord du village

- **Des aménagements de qualité récents**

La commune a récemment effectué des aménagements de qualité :

La place devant la salle des associations ainsi que la voirie à l'entrée est ont fait l'objet d'un travail de requalification des espaces, avec une différenciation des matériaux des circulations pour véhicules et piétons, du mobilier.



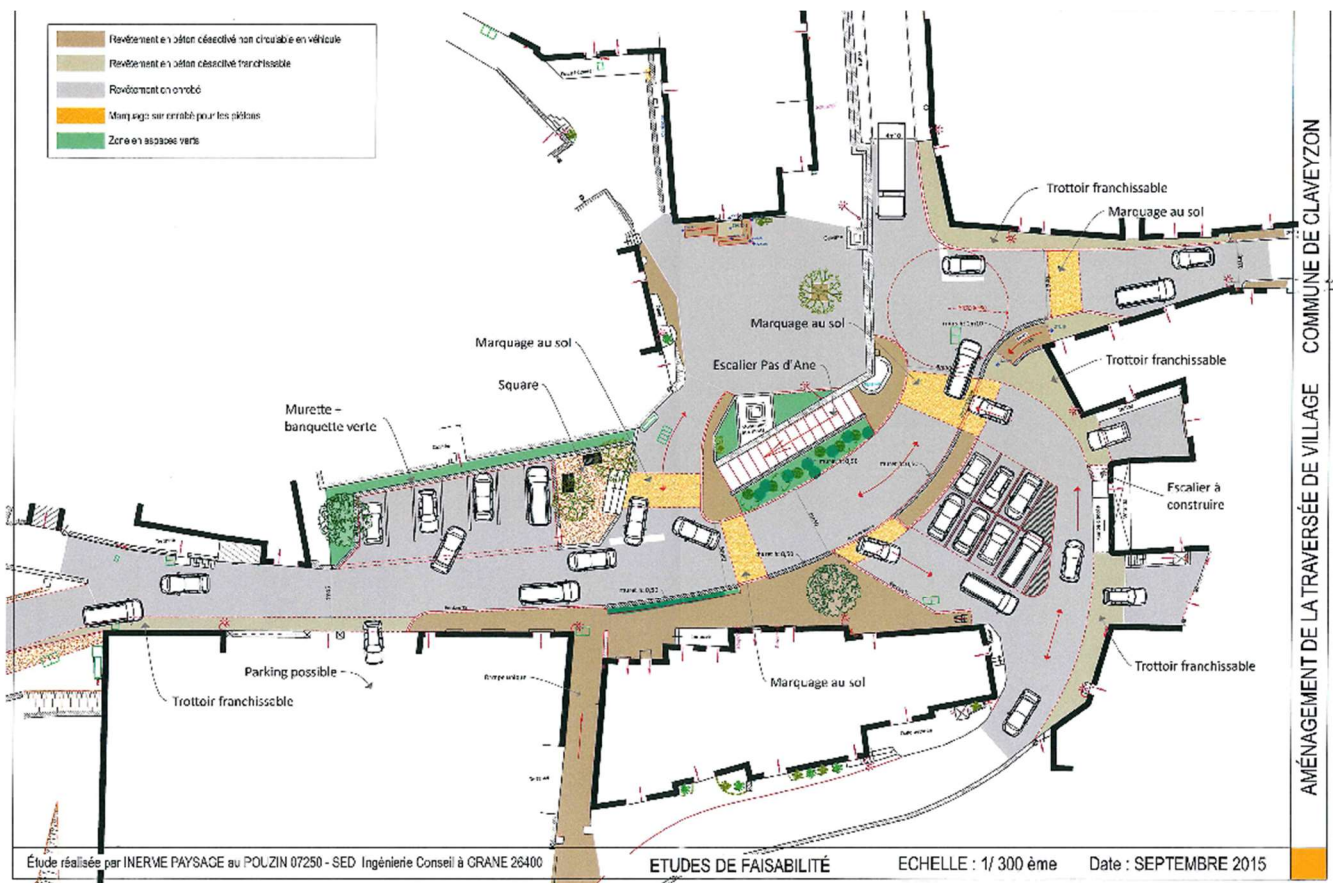
Photographie 60 – Espaces devant la salle des associations (Source : Googlemap)

Un autre espace de qualité : le square devant le parvis de l'église, en surplomb de la route, jouant de la topographie avec un mur de soutènement en pierres qui crée un fond de scène.



Photographie 61 – Square devant le parvis de l'Eglise, à gauche, l'église en fond, à droite (Source : ECO STRATEGIE, 10 octobre 2015)

Le projet d'aménagement du village contient un autre volet concernant cet espace. Il s'agit de structurer le croisement qui aujourd'hui manque de lisibilité avec sa surface gauche entièrement goudronnée. La place du piéton y est valorisée et sécurisée, par une différenciation des matériaux délimitant clairement la place accordée à la voiture. Le mur de soutènement sous le parvis est mis en valeur par l'ajout d'un escalier améliorant la liaison entre partie haute et basse. Le projet prévoit également de réduire la surface du square pour y réaliser du stationnement. Ce qui peut paraître dommageable pour la qualité paysagère de tout cet espace urbain structurant le bourg.



Enjeux :

- **Cohérence des ensembles urbanisés ;**
- **Cohérence en termes de localisation et de typologies d'habitat. ;**
- **Densification et comblement des dents creuses au sein de l'enveloppe urbaine ; pour ne pas multiplier les déplacements automobiles ;**
- **Diversité des fonctions sur le centre-bourg.**

IV.2. La trame viaire et les déplacements

Claveyson se trouve en périphérie des voiries urbaines supportant des trafics importants à l'échelle du département, mais on retrouve sur la commune des voiries structurantes, permettant de desservir l'ensemble de la commune et de rejoindre les axes plus importants.

Le réseau de voiries urbaines apparaît aujourd'hui assez nettement hiérarchisé :

- 3 voiries structurantes : la D109, D 229 et la D161, qui traversent la commune d'Est en Ouest, tout en supportant des trafics de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie.
- des voiries de liaison et de distribution entre pôles, à l'échelle intercommunale, qui supportent les flux d'échanges entre les principaux pôles urbains du territoire. Là aussi, les déplacements piétons sont très peu aisés (hors centre-bourg).
- Des voiries de desserte locale, qui représentent la grande majorité du linéaire existant, et qui se caractérise par un niveau d'aménagement en général relativement réduit (trottoir étroit ou inexistant).
- Des chemins agricoles.

IV.2.1 Le réseau de voiries structurantes – voies de transit

- **La Départementale 109 :**

Elle assure la jonction entre Claveyson et Saint-Avit, au nord-est et avec Saint-Barthélémy-de-Vals et Chantemerle-les-blés au sud et à l'Ouest.

Cette voie, itinéraire de 3^{ème} catégorie en 2011, supportait un trafic journalier de 1040v/jour. En 2014, le nombre de véhicules comptabilisés était entre 500 et 1499 v/jour.

Cette voie permet de rejoindre la D 112 (voie qui supporte des trafics importants, notamment parce qu'elle permet de relier Saint-Vallier et Romans-sur-Isère), au sud. Axe qui supporte entre 3000 et 9999 v/jour en 2014. Au nord, elle rejoint la D53, laquelle fait le lien entre Châteauneuf-de-Galaure et Saint-Donat-sur-L'herbasse et supporte entre 1500 et 2999 v/jour en 2014.

Cet axe permet également de rejoindre Tain l'hermitage – Tournon sur Rhône ainsi que l'A7.

- **La Départementale 229 :**

Cette route assure la jonction entre Claveyson et les communes au sud. Elle permet également de rejoindre la D 112, précédemment décrite.

Cette voie supportait un trafic journalier moyen de 778 véhicules, en journalier. En 2014, le trafic était similaire.

- **La Départementale 161 :**

La route permet de rejoindre la commune de la Motte-de-Galaure, ainsi que la départementale 51, qui fait le lien entre Saint-Vallier et Hauterives et supportait un trafic de 2509 v/jour, en 2011, tout comme en 2014.

La départementale 161 supportait un trafic de 527 v/jour en 2011, tout comme en 2014.

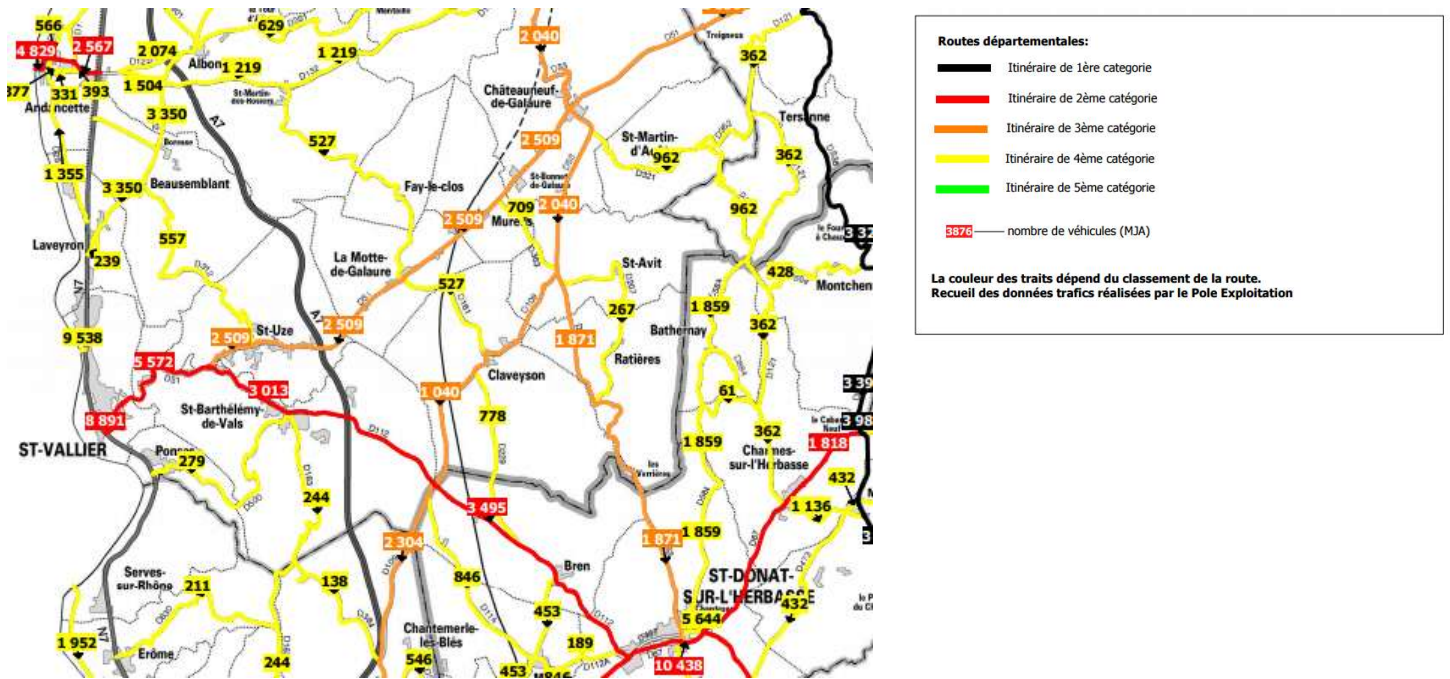
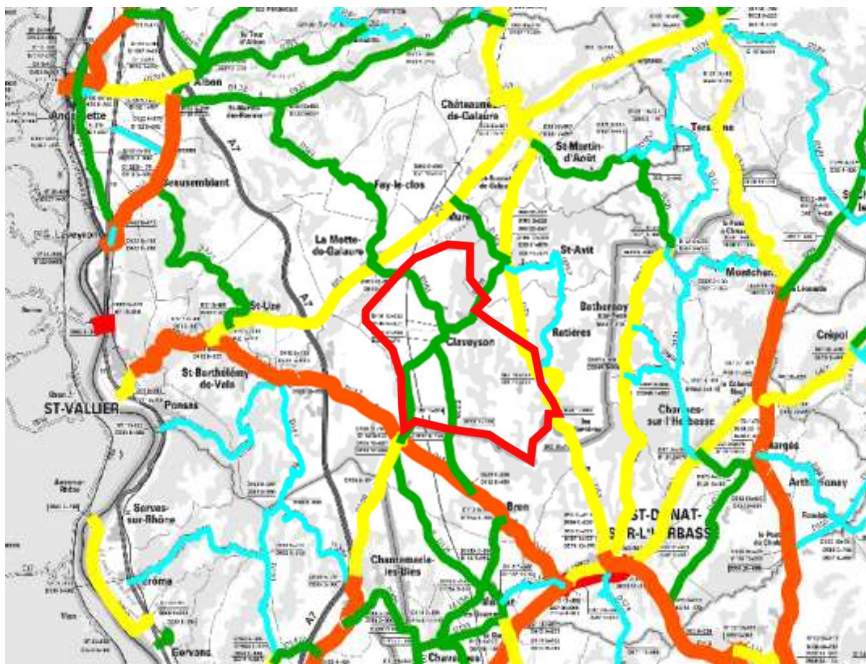


Figure 27 – Carte du comptage routier 2011 (Source : Conseil Départemental de la Drôme)



Trafics 2014

TRAFIC Moyen Journalier Annuel

- 0 - 499
- 500 - 1499
- 1500 - 2999
- 3000 - 9999
- 10000 - 14999
- supérieur à 15000

Figure 28– Carte du comptage routier 2014 (Source : Conseil Départemental de la Drôme)

IV.2.2 Le réseau de voiries de liaisons

- **La Route de Saint Andéol :**

Cette route relie le hameau de Saint Andéol à Bren, au sud et à la D 53, au nord. Elle permet aux habitants du hameau de rejoindre les axes de communication principaux.

IV.2.3 Le réseau de voiries de desserte locale – voies communales

- **Les voies**

Les grandes infrastructures routières décrites précédemment sont complétées par un maillage routier correspondant aux voies communales.

Ce réseau routier diminue l'isolement de certains hameaux. Il s'agit principalement de grands linéaires de voirie, qui manquent souvent d'aménagement adaptés à leur fréquentation importante (trottoirs, accotements,..).

L'habitat dispersé et les quartiers résidentiels sont en effet desservis par un réseau de voies communales ou privées, essentiellement dédié à la desserte locale.

La commune est donc traversée par un tissu de voies de communication étroites. La voirie communale s'étend sur environ cinquante kilomètres permettant de relier les hameaux au village.

Les carrefours majeurs dans la trame urbaine méritent une identification particulière (repérage, structure paysagère) :

- Intersection entre la route départementale 109 et la route départementale 229, à l'entrée du village, ce carrefour permet de faire le lien avec les communes voisines,
- Intersection entre la D161 et la D 109, au cœur du village de Claveyson.



Photographie 62 - Carrefour stratégique entre la D 109 et la D 161, en cœur de village
(Source : ECO-STRATEGIE le 10 octobre 2015)

- **Les chemins**

Ce réseau communal est complété par un réseau de chemins communaux, pistes en terre souvent empruntés par les engins agricoles.

IV.2.4 Les liaisons inter quartiers et cheminements piétons

On trouve un maillage viaire piéton en cours de consolidation sur la commune et notamment sur le centre-bourg. Certaines liaisons piétonnes existent déjà et d'autres sont encore au stade de projet, tel qu'illustré par la carte ci-dessous. A terme, l'idée est de rendre accessibles les équipements publics, commerces et autres services pour les habitants, tout en préservant un cadre de vie agréable.

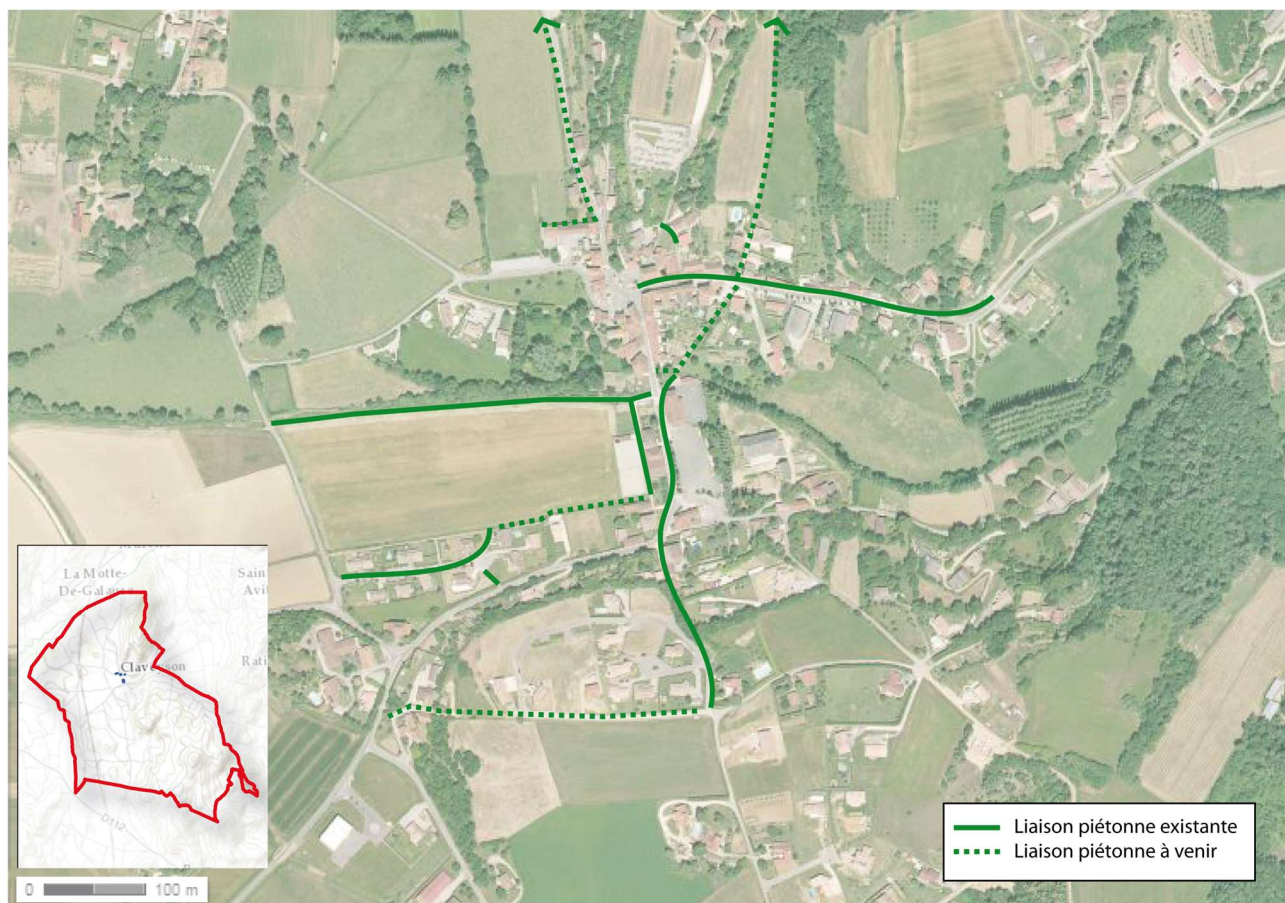


Figure 29– Carte du maillage piéton sur le centre-bourg de Claveyson

Enjeux :

- **Réflexion sur le partage de la voirie – amélioration des conditions de circulation de tous : VL, PL, cars, piétons et cyclistes.**
- **Lisibilité de la propriété : différenciation des chemins publics et des entrées privées.**
- **Evitement de la réalisation d’impasses au sein des futurs quartiers d’habitation renfermant le quartier sur lui-même.**
- **Affirmation de liaisons piétonnes interquartiers et avec les polarités (écoles, commerces, etc.).**



Photographie 63 –Extrait des différentes typologies de rues à Claveyson (Source : ECO-STRATEGIE le 10 octobre 2015)

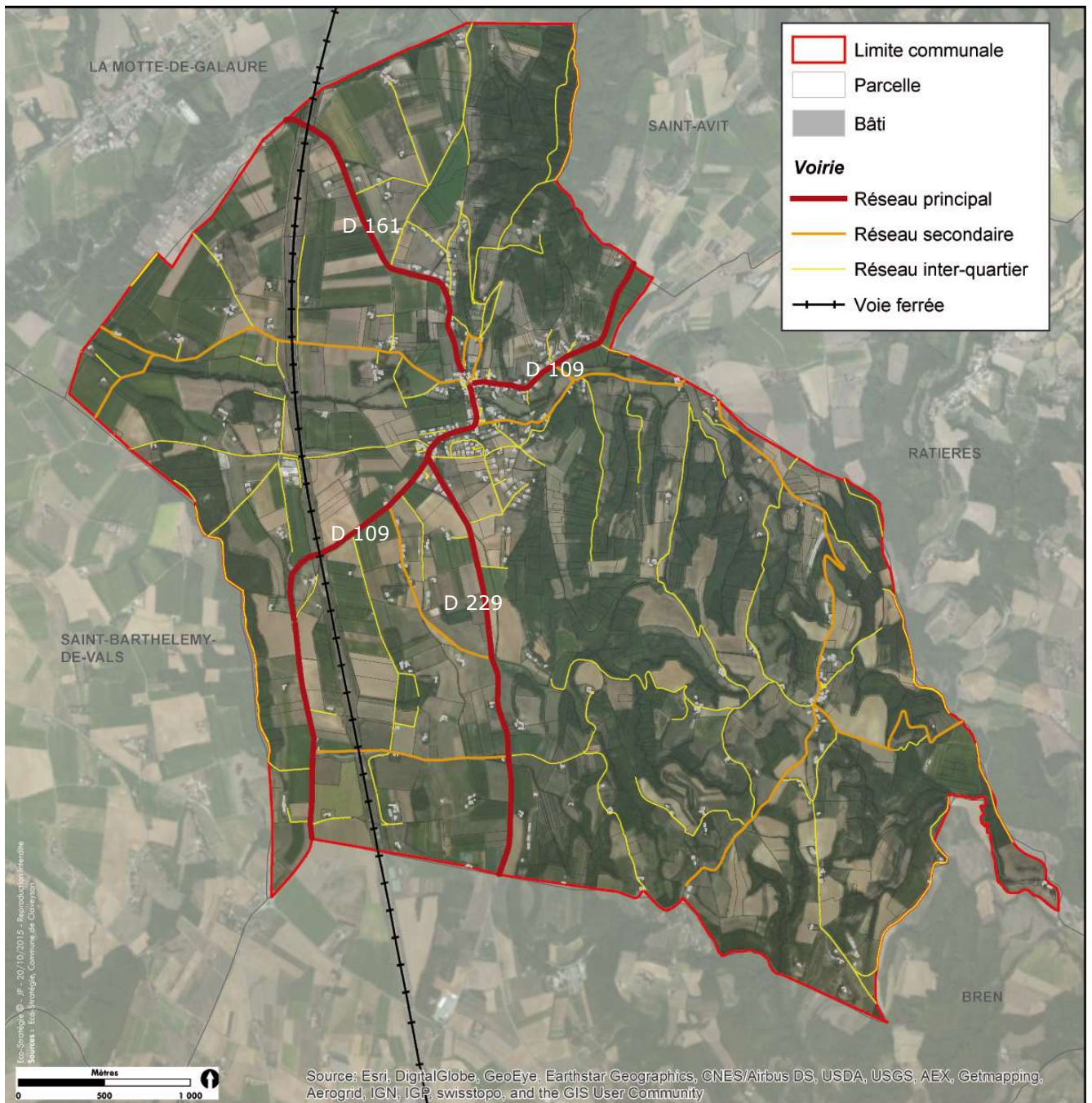


Figure 30 – Carte de la hiérarchisation du réseau viaire de la commune

IV.2.5 Les déplacements

IV.2.5.1. La réglementation des vitesses

De manière générale, la vitesse est réglementée à 50km/h à l'intérieur des limites de l'agglomération et 90km/h sur le reste du territoire.

IV.2.5.2. Le stationnement

Un relevé du **stationnement formalisé** a été réalisé sur le terrain :

- Place du 8 mai : environ 15 places
- Place du centre bourg : environ 6 + 4 + 10 places réparties de part et d'autre
- Parking de l'Ecole : environ 20 places
- Parking de la salle communale (place du 11 Novembre) : environ 80 places



Photographie 64 –Parking (Source : ECO-STRATEGIE le 10 octobre 2015)

La grande place du 11 Novembre permet d'accueillir la foire du 11 novembre, l'arrêt de cars ainsi qu'une aire de jeux. Elle permet également en cas de besoin l'atterrissage d'un hélicoptère.

A partir des différents échanges réalisés avec la maîtrise d'ouvrage et compte tenu des différentes visites de terrain effectuées, il ne semble pas exister de réelle contrainte de stationnement sur la commune. Le volume actuel permet de répondre aux besoins.

Le stationnement résidentiel est en grande partie assuré sur les parcelles privées des logements (garage). Sur le centre-bourg et sur les voiries de petites tailles, les résidents stationnent sur la voirie à proximité immédiate de leur résidence, même si ce stationnement gêne les cheminements piétons. Des conflits d'usage sont observés.

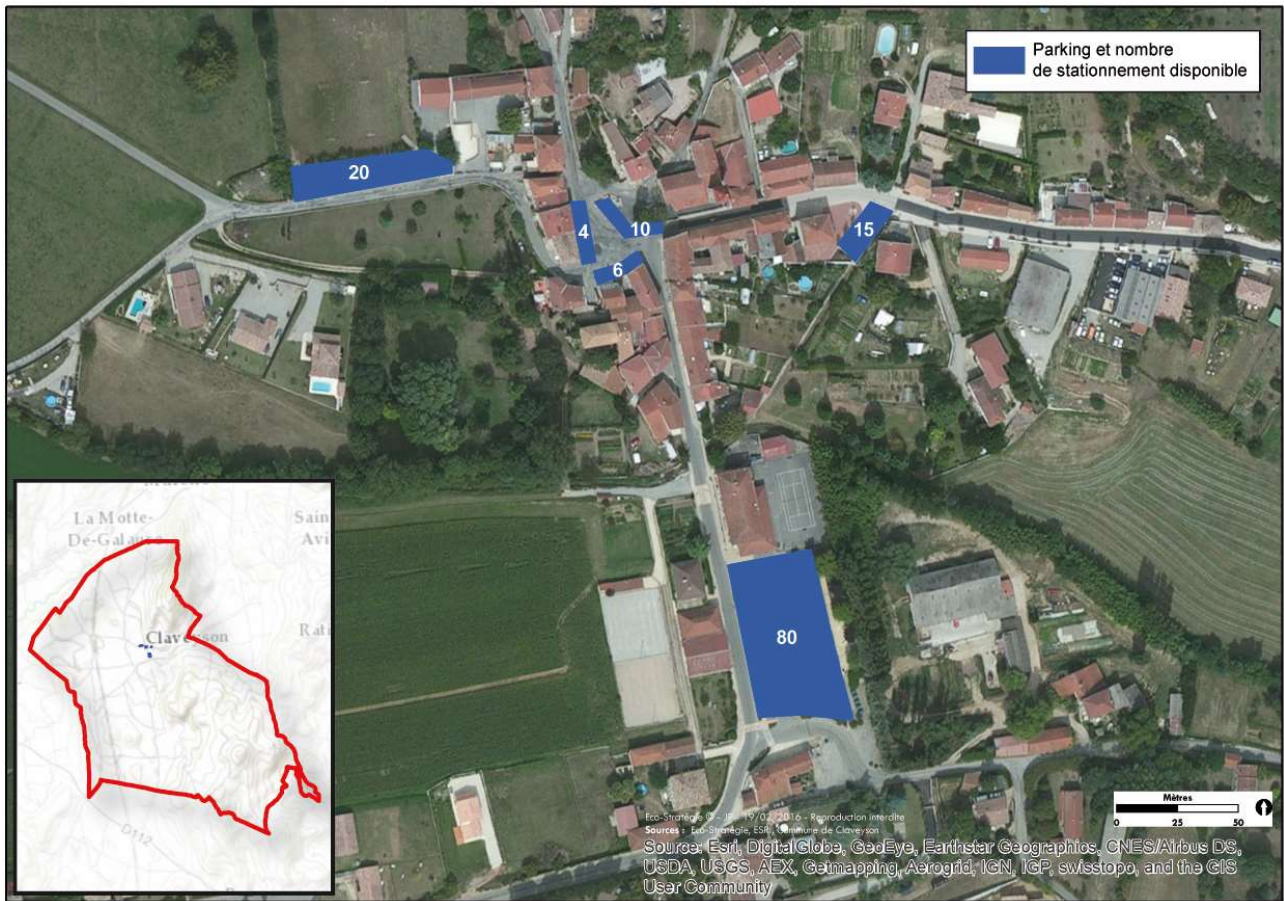


Figure 31 – Carte de localisation et capacité des zones de stationnement

IV.2.5.3. Les caractéristiques de la mobilité

- **La structure générale des déplacements sur la commune**

L'étude des chiffres du recensement général de la population donnés par l'INSEE permettent d'approcher la structure des déplacements sur la commune :

CLAVEYSON		
	2012	2009
Population	885	837
Population en âge de conduire (+19ans)	647	644
Actifs occupés	367	339
Salariés	293	257
Emplois dans la commune	175	137

Tableau 1 – Structure générale des déplacements de Claveyson (Source : INSEE)

Ainsi, les déplacements des habitants relèvent de trois constats principaux :

- **73.1% des habitants sont en âge de posséder une voiture,**
- **82.3% des habitants de Claveyson actifs travaillent hors de la commune,**
- **La croissance de la population impacte les besoins en déplacements.**

- **Le taux d'équipement automobile des ménages**

En 2012, le Recensement Insee indique que plus de 94.2% des ménages possèdent au moins une voiture. La part de l'utilisation de l'automobile par les foyers est donc toujours aussi prépondérante.

A noter que la part des personnes possédant 2 voitures est plus importante que celle possédant une seule voiture.

Les ménages possédant plusieurs voitures sont prépondérants.

Tableau 2 – Equipement automobile des ménages (Source : INSEE)

	2007	%	2012	%
Ensemble	310	100	348	100
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	229	73,9	267	76,7
Au moins une voiture	290	93,4	328	94,2
<i>1 voiture</i>	118	38	133	38,2
<i>2 voitures ou plus</i>	172	55,4	195	56

- **Les flux pendulaires : la mobilité domicile-travail**

- Les flux internes

Sur la commune, seulement 17.7% des actifs travaillent et résident sur la commune, soit 65 personnes. Ce pourcentage a légèrement baissé depuis 2007, bien que cela concerne plus de personnes.

- Les flux sortants

82,3% des actifs résidant sur la commune travaillent à l'extérieur, 302 personnes quittent ainsi quotidiennement la commune pour aller travailler.

Pour la plupart, ils travaillent dans une commune autre que celle de leur résidence et située dans le même département, se déplacement principalement vers les villes plus au sud et à l'est.

Tableau 3 – Lieu de travail des actifs de 15 ans ou + ayant un emploi qui résident dans la zone
(Source : INSEE)

	2007	%	2012	%
Ensemble	339	100	367	100
Travaillent :				
<i>dans la commune de résidence</i>	62	18,4	65	17,7
<i>dans une commune autre que la commune de résidence</i>	276	81,6	302	82,3
<i>située dans le département de résidence</i>	239	70,4	248	67,7
<i>située dans un autre département de la région de résidence</i>	33	9,7	47	12,7
<i>située dans une autre région en France métropolitaine</i>	5	1,5	6	1,7
<i>située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)</i>	0	0	1	0,3

La commune compte moins d'emplois que d'actifs impliquant un taux de couverture insuffisant au regard des besoins.

Ce constat implique de nombreux déplacements des actifs vers les communes voisines pour y travailler.

Les flux sortants se font à destination des pôles d'emplois dynamiques aux alentours : Saint-Vallier, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Romans-sur-Isère, Valence, Roussillon, Saint Rambert d'Albon.

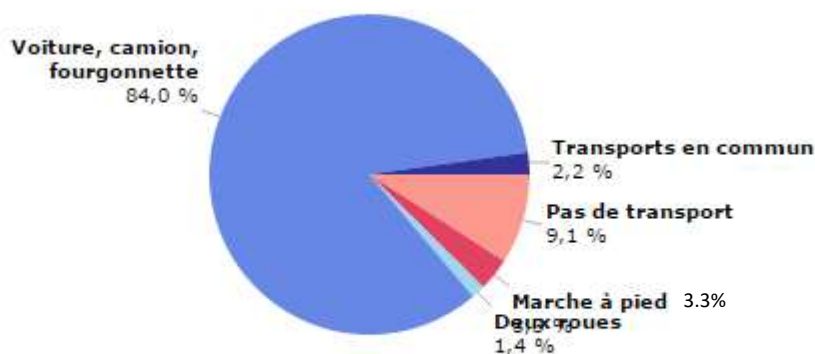
Ces villes concentrent la majorité des flux sortants.

Le réseau communal met en avant des migrations pendulaires jusqu'à quatre fois par jour.

IV.2.5.4. La structure de la mobilité

- **L'analyse des parts modales**

L'analyse des parts modales permet d'observer les comportements selon le type de déplacement.



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Figure 32 – Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012 (Source : INSEE)

La part modale de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail de la commune représente la quasi-totalité des modes de déplacements : 84% des déplacements se font en voiture, camion ou fourgonnette.

Les déplacements actifs (marche, vélo) sont extrêmement limités pour les déplacements domicile-travail (1.4%) et donc presque exclusivement destinés aux loisirs.

La part des déplacements réalisés en transports en commun est faible : 2,2%. L'utilisation des transports en commun est liée au transport scolaire.

• Les tendances de la mobilité

La commune de Claveyson, sous l'influence des villes de Saint-Vallier, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Romans-sur-Isère, Valence, Saint Rambert d'Albon, a connu des évolutions récentes qui ont contribué à l'accroissement des déplacements en voiture :

- une augmentation de la population,
- une augmentation du nombre de ménages,
- une augmentation du taux d'équipement en voiture des foyers,
- 81,6% des actifs occupés travaillant à l'extérieur de leur commune.

L'extension urbaine des villes stratégiques à proximité, notamment en termes d'habitat, s'est depuis de nombreuses années orientée vers les communes périphériques telles que Claveyson, du fait de la présence d'un cadre de vie agréable.

Cette périurbanisation a largement contribué à augmenter les flux des déplacements quotidiens que ce soit pour le travail, la formation, l'enseignement, les achats ou pour tout acte de la vie personnelle et culturelle.

Dans ce contexte de fort développement que connaissent ces villes dynamiques, augmentant leurs fonctions centrales, les besoins de mobilités des habitants augmenteront dans les années à venir.

Ces besoins se diversifient et augmentent également de par la réduction du temps de travail, les RTT, etc.

Il s'agit donc aujourd'hui pour la commune de tenir compte de ces tendances et de proposer des solutions alternatives à la voiture.

Il devient indispensable de gérer différemment les conditions de déplacements de la population que ce soit au niveau des courtes distances réalisées au sein même du territoire, que au niveau des échanges avec les communes voisines.

IV.2.5.5. L'offre de mobilité

- **Les transports collectifs**

La commune est desservie par des lignes départementales :

- N°3 : Ligne qui relie Châteauneuf-de-Galaure à Saint-Vallier (transports scolaires)
- N°9 : Ligne qui relie Bren à Saint-Vallier (transports scolaires)

- **Le covoiturage**

Il s'agit de l'utilisation conjointe et organisée d'un véhicule, par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun.

Plusieurs formes de covoiturage existent :

- Le covoiturage domicile-travail,
- Le covoiturage événementiel,
- Le covoiturage longue distance,
- Le covoiturage « spontané », « participatif » ou « stop amélioré »,
- Le covoiturage domicile-travail

Le covoiturage domicile-travail représenterait potentiellement une part importante des déplacements. Les données de part modale (Insee, RP 2012) ne permettent pas d'identifier la part d'actifs réalisant du covoiturage.

Un schéma directeur de covoiturage à l'échelle bidépartementale (Drôme et Ardèche), a été réalisé en juin 2011.

Crise économique, flambée des prix du carburant, prise de conscience environnementale : le covoiturage est devenu une option de transport désormais incontournable. Une évolution des habitudes et des comportements que les collectivités se doivent d'accompagner afin de répondre aux attentes des usagers en intégrant dès à présent la mobilité durable dans leur politique transport et déplacements.

Les Départements de la Drôme et de l'Ardèche ont décidé d'élaborer un schéma bi-départemental du covoiturage qui a été cofinancé par Valence Romans Déplacements afin d'inciter un maximum de Drômois et d'Ardéchois à adopter la voiture partagée.

Concrètement, un plan d'actions en deux étapes a été conçu. La première, l'aménagement de 4 aires de stationnement réservées aux covoitureurs, est d'ores et déjà en cours de réalisation en partenariat avec le concessionnaire autoroutier ASF.

Cette étude a permis de définir les potentiels de covoiturage à l'échelle des deux départements et de proposer des solutions opérationnelles pour accompagner le développement de la pratique.

Il y a également un projet d'implantation d'aires de covoiturage sur la communauté de communes Porte de DromArdèche, 9 aires sont localisées.

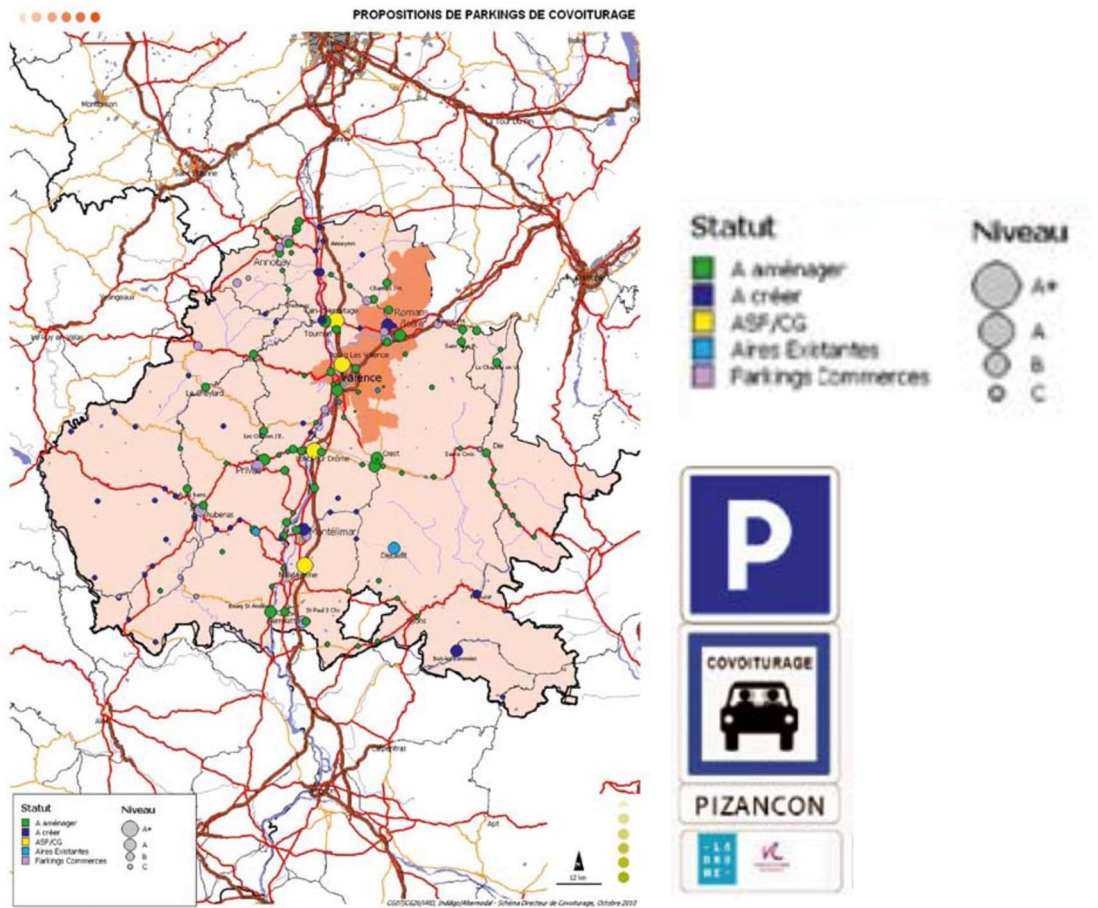


Figure 33 – Carte de définition des potentiels de covoiturage

(Source : Schéma directeur de covoiturage à l'échelle bi-départementale)

• **Les aménagements cyclables**

➤ Les aménagements existants

La pratique du vélo peut être réalisée sur le territoire sur le bourg et sur la plaine ; toutefois, le relief peut être un frein à la pratique de leurs liaisons.

Actuellement, aucun aménagement cyclable n'a été identifié mais une étude est en cours à l'échelle de la communauté de commune.

Les conditions de la pratique du vélo actuellement sont très réduites et ne permettent pas de garantir des déplacements sécurisés.

➤ Un aménagement structurant à l'échelle départementale à proximité du territoire communal :

La ViaRhôna, itinéraire qui reliera à terme la Suisse à la méditerranée en longeant le Rhône.

Parallèlement, un projet de voie cyclable est en construction depuis Clermont-Ferrand jusqu'à Annonay puis jusqu'au territoire de Claveyson. Cela permettrait de relier la vallée de la Galaure à la Via Rhôna.

- **Les cheminements piétons**

De manière générale, la qualité des liaisons piétonnes est insuffisante. En effet, les cheminements piétons existant entre les secteurs résidentiels et les principaux pôles générateurs sont inexistantes (sur les petites voies communales), interrompus ou non conformes aux normes édictées par la loi de 2005 (loi Handicap), et dans certains secteurs, ils sont également souvent occupés par le stationnement résidentiel.

Un effort a été fait par la municipalité pour sécuriser les traversées piétonnes sur les axes très routiers, des aménagements routiers ont aussi été aménagés pour limiter la vitesse notamment sur le cœur de village et à proximité des écoles.



Photographie 65 – Des cheminements piétons insuffisants, voire inexistantes sur le centre-bourg (Source : ECO-STRATEGIE le 10 octobre 2015)

Enjeux relatifs aux déplacements :

- **Réflexion sur le partage de la voirie (VL, PL, cars, piétons et cyclistes)**
- **Maillage viaire cohérent, avec recherche dans les nouveaux développements urbains résidentiels d'une continuité des parcours et évitement des urbanisations en enclaves successives.**
- **Facilitation des transports en commun, notamment scolaire, par une urbanisation rassemblée.**
- **Développement du covoiturage, notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail et domicile-école.**
- **Amélioration des cheminements modes doux.**
- **Confortement de l'offre de stationnement, en l'adaptant en fonction des projets à venir**

IV.3. Synthèse : le fonctionnement urbain de Claveyson

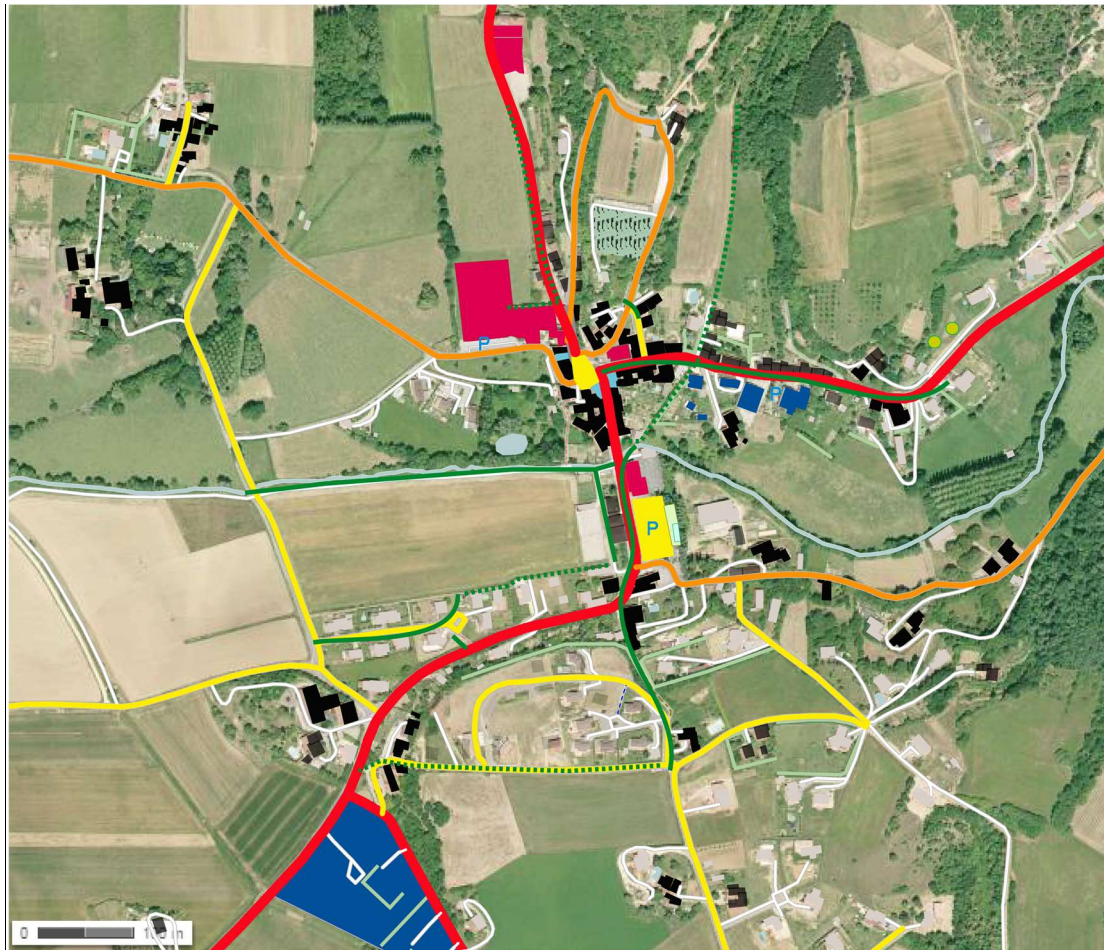


Figure 34 – Carte de synthèse du fonctionnement urbain

- Equipements publics
- Zones d'activités
- Espaces publics
- Implantation historique du village de Claveyson
- Bâti construit entre 1946 et 1990
- Bâti construit entre 1990 et aujourd'hui
- P Espaces de stationnement
- Arbres remarquables
- Voirie principale
- Voirie secondaire
- Voie de desserte
- Maille piéton

IV.4. L'analyse de la consommation et des potentialités foncières

IV.4.1.1. Les objectifs du POS de 1989

Le POS approuvé en 1989 met en avant les principes principaux suivants :

Contrôler l'urbanisation

- Conserver l'image de village rural
- Planifier, maîtriser et accueillir au mieux la demande de construction
- Favoriser le développement et l'accueil dans le village et les hameaux, redonner leurs qualités aux bâtiments anciens
- Prévoir les équipements publics accompagnant l'urbanisation
- Continuer la réalisation du réseau d'assainissement, créer une station d'épuration répondre aux problèmes des risques de pollution liés à l'assainissement autonome
- Définir le droit des sols
- Reprise qualitative
- Prendre en compte la zone inondable bordant « Le Bion »
- Mise à jour des documents règlementaires

Préserver l'environnement et protéger l'activité agricole

Protéger les espaces naturels et le paysage :

- Protéger les sites naturels qui font le caractère de la commune, notamment les zones sensibles dans le paysage, par la protection des espaces boisés qui valorisent le paysage
- Protéger les terres agricoles, maintenir et renforcer l'agriculture, principale activité de la commune
- Préserver le patrimoine agricole en maintenant leur affectation et en évitant le « mitage » par les constructions
- Maintien d'un espace agricole viable

Maintenir et développer l'activité économique

- Permettre l'établissement d'activités artisanales, industrielles ou commerciales tout en fixant sur place les activités existantes
- Favoriser l'implantation d'activités nouvelles en admettant la possibilité d'implanter d'éventuelles activités industrielles en zone agricole
- Protéger et renforcer les activités permanentes de la commune (agriculture, commerce et artisanat)
- Permettre les évolutions et mutations de l'activité
- Préserver le cadre de vie et les paysages

IV.4.1.2. La consommation foncière

Méthodologie :

L'étude de l'évolution de l'occupation du territoire depuis l'approbation du POS, s'appuie sur l'analyse des permis de construire accordés sur la période 2005-2015 (10 années) et s'accompagne d'une consommation de foncier libre.

Dynamique générale 2003-2015 :**Tableau 4- Surface construite entre 2005 et 2015**

Localisation	Nb de logements	Année de construction	Surface consommée en m ²
St Andéol	2	2003-2004	3 749
Quartier Montalivet	1		946
Impasse des Prés	1		1 300
Quartier de l'Homme	1		
Quartier de la Blachette	1		2 810
Route du Pilon	1		
TOTAL :	7		8 805
Quartier Montalivet	7	2005-2006	11 011
Quartier des Escoffers	1		3 000
Le Village	12 Garages		604
Maisons Agriculteurs (Moulin Perrolier, Pascal, Guillermond)	4		8 080
Zone des Genêts	1		2 019
TOTAL :	13		24 714
Quartier Montvalprès	1	2007-2008	1 039
Quartier Montalivet	3		4 460
Le Village (dont 2 jumelées)	3		2 753
Quartier des Escoffers	1		2 556
Zone des Serniers	3 Bâtiments industriels		15 443
St Andéol	1		1 019
Hangar agricole	1		
Le Village : dans hangar	2		
Anienne maison réhabilitée	3		
TOTAL :	15	27 270	
Zone des Genêts	1 Bâtiment industriel	2009-2010	3 234
Quartier Montalivet	8		14 712
Maison Agriculteur (Baboin)	1		2 075
TOTAL :	9	20 021	
Quartier Montalivet	4	2011-2012	17 026
Le Village	1		650
Quartier La Blachette	4		6 087
TOTAL :	9	23 763	
Zone des Genêts	1 + 1 artisan	2013-2014	1 395
Quartier Montalivet	4		4 766
Le Village	1		815
Quartier la Blachette	1		1 502
Maison Agriculteur (Penel)	1		940
Ancienne Cure - SDH	2		
TOTAL :	10	9 418	
Le Village	2	2015	1 517
Quartier La Blachette	1		1 689
TOTAL :	3	3 206	
TOTAL NOMBRE LOGEMENT :	66	TOTAL EN M² :	117 197

* Pour le projet mêlant bâtiment artisanal et habitation de l'artisan, chacune de ces typologies s'est vu allouée la moitié de la surface concernée.

Entre 2003 et 2015, environ 11,72 ha ont été construits sur la commune de Claveyson. C'est au cours des années 2007 à 2008 que le nombre de constructions a été le plus important. Depuis, le rythme de construction s'est ralenti, en 2015 seules 3 parcelles ont été construites.

	Nombre	Surface consommée	Densité ou surface moyenne par bâtiment
Logements Créés	49 logements	85 426 m ²	5,7 logts/ha
Réhabilitation	10 logements	/	
Maison d'Agriculteur	6 logements	11 095 m ²	5,4 logts/ha
Maison liée à une activité	1 logement	697 m ² *	14,3 logts/ha
Autre	12 garages	604 m ²	
Bâtiment industriel	5 bâtiments éco	19 375 m ² *	3 900 m ²

D'après l'analyse des permis de construire, un total de 56 logements a été créé en construction neuve sur la période 2005-2015, sur une surface totale de 9,72 ha, soit une densité moyenne de 5,8 logements par hectare. A cela s'ajoutent 10 logements résultant de réhabilitation, donc sans consommation de foncier neuf. En considérant la totalité des logements produits (66) on atteint une densité globale (neuf + réhabilitation) de 6,8 logements/ha.

Tableau 5– Evolution du nombre de logements autorisés à Claveyson (Source : PLH)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Individuel pur	4	5	2	5	9	3	4	4	8	1	5
Individuel groupé	0	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0
Collectifs	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	3
Résidences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4	6	3	5	9	7	4	4	8	1	8

Source : SOeS, Sit@del2

L'évolution du nombre de logements autorisés à Claveyson entre 2003 et 2013 laisse émerger la même tendance. Il est à noter que la majorité des autorisations accordées concernaient la construction de logements individuels purs (50 sur la période étudiée). Seules 5 autorisations concernaient des projets collectifs et 4 concernaient de l'individuel groupé.

Tableau 6– Evolution du nombre de logements commencés à Claveyson (Source : PLH)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Individuel pur	7	3	2	6	8	5	1	6	7	1
Individuel groupé	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0
Collectifs	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
Résidences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	3	4	6	8	9	1	6	7	1

Source : SOeS, Sit@del2

Un comparatif entre les deux tableaux précédents, données sur le nombre de logements autorisés et données pour le nombre de logements commencés, permet de montrer que quelques projets d'individuel pur n'ont pas été réalisés (4) et que seuls deux projets de collectifs ont vu le jour sur la commune.

• Evolution de l'espace urbain résidentiel depuis 2003

Le développement de l'urbanisation liée à l'habitat est visible sur la commune de Claveyson, comme illustré par la carte ci-dessous. Cependant, toutes les possibilités données par le POS n'ont pas été consommées et l'existence de dents creuses laisse un potentiel urbanisable

important. Les projets ont principalement été réalisés sur le centre bourg et en extension de ce dernier le long des voies de communication, ainsi que sur la zone d'activité le long de la voie ferrée.

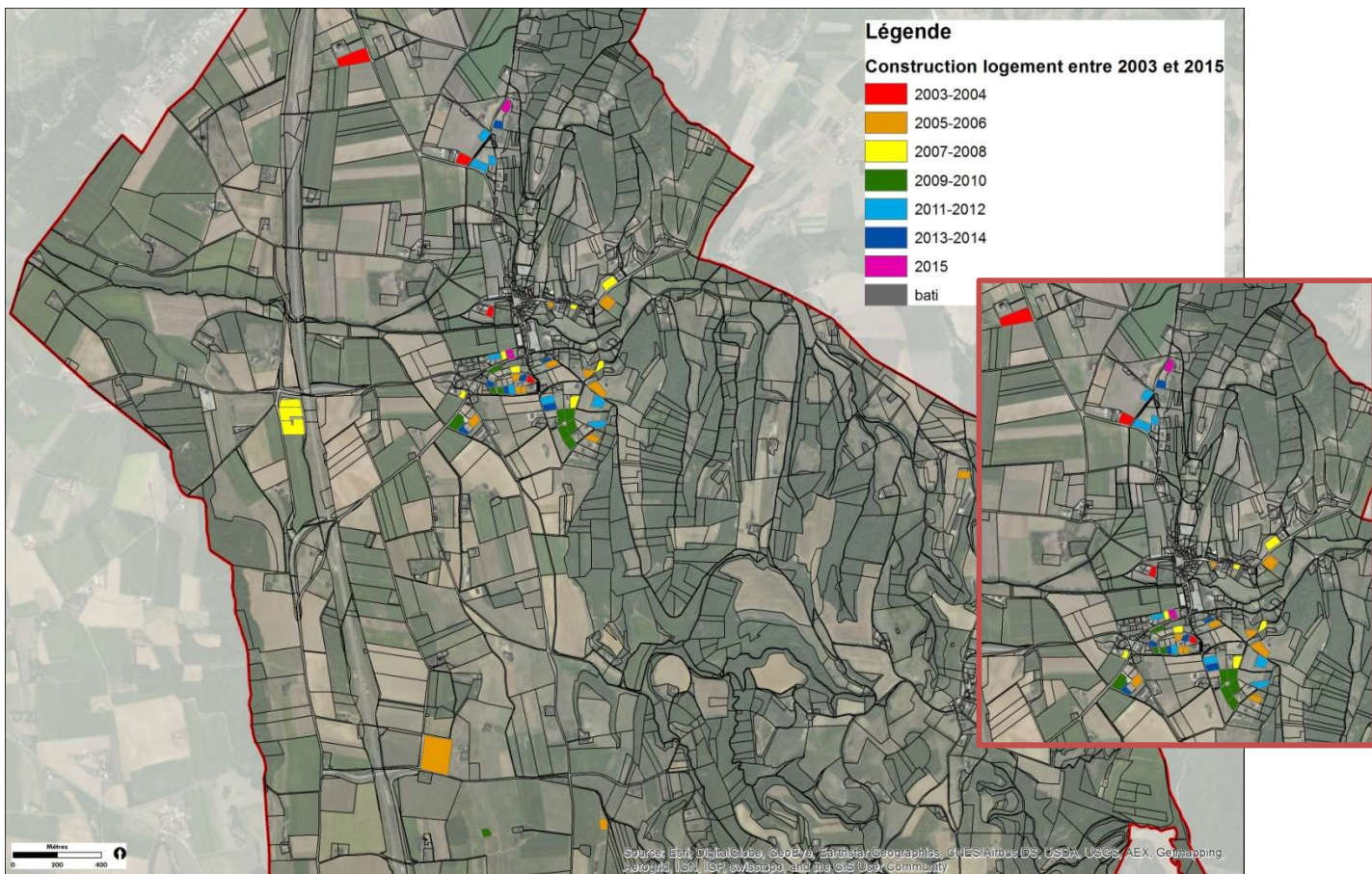


Figure 35– Construction entre 2003 et 2015

IV.4.1.3. Les potentialités foncières

- **Potentialités au sein de l'enveloppe urbaine**

L'enveloppe urbaine est constituée par l'ensemble des parcelles bâties contigües, hors considération de la constructibilité définie dans le document d'urbanisme en vigueur. Une enveloppe urbaine a été délimitée au niveau du bourg et de ses extensions, ainsi que du hameau de Saint-Andéol.

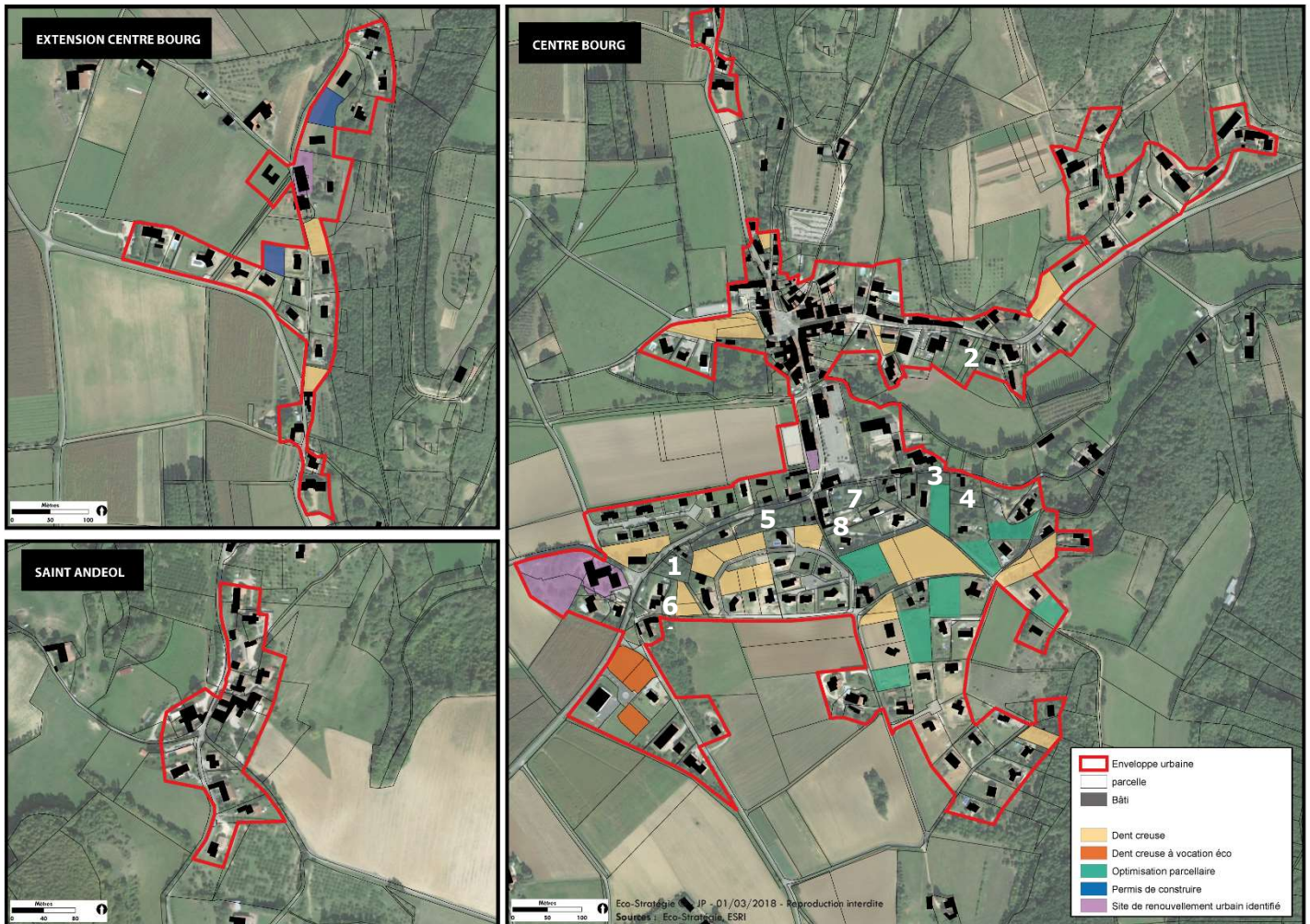




Figure 36– Etude des potentialités foncières au sein de l'enveloppe urbaine

Au sein de cette enveloppe, il s'agit d'identifier les parcelles non bâties, appelées « dents creuses ». Les permis de construire en cours (construction n'apparaissant pas sur le cadastre) sont indiquées en bleue sur la carte.

Cette estimation est une ébauche, faite au stade diagnostique, préalable à la délimitation des zones constructibles au plan de zonage : l'enveloppe constructible (au zonage) du PLU pourra par exemple être plus restrictive sur certains secteurs, en raison des objectifs communaux. Les réflexions sur le zonage intégreront une analyse plus précise des caractéristiques de ces surfaces libres et de leur capacité à accueillir des constructions nouvelles, et à mettre en relation avec les objectifs en matière de développement, de préservation de certains espaces, boisés par exemple. Dans le cadre de cette délimitation les surfaces sont donc amenées à évoluer.


L'analyse des potentialités foncières en dent creuse au sein de l'enveloppe urbaine est la suivante :

◦ dent creuse (parcelle libre) pouvant accueillir de l'habitat	3.16 ha	
◦ dent creuse (parcelle libre) à vocation économique (lots restants au niveau de la zone d'activités des Genêts).	0.40 ha	

Les parcelles ci-après, repérées sur la carte précédente n'ont pas été retenues :

- **1.** Construction réalisée récemment ;
- **2.** Parcelles très étroites, en lanière, de jardins ;
- **3.** Topographie marquée, fort talus le long de la voie ;
- **4.** Parcelle enclavée, sans accès ;
- **5.** Topographie très contraignante, fort talus le long de la voie ;
- **6.** Présence d'une grotte
- **7.** Accès à la propriété et piscine
- **8.** Accès à la propriété et annexes

Le potentiel du tissu bâti existant est également considéré. La carte ci-avant identifie les terrains pouvant être détachés de parcelles bâties de plus de 3000m², dans le cadre d'une éventuelle division de la propriété.

◦ optimisation parcellaire (division de parcelles/propriété de grande taille)	1.66 ha	
---	---------	---

Les sites potentiels de renouvellement urbain ont également été considérés. Il s'agit du site de l'ancienne maison de retraite de Montvalprés, d'un tènement faisant face à la grande place (ancien atelier) ainsi qu'un jardin voisin ou encore d'un ancien hangar agricole route de la Blachette.

L'analyse de l'enveloppe urbaine révèle un important potentiel foncier, qui sera à considérer lors de la définition du zonage. Il est précisé que certaines potentialités sont susceptibles de ne pas être retenues, du fait des choix alors faits (contours des zones constructibles, configuration, préservation d'espaces, espaces boisés classés...).

• Potentialités en changement de destination d'anciens bâtiments agricoles

Un recensement global de tous les bâtiments situés en zone agricole ou naturelle et qui pourraient être réhabilités, identifiés pour le changement de destination, a été réalisé. Une cinquantaine de site ont alors été recensés.

Puis un travail d'analyse a été fait pour ajuster cette liste, en considérant la présence de réseaux, la proximité à une exploitation agricole en activité. 26 bâtiments n'ont ainsi pas été retenus.

Cela a conduit à la liste suivante :

Réhabilitations

Numéro	Adresse
1	La Blachette

2		La Blachette
3		Les Rivoires
4		Champana
5		Blache Longue
6		Route des Bernards
7		Petit Choriol
8		Les Olagnates
9		Fontanaure
10		La Rongeasse
11		La Rongeasse
12		Colonfort
13		Chafadière
14		Les Roches - Champ Mathieu
15		Pontay
16		Pontay
17		Suze
18		Les Escoffers
19		Allée des Chênes

Séchoirs à tabac / Bâtiments Agricoles à Réhabiliter

Numéro		Adresse
1		La Blachette
2		Champana
3		Choriol
4		Les Communaux
5		Route de St Andéol
6		Le Village

Bâtiments Remarquables

Numéro		Adresse
1		Le Château
2		Champana

Bâtiments à Classer en STECAL ?

Numéro		Adresse
1		Montalivet
2		Le Fournil

Dans le cadre de la définition du règlement écrit et graphique, ces différents bâtiments font l'objet d'une nouvelle analyse, en collaboration avec les personnes publiques associées, dont la Chambre d'Agriculture. Ceci afin d'évaluer la pertinence de leur identification pour le changement de destination.

La liste des bâtiments retenus est présentée en partie « IV.4.7 Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme ».

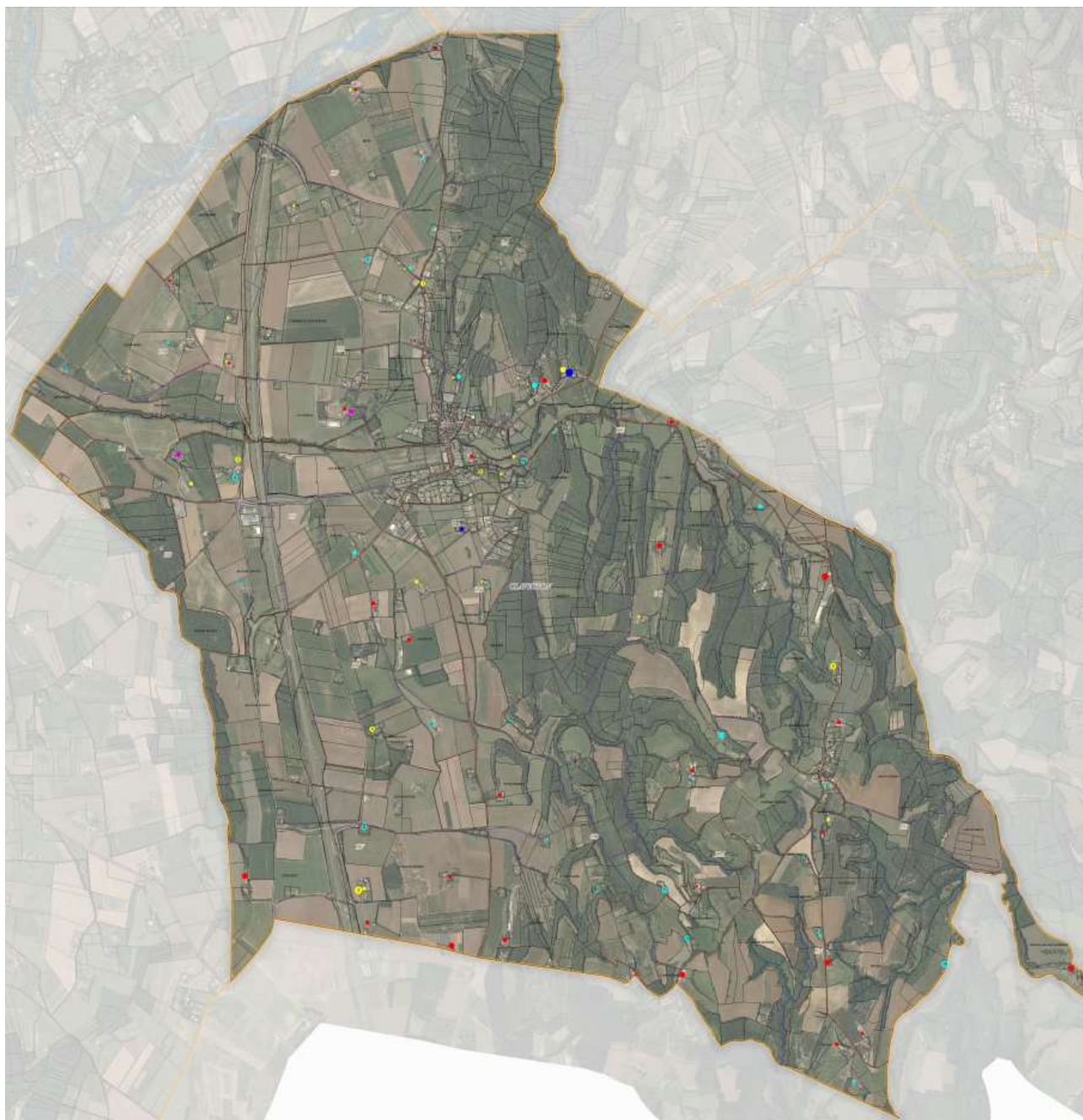


Figure 38– Anciens bâtiments agricoles en zone agricole et naturelle

- **Les objectifs du PLH pour Claveyson**

La définition d'un PLH a été engagée à l'échelle de la communauté de commune Porte de DromArdèche. Le projet de PLH a été arrêté le 15 décembre 2016. Son approbation est programmée en conseil communautaire du 28 septembre 2017.

Les trois orientations majeures mises en avant par le projet de PLH sont :

- Accompagner le développement économique du territoire ;
- Améliorer les conditions de logements des familles les plus fragiles ;
- Devenir un modèle de développement durable de qualité.

Concernant la commune de Claveyson, l'objectif sur la période 2017-2022 (6 ans) est de 29 constructions neuves, dont 4 logements locatifs sociaux (15%).

(source : Projet de Programme Local de l'Habitat – Orientations et territorialisation, Novembre 2016)

Enjeux :

- **Définition des limites de l'enveloppe urbaine.**
- **Recherche d'un développement urbain basé sur :**
 - **la densification par la mobilisation de dents creuses,**
 - **une diversification de l'offre.**
- **Maîtrise du développement résidentiel, organisation du fonctionnement urbain, à partir de l'enveloppe urbaine existante.**
- **Valorisation de certains bâtiments agricoles abandonnés ou en cours d'abandon, par des projets de reconversion et/ou de requalification.**

V. LES EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES

V.1. La population

N.B : L'ensemble des tableaux, graphiques et données sont issues des Recensements généraux de la population de 2012 et 2007.

V.1.1.1. L'évolution de la population

- **Une population en augmentation constante**

La commune connaît une évolution positive et régulière, notamment depuis 1999 :

Tableau 7 – Evolution de la population entre 1968 et 2012 (Source : INSEE)

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	596	602	641	697	702	837	885
Densité moyenne (hab/km ²)	36,9	37,3	39,7	43,2	43,5	51,9	54,9
CC Porte DrômArdèche	33267	33887	33606	35213	36768	40861	44741

Note :

Lors des réflexions sur le PADD, la donnée INSEE disponible la plus récente était la population municipale de 2013, à savoir 897 habitants.

Au moment de l'approbation du projet de PLU la donnée INSEE disponible la plus récente est la population municipale de 2016, à savoir 869 habitants.

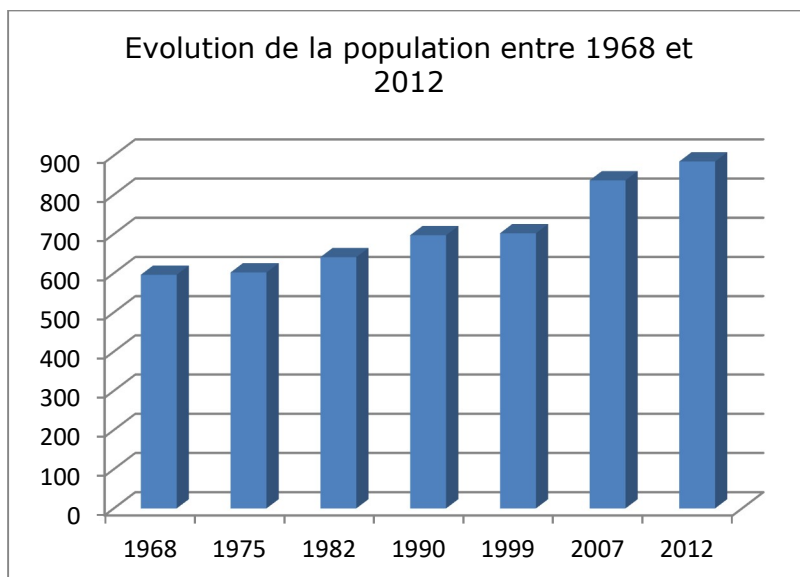


Figure 39 – Evolution de la population entre 1968 et 2012 (Source : INSEE)

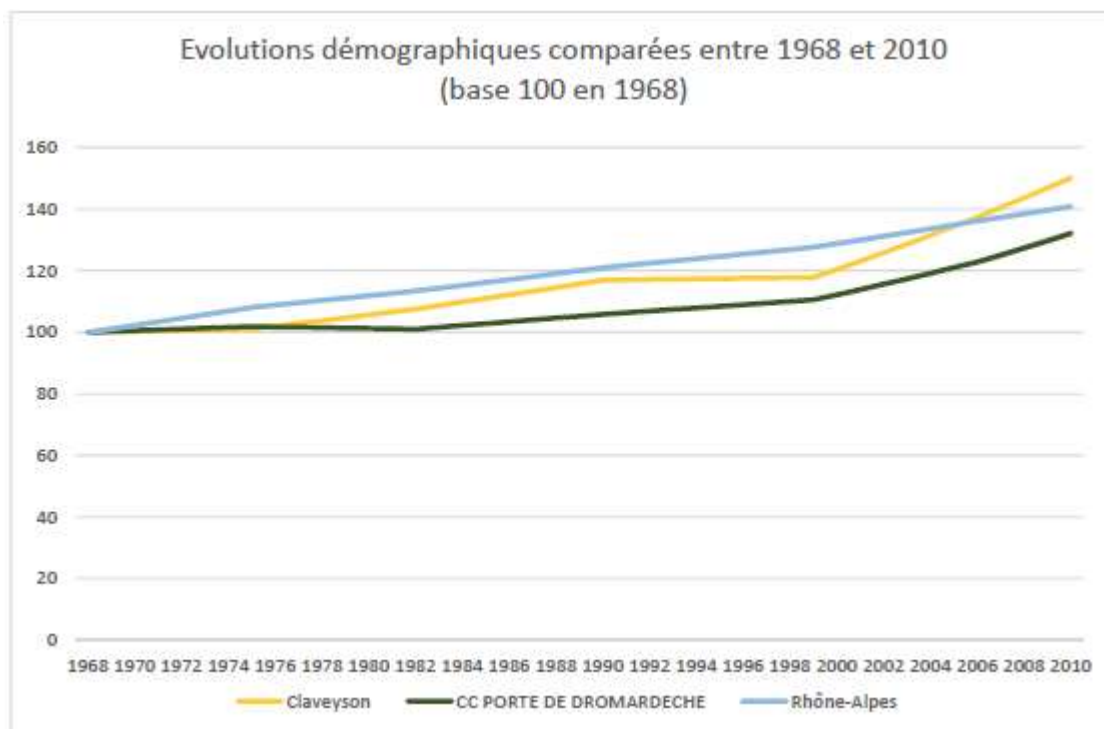


Figure 40 – Evolutions démographiques comparées entre 1968 et 2010, base de 100 en 1968 (Source : PLH)

Tableau 8 – Evolution de la population entre 1968 et 2012 et taux de variation annuels (Source : INSEE)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,1	0,9	1,1	0,1	2,2	1,1
due au solde naturel en %	-0,2	-0,2	-0,3	-1,2	-0,5	-0,5

<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	0,3	1,1	1,4	1,3	2,7	1,6
Taux de natalité (‰)	14,4	12	11,6	9,5	13,3	13,3
Taux de mortalité (‰)	16,3	14,2	15	21,3	18,4	18

- **Une population qui rajeunit**

Entre 2007 et 2012, la tranche d'âge de « 60-74 ans » a légèrement augmenté sur la période observée (2007 – 2012), passant de 10,9% à 11,9%. La part des « 30-44 ans » et des « 45 – 59 ans » a légèrement baissée sur la période observée, représentant respectivement 22,9% et 19,8% de la population de Claveyson en 2012.

La part des « 75 ans ou plus » a diminuée, passant de 12,5% en 2007 à 8,4% en 2012.

La part des « 15-29 ans » reste stable sur la période, représentant 13,4% de la population en 2012.

Par contre, la classe « jeune » (0-14 ans) est en nette augmentation (19,1% en 2007 contre 23,6% en 2012).

Cette évolution annonce un rajeunissement de la population de la commune pour les prochaines années.

La part des « 30-49 ans » correspond à la population active travaillant dans les pôles d'emploi environnant et s'installant sur la commune avec leurs jeunes enfants pour la présence d'écoles et pour son cadre de vie.

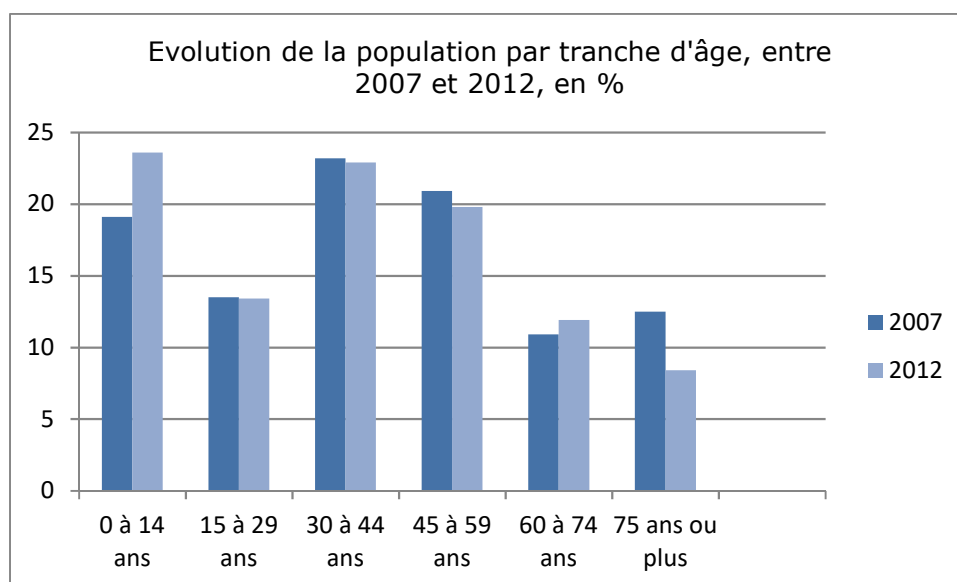


Figure 41 – Evolution de la population entre 2007 et 2012 par tranche d'âge (Source : INSEE)

Tableau 9 – Evolution de la population entre 2007 et 2012 par tranche d'âge (Source : INSEE)

	2007	%	2012	%
Ensemble	837	100	885	100
0 à 14 ans	160	19,1	209	23,6
15 à 29 ans	113	13,5	119	13,4
30 à 44 ans	194	23,2	203	22,9
45 à 59 ans	175	20,9	175	19,8
60 à 74 ans	91	10,9	105	11,9
75 ans ou plus	104	12,5	74	8,4

- **La répartition de la population par sexe**

La répartition de la population par sexe est relativement équitable.

On note une majorité de femmes pour les classes d'âge « 0-14ans » et « 30-44ans ».

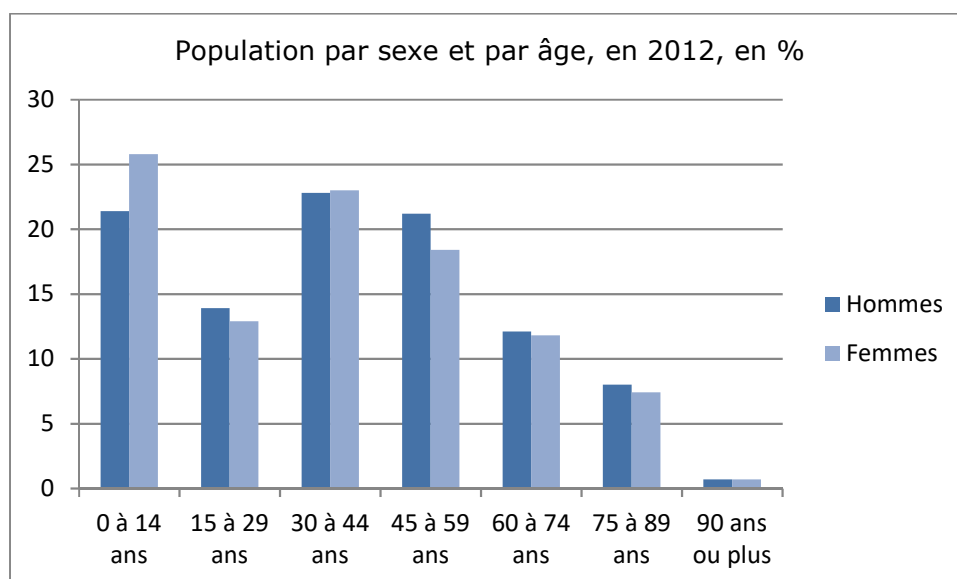


Figure 42 – Population par sexe et par âge en 2012 (Source : INSEE)

V.1.1.2. L'évolution comparée entre évolution de la population et celle des ménages

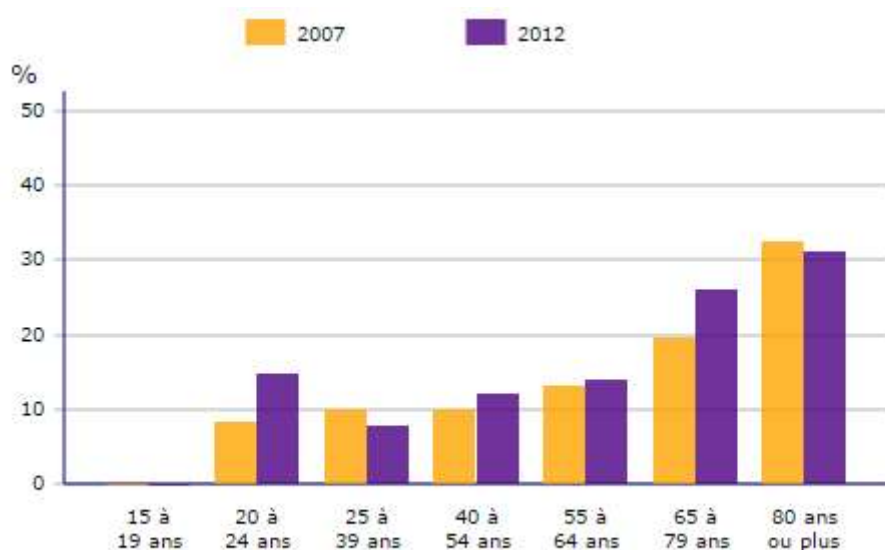
- **L'évolution du nombre de ménage**

Sur la période 2007-2012, le nombre de ménages a fortement augmenté. En 2012, 348 ménages sont recensés sur la commune.

Ce passage indique une tendance à la décohabitation, phénomène qui s'explique par le départ des enfants du foyer familial et par les divorces.

De ce fait, la commune suit la tendance actuelle de l'évolution démographique française.

- **Une augmentation du nombre de personnes vivant seules**



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Figure 43 – Personnes de 15ans ou plus vivant seules selon l'âge (Source : INSEE)

- **Une taille des ménages qui se modifie**

Suivant les grandes évolutions nationales, la taille des ménages est en constante diminution depuis 1968, en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des familles monoparentales.

Au RGP de 2011 la taille moyenne des ménages à Claveyson était de 2,48 personnes. Elle était de 2.5 en 2006 et de 2.59 en 1999.

Tableau 10 – Evolution de la taille des ménages (Source : PLH & INSEE)

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Evolution du nombre de ménages	181	187	203	229	248	303	343
Evolution de la taille des ménages	3,28	3,14	2,96	2,72	2,59	2,50	2,48

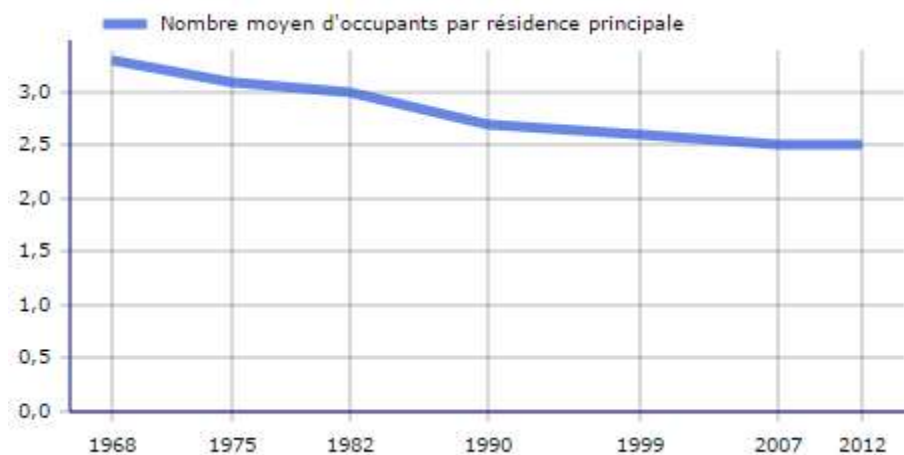


Figure 44- Evolution de la taille des ménages (Source : PLH & INSEE)

- **Les revenus**

En 2011, le niveau des revenus imposables moyen des ressources des ménages est de 20 858€. Les ménages non imposés représentent 51,3% des ménages de la commune. Le revenu fiscal médian sur la commune de Claveyson est de 26 833€ pour 2011.

Tableau 11 – Impôts sur le revenu des foyers fiscaux (Source : INSEE)

	2012
Nombre de ménages fiscaux	335
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	842
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	18 987

Enjeux :

- **Maintien des populations jeunes et actives sur la commune.**
- **Développement des équipements en faveur des typologies de populations présentes.**

V.2. L'habitat

- **Un parc de logements plutôt ancien**

La part des logements construits avant 1946, est important représentant près de la moitié des logements présents sur la commune, soit 47,8% des résidences principales.

Le rythme de construction a été peu élevé par la suite. Pendant les années 46 – 90 25,1% des résidences principales ont vu le jour. Ce pourcentage est similaire pour la période plus récente de 1991 à 2009, puisque ce sont 27,2 % des logements qui ont été construits à cette époque.

Le parc de logement est composé en majorité de résidences principales (91.7% en 2012), le nombre de résidences secondaires est en légère diminution. On observe également une baisse des logements vacants sur la période étudiée.

Il est également à noter qu'il y a une carence de petits logements pour les besoins atypiques, notamment pour l'accueil de saisonniers sur le hameau de St Andéol.

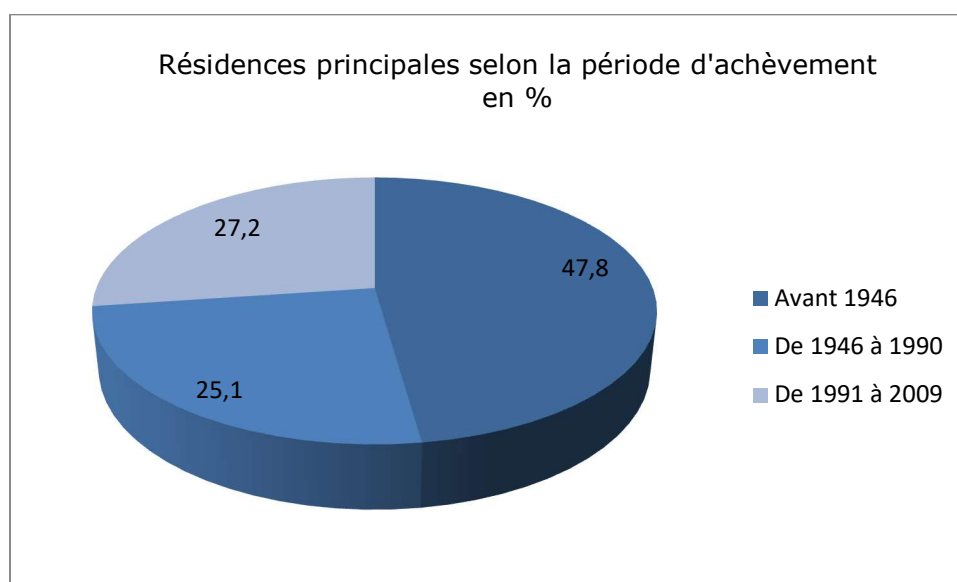


Figure 45 – Résidences principales selon la période d'achèvement (Source : INSEE)

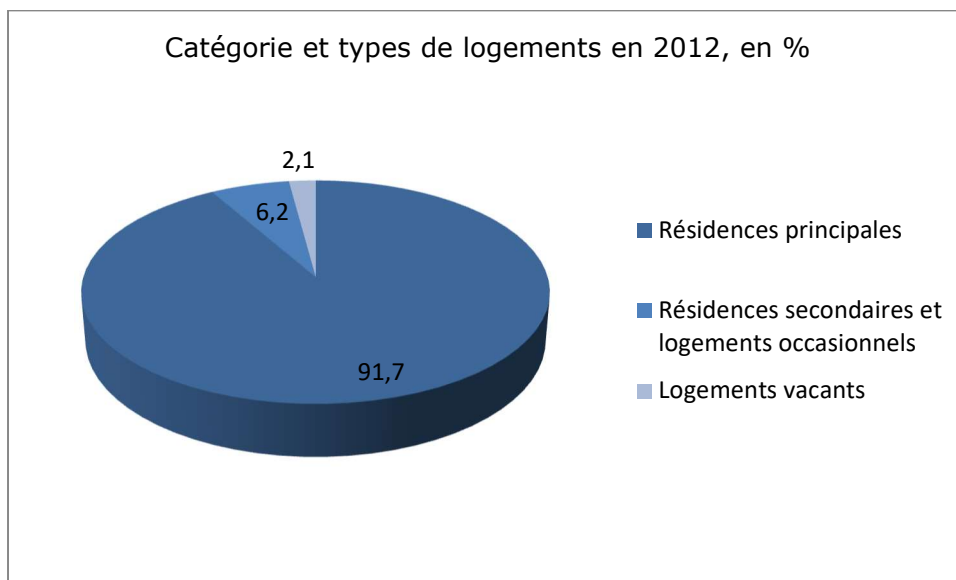


Figure 46 – Catégories et types de logement (Source : INSEE)

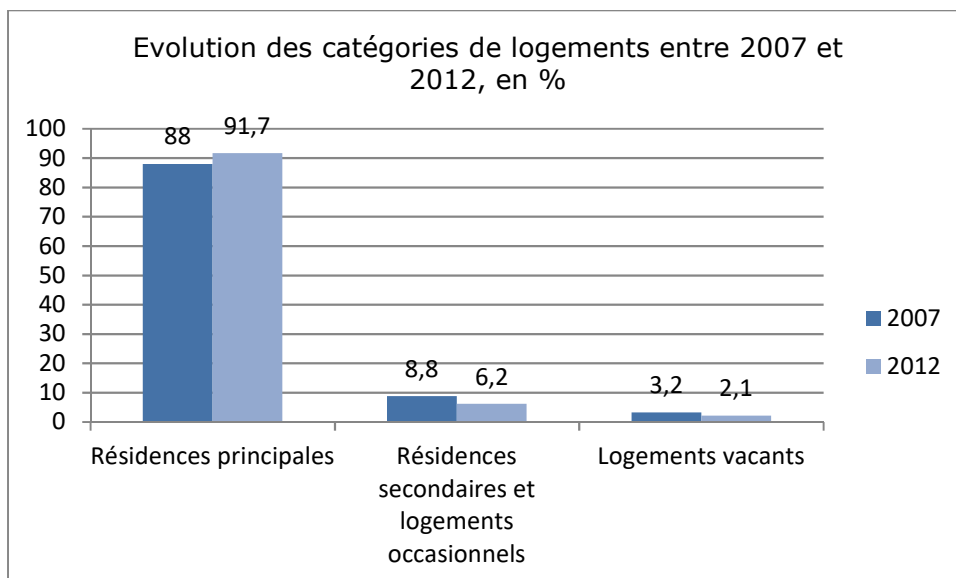


Figure 47 – Evolution des catégories de logements entre 2007 et 2012 (Source : INSEE)

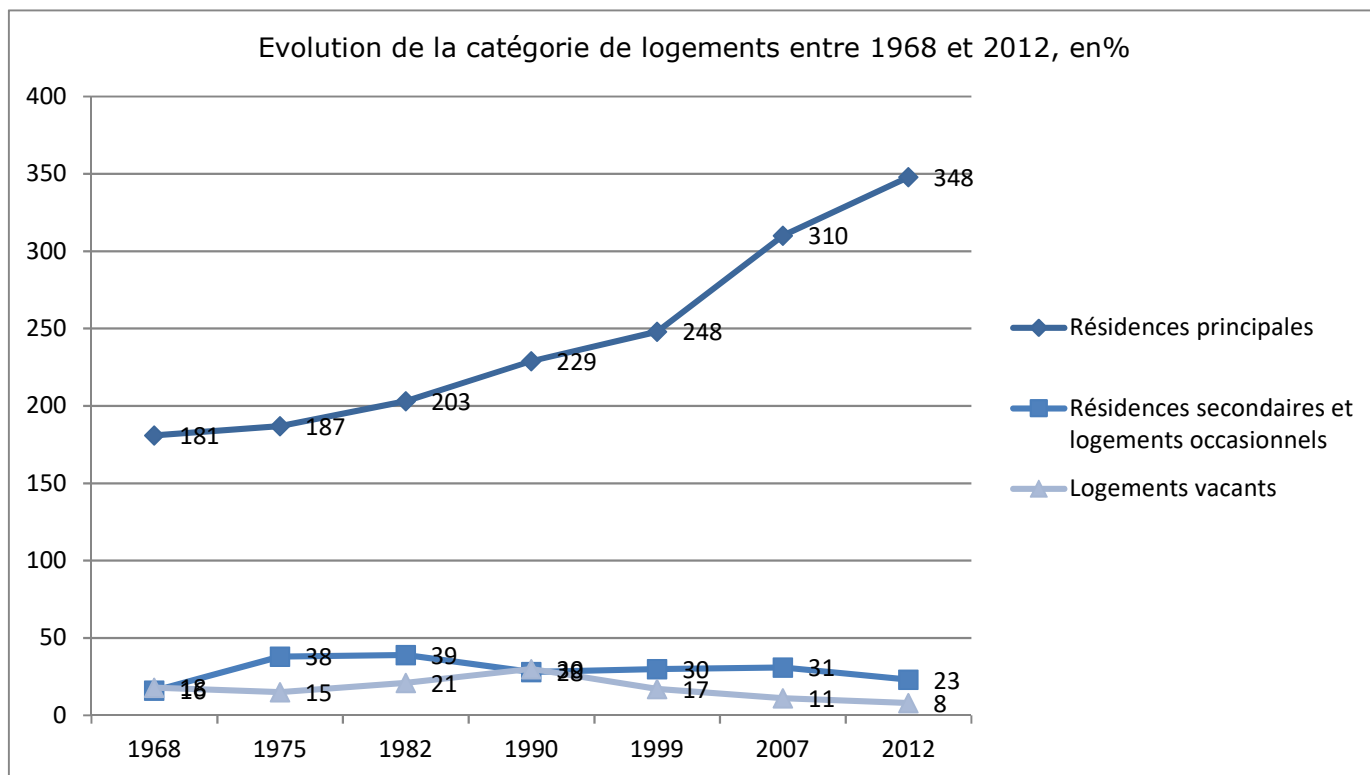


Figure 48 – Evolution des catégories de logements entre 1968 et 2012 (Source : INSEE)

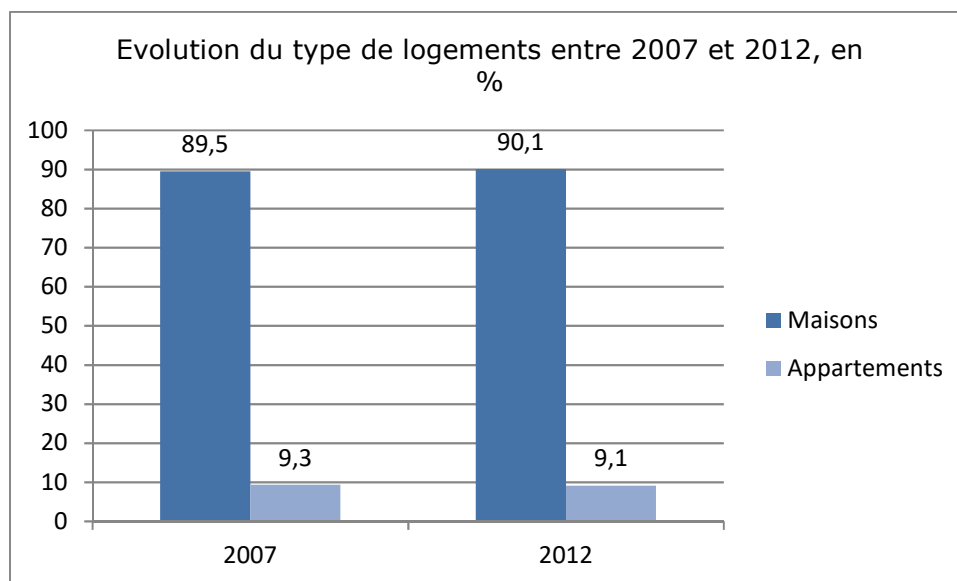


Figure 49 – Evolution du type de résidences entre 2009 et 2012 (Source : INSEE)

- **Une majorité de propriétaires**

Le parc de logements comprend une majorité de propriétaires occupants (73,5%) pour une part de 20,7% de locataires.

Tableau 12 – Statut d'occupation en 2012 (Source : INSEE)

	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	348	100	861	18,3
Propriétaire	256	73,5	641	21,3
Locataire	72	20,7	185	5
dont d'un logement HLM loué vide	4	1,2	13	8
Logé gratuitement	20	5,8	35	28,1

D'après le guide communal rédigé dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLH, les précisions suivantes sont apportées :

- parc social locatif public : 6 logements, soit 8% du parc locatif et 1.7% du parc total.
 - parc locatif social privé : 7 logements, soit 2% du parc total et le
 - parc communal conventionné : 6 logements, soit 1.7% du parc communal.
- (Données au 1^{er} janvier 2014)

• Taille des logements et confort

Le niveau de confort des logements est dans l'ensemble correct.

La grande majorité du parc est composé de grands logements. Cette tendance s'accroît en 2012 : les 5 pièces et plus représentent 57,1% en 2012 contre 54,8% en 2007.

Deux évolutions à noter :

- Une diminution de la part des logements de 4 pièces et 3 pièces
- Une stabilisation des petits logements

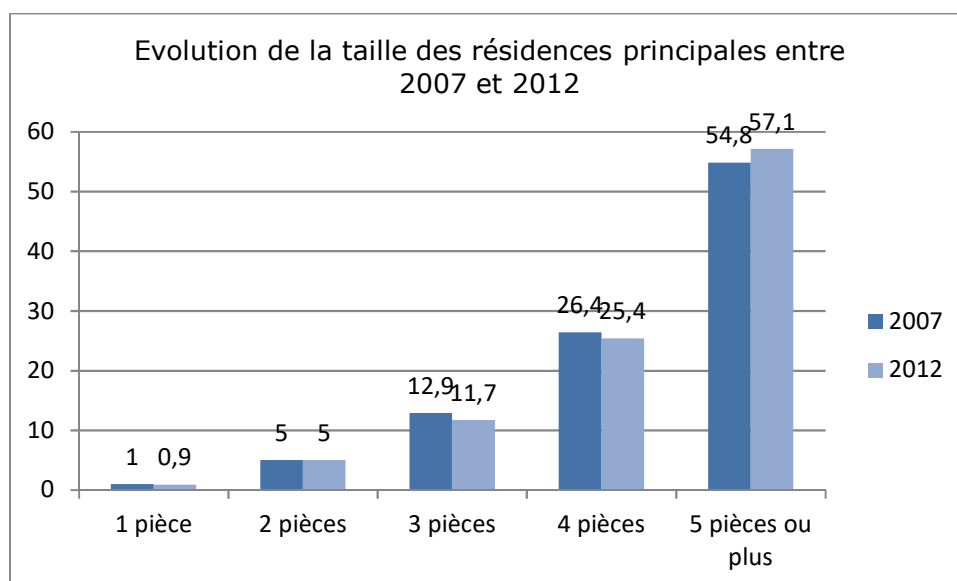
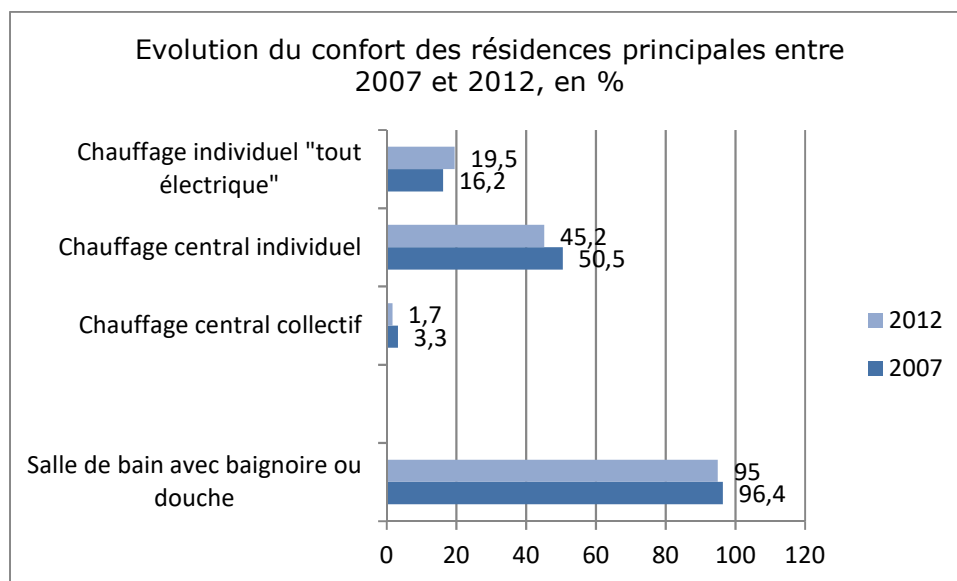


Figure 50 – Evolution de la taille des résidences principales entre 2007 et 2012 (Source : INSEE)**Figure 51 – Evolution du confort des résidences principales entre 2007 et 2012 (Source : INSEE)**

- **Une faible rotation de l'occupation des logements**

La majorité des ménages occupent leur logement depuis plus de 10ans : 56,3 %.

Tableau 13 – Occupation des logements par les ménages (Source : INSEE)

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	348	100	861	4,7	1,9
<i>Depuis moins de 2 ans</i>	32	9,3	76	4,2	1,8
<i>De 2 à 4 ans</i>	66	19	185	4,6	1,6
<i>De 5 à 9 ans</i>	54	15,5	152	4,7	1,6
<i>10 ans ou plus</i>	196	56,3	448	4,8	2,1

- **La vacance des logements**

La vacance des logements a connu une diminution entre 2007 et 2012 passant de 11 logements vacants en 2007 à 8 en 2012.

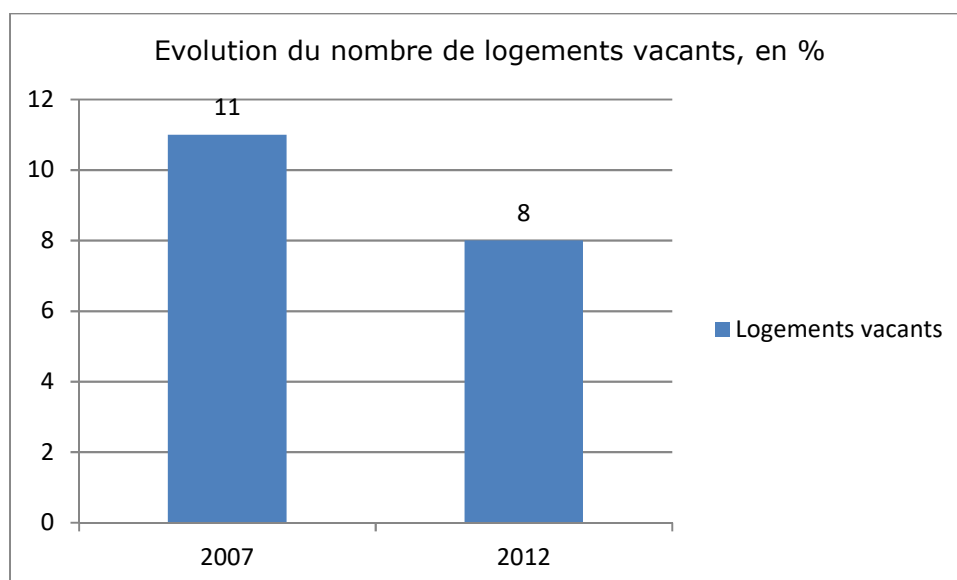


Figure 52 – Evolution du nombre de logements vacants entre 2007 et 2012 (Source : INSEE)

La commune attire de jeunes ménages qui ont la possibilité d'acheter sur Claveyson en raison du prix du foncier peu élevé (40 à 70 euros/m² maximum).

Elle attire toutefois autant de personnes qui cherchent à acheter en raison d'un foncier accessible, que de jeunes couples qui cherchent à louer n'ayant pas encore la possibilité d'acheter.

Les problématiques les plus importantes sur le territoire sont :

Un problème de logements dégradés

Une insuffisance de grands logements

Une présence importante d'anciens corps de ferme en train de se dégrader

Une population qui se fragilise, avec de plus en plus de personnes vivant seules, des revenus en baisse et une baisse des ménages qui diminuent

Question de la précarité énergétique

Enjeux :

- **Parcours résidentiel complet sur la commune, permettre une offre résidentielle adaptée aux profils de population : population active, jeunes ménages...**
- **Mixité sociale en diversifiant l'offre de logements.**
- **Augmentation du parc locatif et développement du parc social.**
- **Répondre aux besoins futurs de ces profils en matière d'équipements.**
- **Réhabilitation du bâti.**
- **Réduction de la consommation énergétique des logements.**
- **Production de logements saisonniers, notamment sur Saint Andéol.**

V.3. Les activités économiques

V.3.1 Les entreprises du territoire

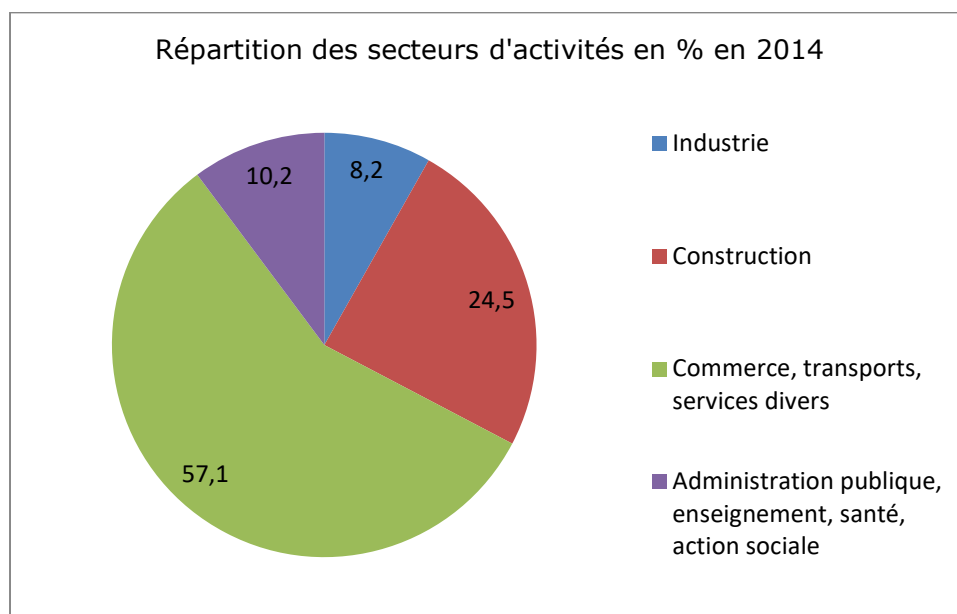


Figure 53 – Répartition des secteurs d'activités en % en 2014 (Source : INSEE)

Selon l'INSEE, au 1^{er} janvier 2014, la commune comptabilise 49 établissements (hors-agriculture).

Dont notamment :

➤ **Commerces/services :**

- Une boulangerie
- Un bar tabac-presse
- Un salon de coiffure, ainsi qu'une coiffeuse à domicile
- Une auberge
- Un cabinet infirmier

➤ **Zones d'activités :**

- La zone d'activités communautaire des Serniers (à proximité de la LGV)
- La zone d'activité communautaire les Genets (à proximité du centre-bourg, 2 lots disponibles)

➤ **Artisanat :**

- Un garagiste
- Un serrurier
- 3 maçons
- Un plombier
- Un plaquiste-peintre
- Un menuisier
- Un électricien
- Un atelier de peinture
- Entreprise générale
- Un carrossier peintre itinérant



Photographies 66 – Bar tabac (à gauche) et Boulangerie (à droite) (Source : ECO-STRATEGIE le 07 janvier 2016)

L’offre est donc limitée sur la commune et les habitants sont obligés de se déplacer pour les besoins communs. On retrouve trois pôles proches de Claveyson pouvant répondre complètement aux besoins courants et présentant une réponse diversifiée pour les autres fonctions. Ces pôles sont Saint-Donat-sur-Herbasse, Saint Vallier et Saint Rambert d’Albon. Des pôles dits secondaires complètent cette offre, entre Châteauneuf-de-Galaure et Hauterives ainsi qu’entre Aneyron et Saint-Sorlin-en-Valloire.

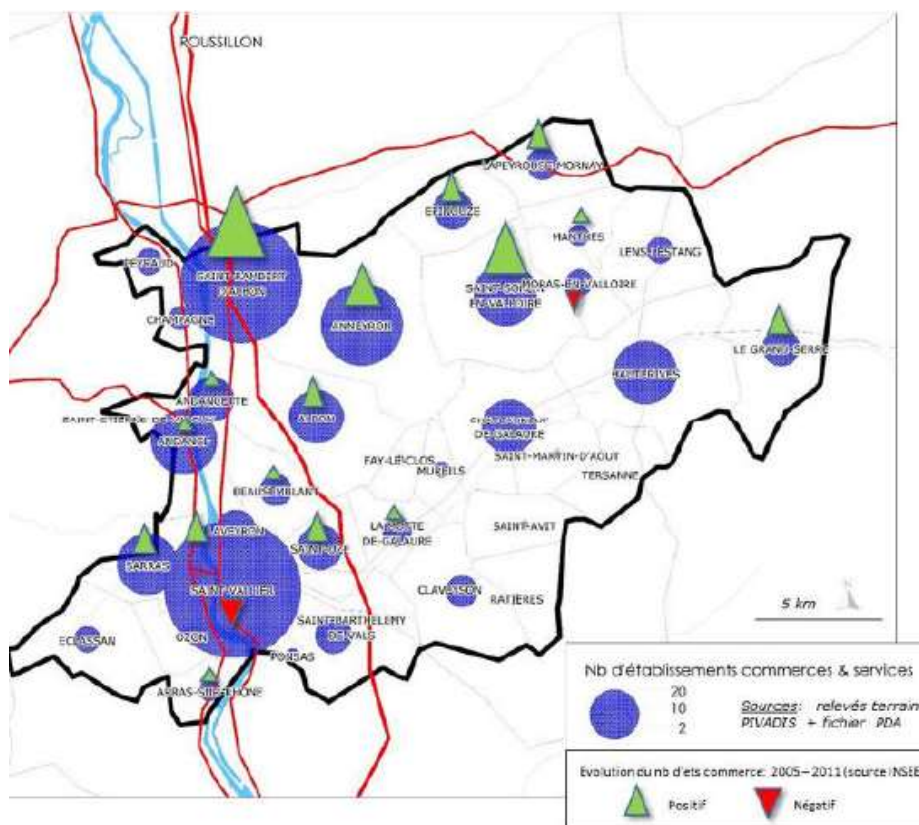


Figure 54- La localisation de l’offre commerciale autour de Claveyson (Source : Schéma de développement commercial, CC Porte de DrômArdèche)

L'offre existante est disséminée à travers la commune :

- La zone d'activité des Serniers se trouve le long de la LGV, un peu à l'écart du centre bourg, mais reste accessible
- La zone d'activité des Genets, en proximité du centre bourg
- Le centre-bourg et ses commerces et services.

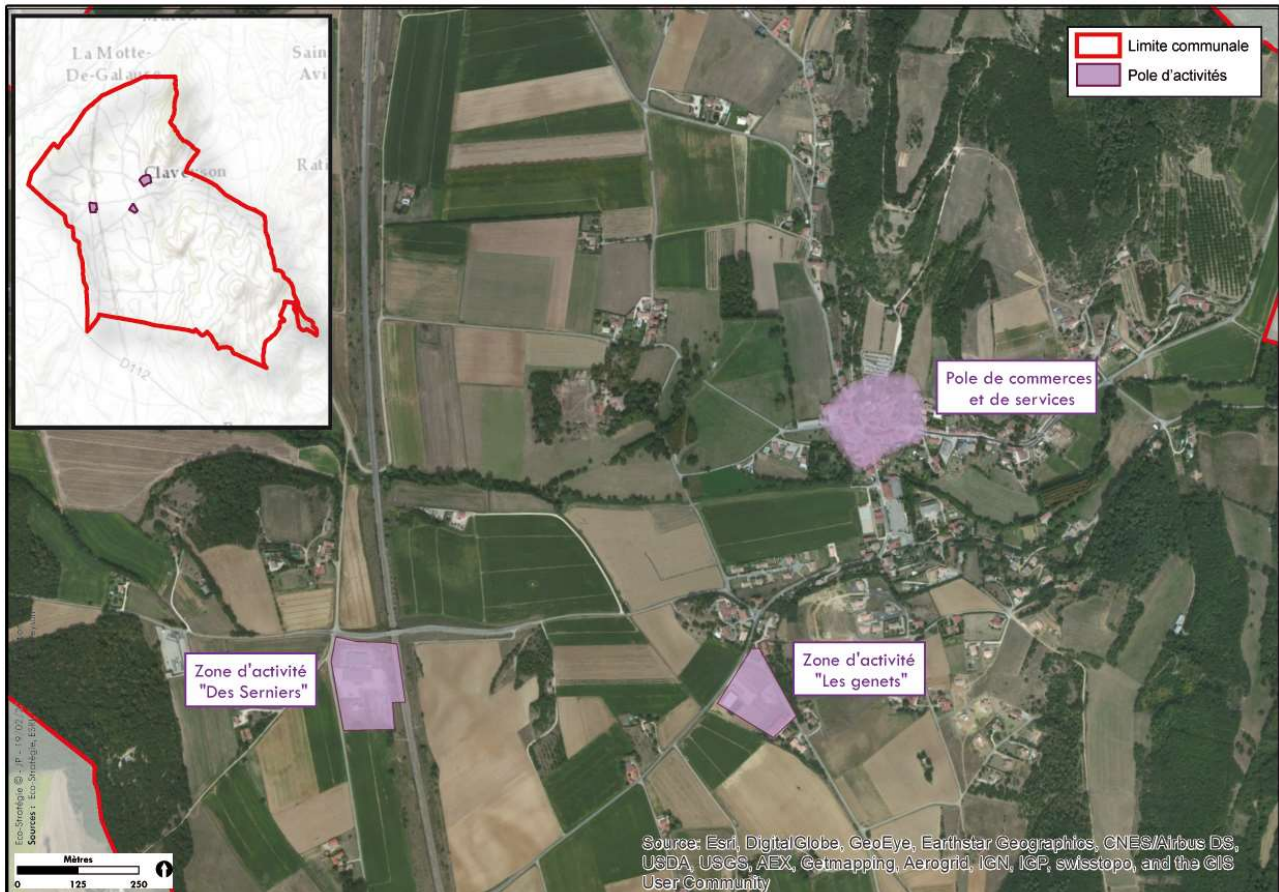


Figure 55– Zones d'activités sur la commune de Claveyson

Enjeux :

- **Maintien voire développement d'une offre commerciale de proximité.**
- **Renforcement de la centralité, comme l'encourage le schéma commercial de la CCPDA.**

V.3.2 La structure de l'emploi

• Les secteurs d'activité

Les principaux pôles d'emplois sont Vienne, Roussillon, depuis Saint Vallier, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Romans-sur-Isère, Valence et Saint-Rambert d'Albon.

En 2012, la majorité des établissements situés sur la commune se trouve dans les domaines du commerce, transports et services divers : 54,3%.

L'industrie représente encore 8.7% des établissements et arrive derrière le secteur de la construction (26,1%) et celui de l'administration (10,9%).

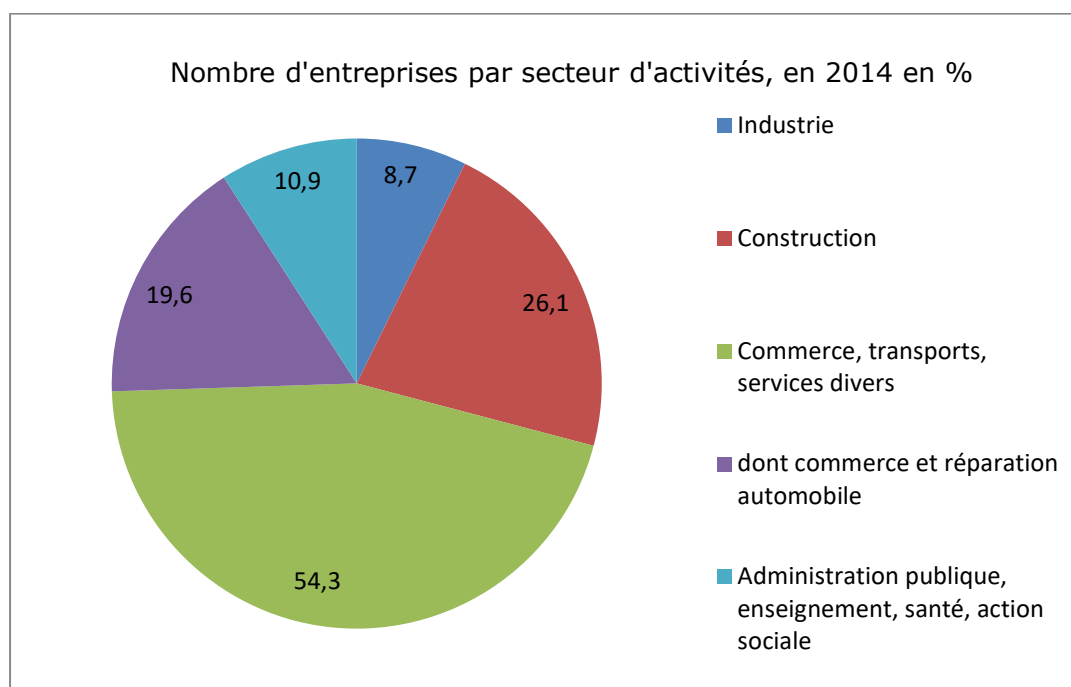


Figure 56 – Nombre d'entreprises par secteur d'activité (Source : INSEE)

On note la création de 8 établissements au 1^{er} janvier 2014. La majorité des établissements créés appartient au domaine du commerce, transports et services divers.

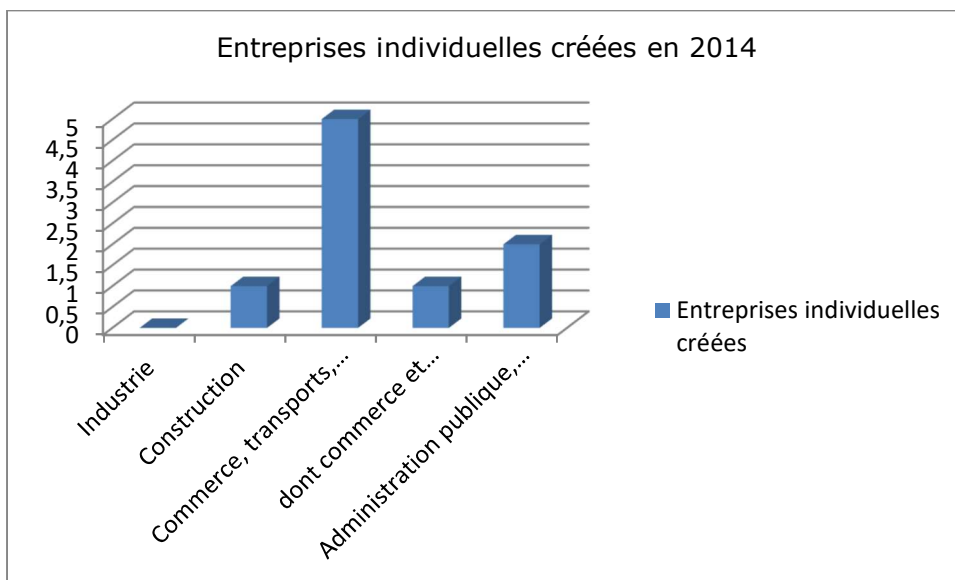
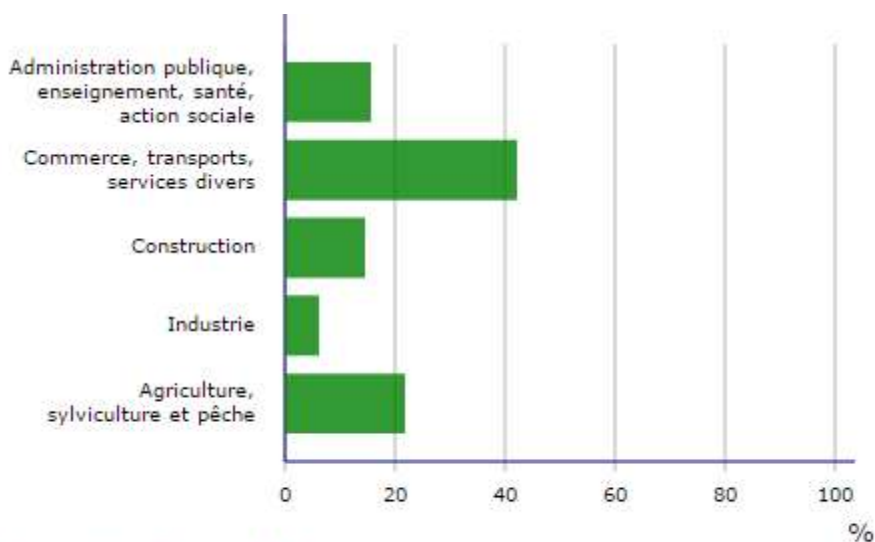


Figure 57 – Nombre d'entreprises par secteur d'activité (hors agriculture) (Source : INSEE)



Champ : ensemble des activités.
 Source : Insee, CLAP.

Figure 58 – Nombre d'entreprises par secteur d'activité (y-compris agriculture) au 31 décembre 2013 (Source : INSEE)

• **L'évolution des catégories socioprofessionnelles**

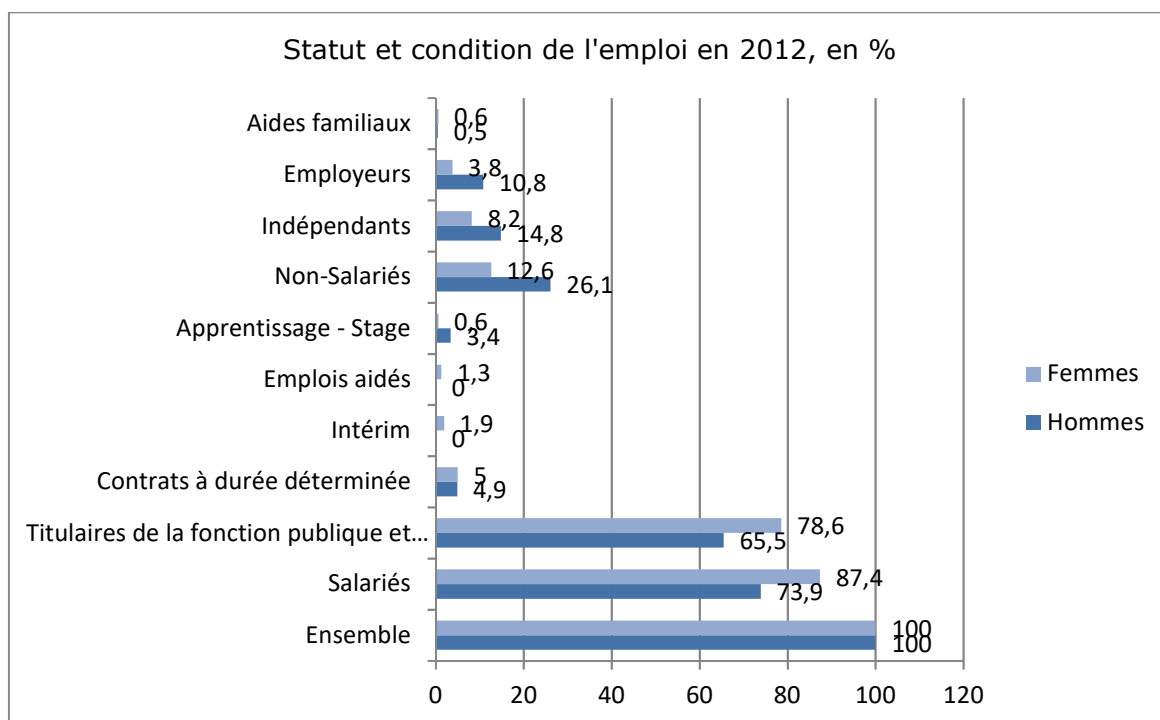
La proportion d'employés et d'ouvriers parmi les actifs est très importante.

La majorité des actifs est salariée (79,8%) : ouvriers, employés ou de professions intermédiaires.

Tableau 14 – Répartition des actifs par statut (Source : INSEE)

	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	100	20,7	43,9
Salariés	79,8	23,9	48,1
Non-salariés	20,2	8,2	27,4

On note également une large majorité de salariés et de titulaires de la fonction publique.

**Figure 59 – Les statuts et conditions d'emploi en 2012 (Source : INSEE)****Tableau 15 – Population par type d'activité (Source : INSEE)**

	2007	2012
Ensemble	510	553
Actifs en %	74,6	73,3
actifs ayant un emploi en %	65,8	66,3
chômeurs en %	8,8	7
Inactifs en %	25,4	26,7
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,6	5,5
retraités ou préretraités en %	8	11,5
autres inactifs en %	10,7	9,7

• **L'emploi :**

➤ Un taux de chômage qui a diminué

Entre 2007 et 2012, le taux de chômeurs a baissé sur la commune, passant de 11.8% à 9,5% en 2012. Au sein de cette tendance, le part des femmes parmi les chômeurs a augmenté, passant de 50% à 55%.

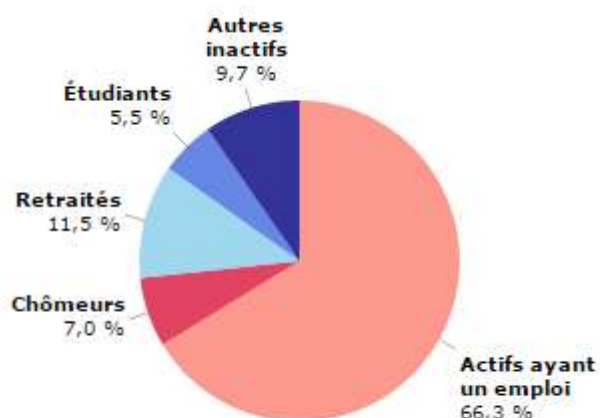
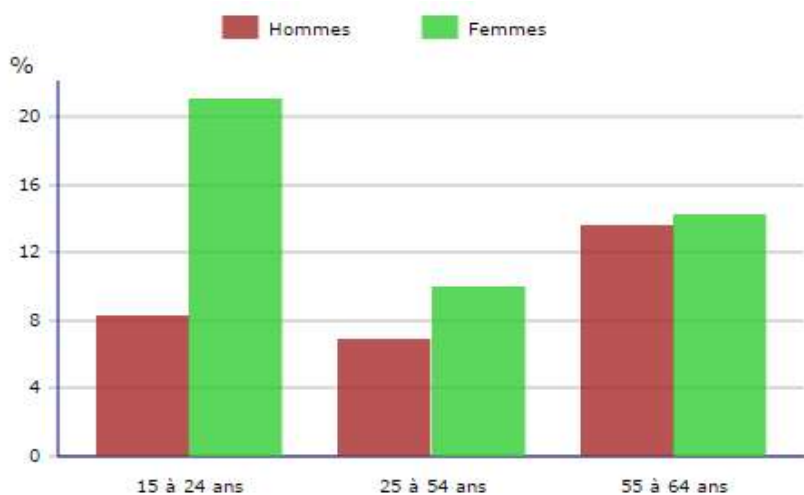


Figure 16 – Population par type d'activité (Source : INSEE)



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Figure 17 – Chômage (au sens du recensement) par tranche d'âge et par sexe (Source : INSEE)

- **Des déplacements domicile-travail qui restent stables**

Le nombre de personnes travaillant directement sur la commune de résidence est resté relativement stable entre 2007 et 2012, représentant 18,4% et 17,7% de la population à ces deux périodes, soit une hausse de trois emplois. Le nombre de personne travaillant dans une autre commune a lui aussi peu augmenté, passant de 81.6% à 82.3%. Ceci laisse à penser que l'impact sur les déplacements domicile-travail est faible.

Tableau 18 – Le lieu de travail des actifs (Source : INSEE)

	2007	%	2012	%
Ensemble	339	100	367	100
Travaillent :				
<i>dans la commune de résidence</i>	62	18,4	65	17,7
<i>dans une commune autre que la commune de résidence</i>	276	81,6	302	82,3
<i>située dans le département de résidence</i>	239	70,4	248	67,7
<i>située dans un autre département de la région de résidence</i>	33	9,7	47	12,7
<i>située dans une autre région en France métropolitaine</i>	5	1,5	6	1,7
<i>située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)</i>	0	0	1	0,3

Enjeux :

- **Maintien, voire développement de l'emploi sur le territoire, à travers l'artisanat, les petits commerces de proximité sur le centre-bourg et les zones d'activité.**

V.3.3 La politique économique intercommunale

Sources : Stratégie et schéma d'accueil en zones d'activités, Communauté de communes Porte de DrômArdèche, février 2018

V.3.3.1. La stratégie d'accueil et d'implantation en zones d'activités

La communauté de communes Porte de DrômArdèche a défini un **schéma des zones d'activités du territoire** afin de permettre de mieux répondre à chaque type d'activités et d'adapter la vocation des sites économiques pour mieux répondre aux besoins des entreprises.

Cette organisation a pour objectif d'apporter une solution d'implantation à chaque entreprise dans une logique de proximité en tout point du territoire tout en limitant les concurrences au sein du territoire. Les liens entre les différents pôles économiques permettent d'organiser le parcours d'entreprise sur le territoire.

La réalisation de ce schéma des zones d'activités est la première étape d'une stratégie plus globale d'offre d'accueil en zone d'activités économiques que la Communauté de communes a souhaité définir pour les 10 prochaines années. Cette étape s'accompagne de la mise en place d'une programmation pluriannuelle d'investissement/aménagement dans les ZA identifiées.

Ce schéma de zones est un document vivant et évolutif qui permet de fixer les priorités d'aménagement.

- **Les principes d'accueil en zones d'activités**

- Une définition de 24 zones d'activités sur Porte de DromArdèche.
- Une priorisation des projets d'extension actés sur les zones d'activités de bassin de vie principalement ;
- Pas de création de nouvelle zone d'activités sur le territoire, hormis besoin spécifique lié à un projet d'entreprise ;
- Identifier des secteurs potentiels de développement économique à moyen et long terme avec le projet de parc métropolitain et un secteur à identifier dans la vallée de la Galaure.

- **Les 4 typologies de zones d'activités économiques**

- Un pôle métropolitain au Nord de Porte de DromArdèche : site majeur porté par une ambition forte avec un poids important en termes d'emplois, d'investissements publics, une très bonne accessibilité (voire multi-modalités), un haut niveau de services ou des espaces dédiés à des filières stratégiques ou innovantes pour des implantations exogènes.
- Des sites « bassin de vie » : qui structure le développement économique à l'échelle de l'EPCI avec une création d'emplois concentrée sur un bassin de vie, une bonne accessibilité, ayant vocation à accueillir plutôt des PME-PMI,
- Des sites « locaux » : Site d'accueil des petites entreprises productives ou artisanales importantes à l'échelle de la commune ou du bassin de vie de proximité, avec des petites superficies de terrains.
- Des sites dits « spécifiques » : tels que l'aérodrome et le site de la Ferrandinière (ancienne friche industrielle).

- **Un fonctionnement par vallée pour assurer un développement économique équilibré du territoire**

- La Vallée du Rhône : Axe privilégié de développement
- La vallée de la Valloire
- La Vallée de la Galaure (dont fait partie Claveyson)

V.3.3.2. Zoom sur les zones d'activités de Claveyson

- **La zone d'activités des Genêts.**

Classé en typologie « local », ce site permet de répondre au besoin et à l'accueil de petites activités artisanales. De petite surface (environ 1,5 Ha), il reste une surface disponible de l'ordre de 4 000 m² pour l'implantation de 2 ou 3 deux entreprises à vocation artisanale.



Figure 60– ZAE Les Genêts (source : CCPDA, Février 2018)

- **La zone d'activités des Serniers**

La zone d'activités des Serniers à Claveyson est aujourd'hui entièrement commercialisée. Cette zone est classifiée comme site de bassin de vie du fait :

- de son accessibilité facile ;
- de ses lots de taille moyenne ;
- de par la nature des entreprises et activités installées : PME -PMI. Entièrement commercialisé, le site accueille aujourd'hui 3 PME PMI.

Cette zone aurait pu représenter un potentiel secteur d'accueil économique dans la vallée de la Galaure à moyen terme ou long terme sur la vallée de la Galaure.

En effet, cette zone au cœur de la vallée de la Galaure fait aussi le lien entre la vallée de la Galaure et les secteurs de l'Hermitage et de l'Herbasse.

De surface raisonnable, le terrain au sud de cet espace aurait pu permettre l'accueil de nouvelles PME-PMI, bénéficiant des infrastructures déjà existantes au sein de la zone d'activités actuelle (voies d'accès facile, équipement...).

Par son positionnement, en bordure de la voie TGV et d'une voirie existante, il n'aurait pas créé de nuisances supplémentaires.

Il aurait permis le maintien d'activités économiques et d'emplois en zone rurale, limitant les déplacements pendulaires.

Soucieux du respect des contraintes environnementales, notamment liées à la ressource en eau, les projets d'implantation sur cet espace auraient été limités aux activités ayant un impact nul sur celle-ci.



Figure 61– ZAE Les Serniers
(source : CCPDA, Février 2018)

Le projet d'extension de la zone d'activités des Serniers est malheureusement abandonné faute de maîtrise foncière possible par la collectivité (condition nécessaire à toute possibilité de développement de zone d'activités).

En effet, la communauté de communes s'est fixé le respect de la règle suivante : « Le changement de destination d'une parcelle agricole pour une extension de zone d'activités implique obligatoirement une maîtrise foncière intercommunale. »

Enjeux :

- **Développement économique local, à travers une offre foncière spécifique.**
- **Optimisation de l'utilisation des zones d'activité existantes (densification qualitative), et notamment de la zone des Genêts qui dispose d'une capacité d'accueil pour de petites activités artisanales.**

V.4. L'agriculture

Sources : AGRESTE, recensement agricole de 2010, INAO [en ligne] <http://www.inao.gouv.fr> et Le Claveysonnais, Direction Départementale des Territoires de la Drôme, POS actuel et Conseil Municipal

- **Identification des enjeux territoriaux agricoles et caractérisation de la dynamique agricole – état des lieux**

L'agriculture, et toutes ses composantes, est un élément fondamental de l'économie et du paysage de Claveyson. Il s'agit d'une activité économique majeure sur le territoire.

Il existe des productions diversifiées, on retrouve, par exemple, du maraichage, de l'arboriculture fruitière, comme la production d'abricots (mais aussi pêches, cerises, noix, châtaigne) dans le haut du village alors que le bas est davantage occupé par des céréales, des truffiers, des plantes médicinales, de l'élevage en plein air (ovins, porcins, etc.) ainsi que de l'élevage hors sols (lapins).

Des ruches sont également présentes sur le territoire de la commune et deux exploitations agricoles vivent de l'élevage équin (pension, insémination, dressage, cours d'équitation, etc.).

On retrouve 22 agriculteurs sur la commune, dont 3 qui ont leur siège d'exploitation à l'extérieur de la commune. On trouve également des propriétaires de chevaux.

Le dynamisme du milieu agricole local s'illustre par la mise en place d'une association qui a mis en place un système de vente en circuit-court, ainsi que deux exploitations d'agriculture biologique qui vend des produits exclusivement en circuit-court, dont une spécialisée en maraichage.

Parallèlement, la Communauté de communes a mené un diagnostic agricole sur son territoire et trois axes ont été définis, permettant de mettre en lumière les enjeux prioritaires sur le secteur :

- Assurer la pérennité des sièges d'exploitation
- Permettre le développement d'une agriculture encore plus respectueuse de l'environnement (importance de la préservation de la ressource eau)
- Soutien des initiatives de circuits-courts et de production locale.

La superficie agricole utilisée par les exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune en 2010 est de 592 hectares. Elle était de 809 hectares en 2000 et de 932 hectares en 1988.

Cette diminution peut trouver plusieurs explications :

- l'exploitation d'une partie du foncier agricole communal par des exploitations extérieures,
- la consommation foncière par l'urbanisation,
- la mise en place de parcs à chevaux,
- le développement de friches ou de forêts.

Les collines sablo-gréseuses et molassiques comportent des secteurs dont les sols présentent des caractéristiques hétérogènes. Ainsi :

- Sur les collines de pente moyenne à forte existent des sols peu épais et discontinus, constitués de matériaux sableux ou irrégulièrement consolidés en dalles gréseuses. L'érosion vient sans cesse rajeunir les sols par décapage, de sorte que les sols peu évolués dominent largement. Ces collines sont le domaine des bois et des taillis de chênes ;

- Sur les replats et les pentes faibles, les processus d'érosion sont limités et permettent la conservation d'un manteau plus ou moins constant d'altération se présentant sous la forme d'un limon ou d'un sable argileux, associé à des sols de profondeur irrégulière, faciles à travailler à faibles réserves en eau et en éléments minéraux, sensibles à l'érosion. Les sols présentent des caractères qui les situent entre les sols bruns modaux et les sols bruns faiblement lessivés. Le développement de l'irrigation peut y favoriser l'implantation d'une agriculture spécialisée axée sur les cultures légumières de plein champ (asperge, poireau, ail, oignon), de même que les pépinières.

L'irrigation est très développée sur le territoire et concerne quasiment toutes les parcelles de grandes cultures. Quelques parcelles de vergers sont également irriguées (nord des Escoffers et nord de st-Andéol par exemple). Les zones les plus déficitaires en eau bénéficiant de ce traitement se situent majoritairement dans la grosse moitié ouest, plaine marquée par le passage de la LGV. Les zones cultivées au niveau des Combes du sud-est du territoire ne sont pas concernées par l'irrigation.

- **Les données RGA 2010 sur la commune :**

- La surface agricole utilisée communale : 592 ha en 2010,
- 31 exploitations en 2010, 22 exploitations signalées par le CAUE en 2014
- 462 ha terres labourables (représentant environ un quart de la SAU),
- Des cultures permanentes représentant 78 hectares,
- Une part importante d'élevage

Tableau 19 – L'activité agricole (Source : RGA2010)

Années	Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel	Superficie agricole utilisée en hectare	Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments	Orientation technico-économique de la commune	Superficie en terres labourables en hectare	Superficie en cultures permanentes en hectare	Superficie toujours en herbe en hectare
2010	31	36	592	363	Polyculture et polyélevage	462	78	41

- **Identification et caractérisation des exploitations et des lieux d'activités, contraintes, perspectives de développement**

L'activité agricole connaît une augmentation des surfaces cultivées, corrélée à une diminution de la surface enherbée ainsi qu'une diminution du nombre d'exploitants.

Le CAUE précise que l'on retrouve 22 agriculteurs sur la commune, dont trois qui ont leur siège d'exploitation à l'extérieur de la commune, 31 exploitations agricoles avaient leur siège sur la commune.

- **Les labels :**

- AOP « Picodon » concernant la totalité du département de la Drôme
- Les IGP viticoles « Collines rhodaniennes », « Comtés Rhodaniens », « Drôme », « Méditerranée »
- Les IGP « Volailles de la Drôme », « Pintadeau de la Drôme »
- Travail en cours sur la création d'une IGP « Truffe des collines ».

• **Les évolutions des espaces agricoles**

La commune a vu la SAU des exploitations communales se réduire de près de 340 hectares entre 1988 et 2010, soit presque le tiers de ses surfaces agricoles valorisées dont une grande partie de superficie de terres labourables, plus productives, couplées à une perte moindre de surface enherbée.

Précisons toutefois que l'essentiel de ces surfaces restent agricoles et exploitées par des exploitations ayant leur siège à l'extérieur du territoire.

Les surfaces déclarées à la PAC en 2014 montrent qu'il y a encore des surfaces enherbées et que les grandes cultures gagnent du terrain, malgré une baisse des terres arables sur la commune.

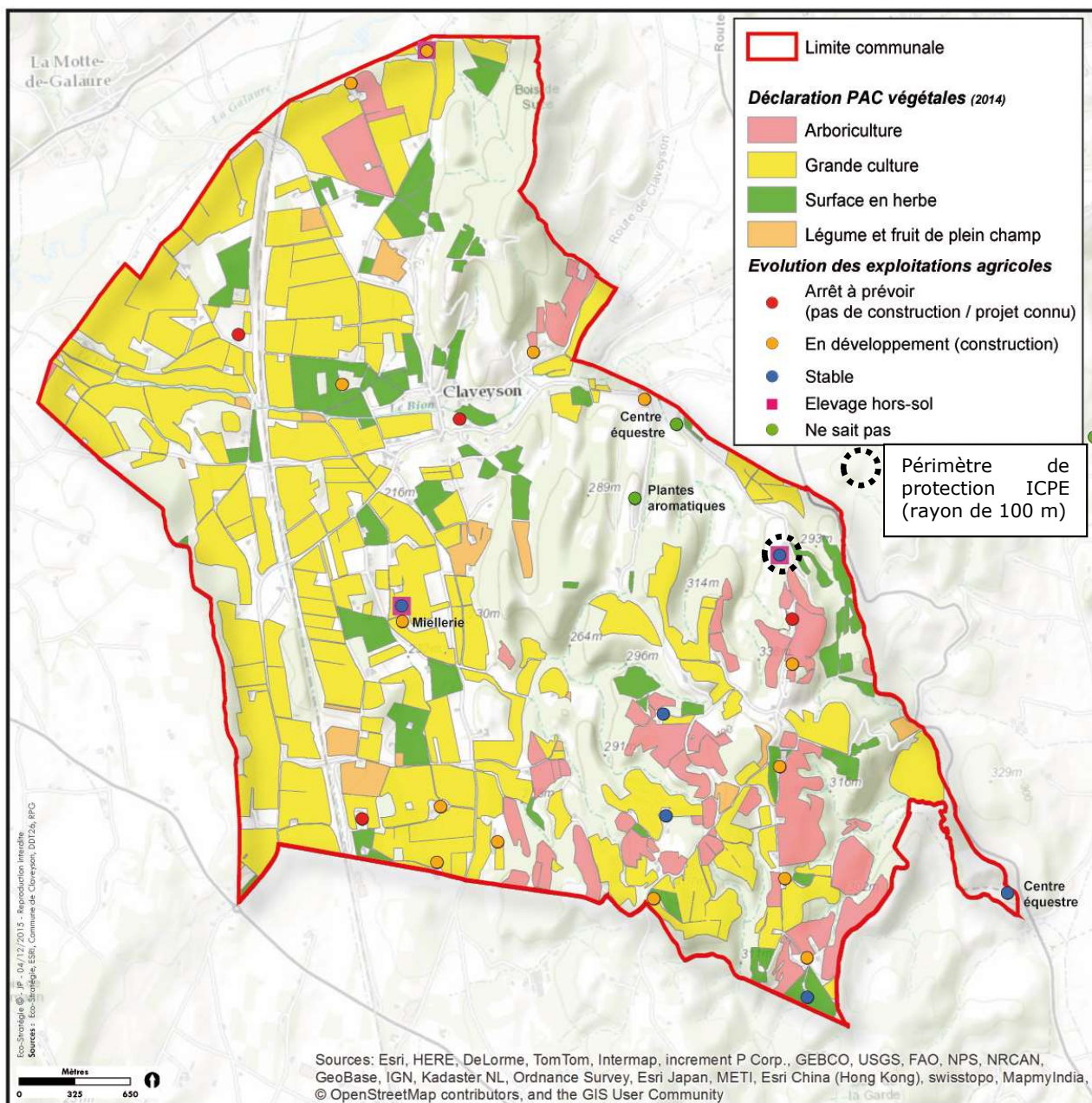


Figure 62– Surfaces déclarées à la PAC en 2014 et positionnement des exploitations agricoles sur leur développement (source : Mairie ; il est précisé que ces données peuvent évoluer)

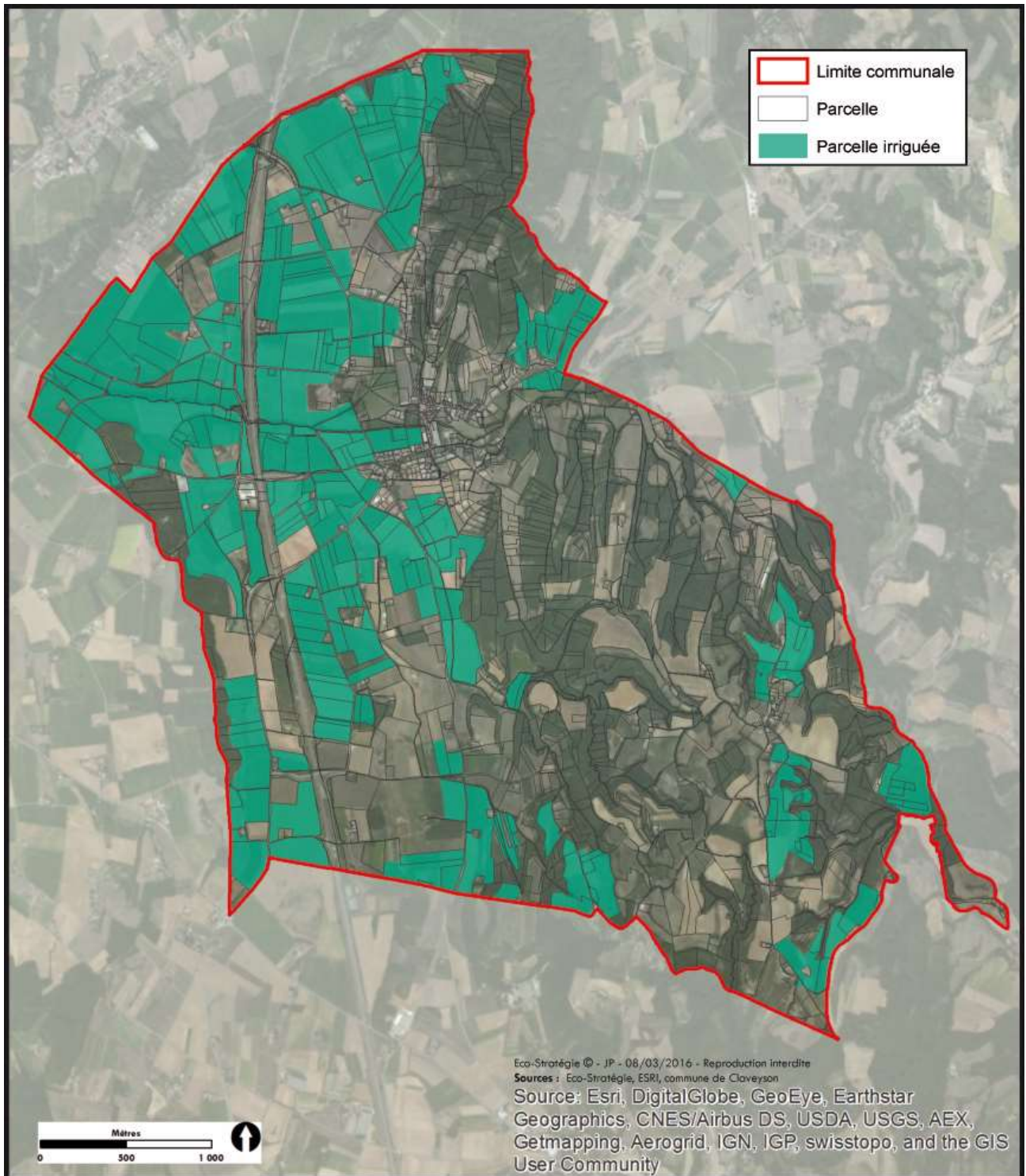


Figure 63 – Parcelles irriguées sur la commune (source : Mairie)



Photographies 67 et 68 –Les espaces agricoles à Claveyson (Source : ECO-STRATEGIE le 10 octobre 2015)



Photographie 69 –Le bâti agricole et son insertion dans le paysage (Source : ECO-STRATEGIE le 10 octobre 2015)



Photographie 70 –Les espaces cultivés à Claveyson (Source : ECO-STRATEGIE le 10 octobre 2015)

- **Agriculture et urbanisme**

L'augmentation significative de la population de la commune ces dernières années, l'étalement urbain, la réalisation de projets tel que le TGV, le développement des chevaux de loisirs, ont grignoté les espaces agricoles, qu'il faut aujourd'hui préserver.

Enjeux principaux :

- **Préservation des surfaces agricoles et en priorité les surfaces arables,**
- **Diversification de l'activité agricole en permettant l'agritourisme,**
- **Priorisation de l'utilisation des réserves d'eau,**
- **Confortement des dynamiques locales de circuit-courts valorisées sur la commune.**

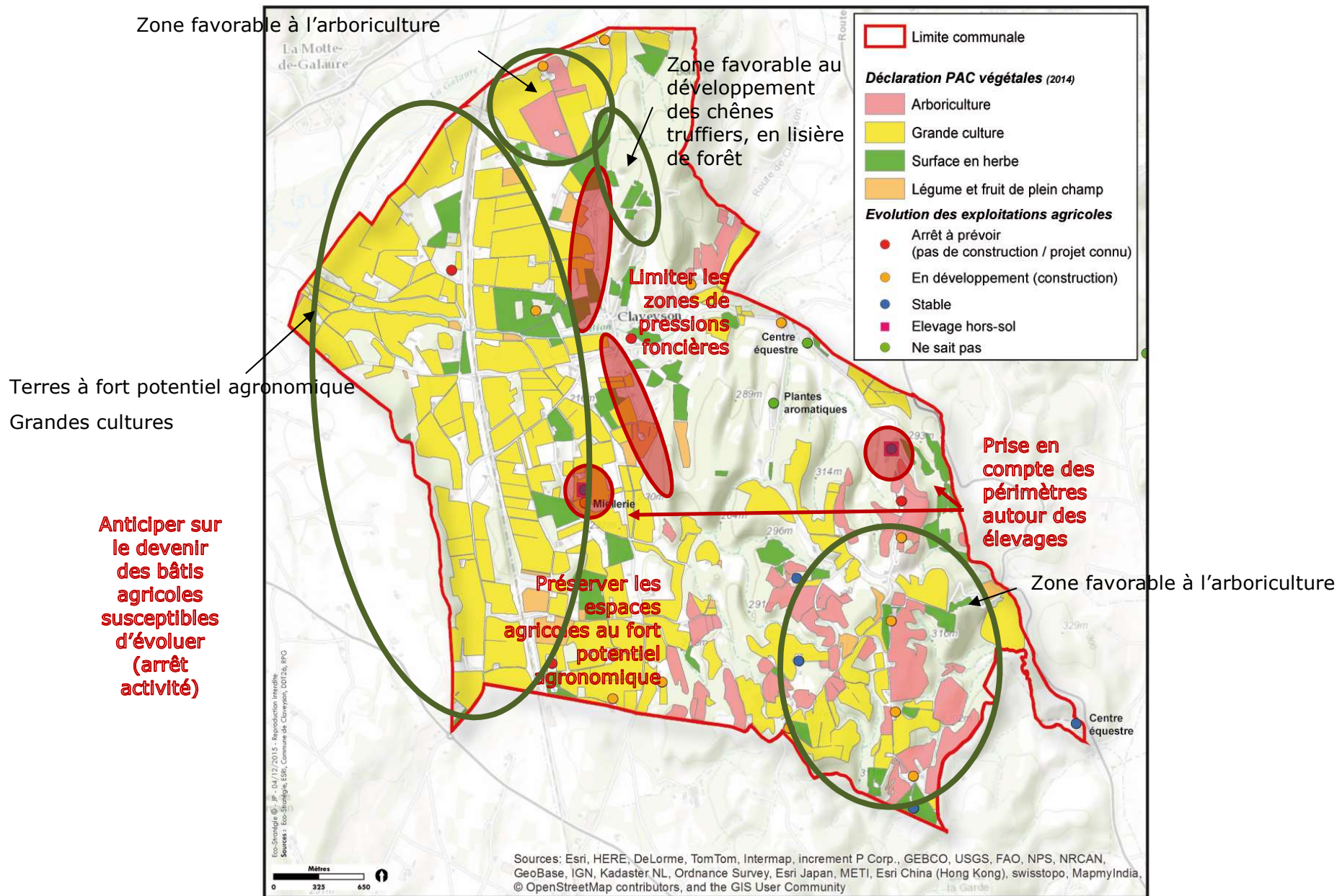


Figure 64 – Carte de synthèse des principaux enjeux agricoles

V.5. L'activité touristique

La commune a de nombreux atouts sur le plan touristique :

- **Un bourg qui s'inscrit dans un environnement naturel intéressant**

La commune de Claveyson se trouve dans la Drôme des collines, entre la Provence et l'Ardèche verte, alternant entre plaines, forêts et reliefs.

Les atouts touristiques du territoire dans lequel la commune s'inscrit sont nombreux, complétant les panoramas et environnements naturels présents sur la commune, qui invitent à la promenade.

- **De nombreuses animations dans les environs :**

- Des associations actives sur la commune, lesquelles proposent des animations tout au long de l'année
- De nombreux marchés de producteurs sur le territoire
- Un cinéma actif, à Saint Vallier
- Des médiathèques qui proposent de nombreuses animations (jeux, expositions, etc.),
- La salle Désiré Valette, à Saint-Vallier, qui accueille de nombreux spectacles
- Le trail des collines, événement sportif qui se déroule à Saint-Barthélémy-de-Vals
- Espace des collines à Saint Donat
- Lac des Vernets et de Champos

- **Des circuits de randonnée**

La découverte de la nature est un atout majeur sur la commune, mais également sur le territoire de l'intercommunalité et plus largement sur la Drôme.

On trouve sur la commune :

- Le chemin des sables, boucle de 18km qui permet de découvrir le territoire communal
- La grande ronde des panoramas, parcours entre Claveyson, Saint Andéol, Ratières, Bathernay, Saint Avit et la forêt de Suze (parcours non officiel)
- Le 8 de la Galaure (10 communes, 51km)
- Etc.

Sur le territoire de l'intercommunalité et communes voisines :

- La grande boucle des Collines, itinéraire de 165 km sur la Drôme des collines, avec 8 portes d'entrées différentes
- Les 12 boucles sur le secteur de l'Ardèche verte voisine
- Un circuit pédestre à Manthes (8km)

Un maillage piéton avec la vallée de la Galaure est prévu via un circuit de randonnée.

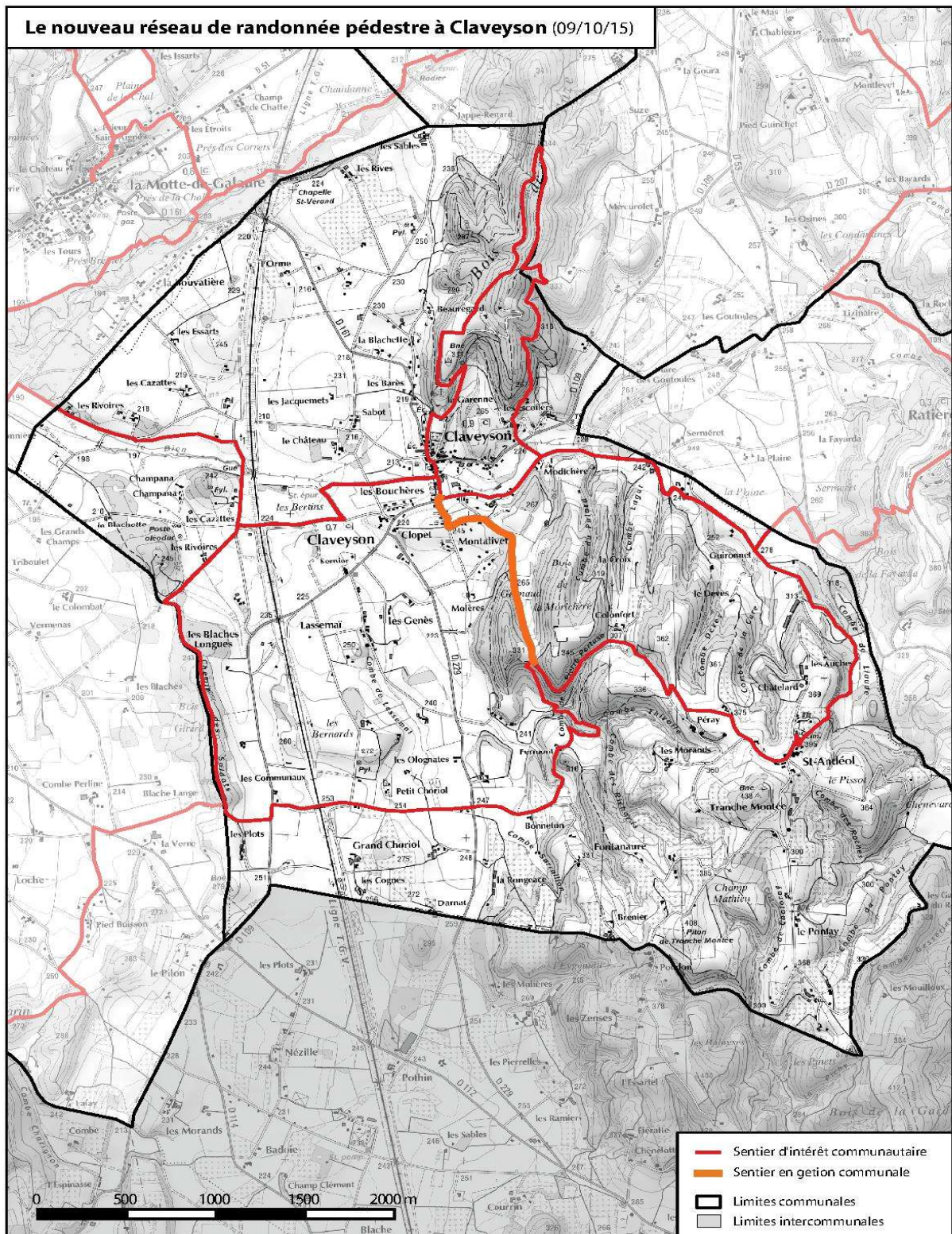


Figure 65 – Le réseau de randonnées sur la commune de Claveyson

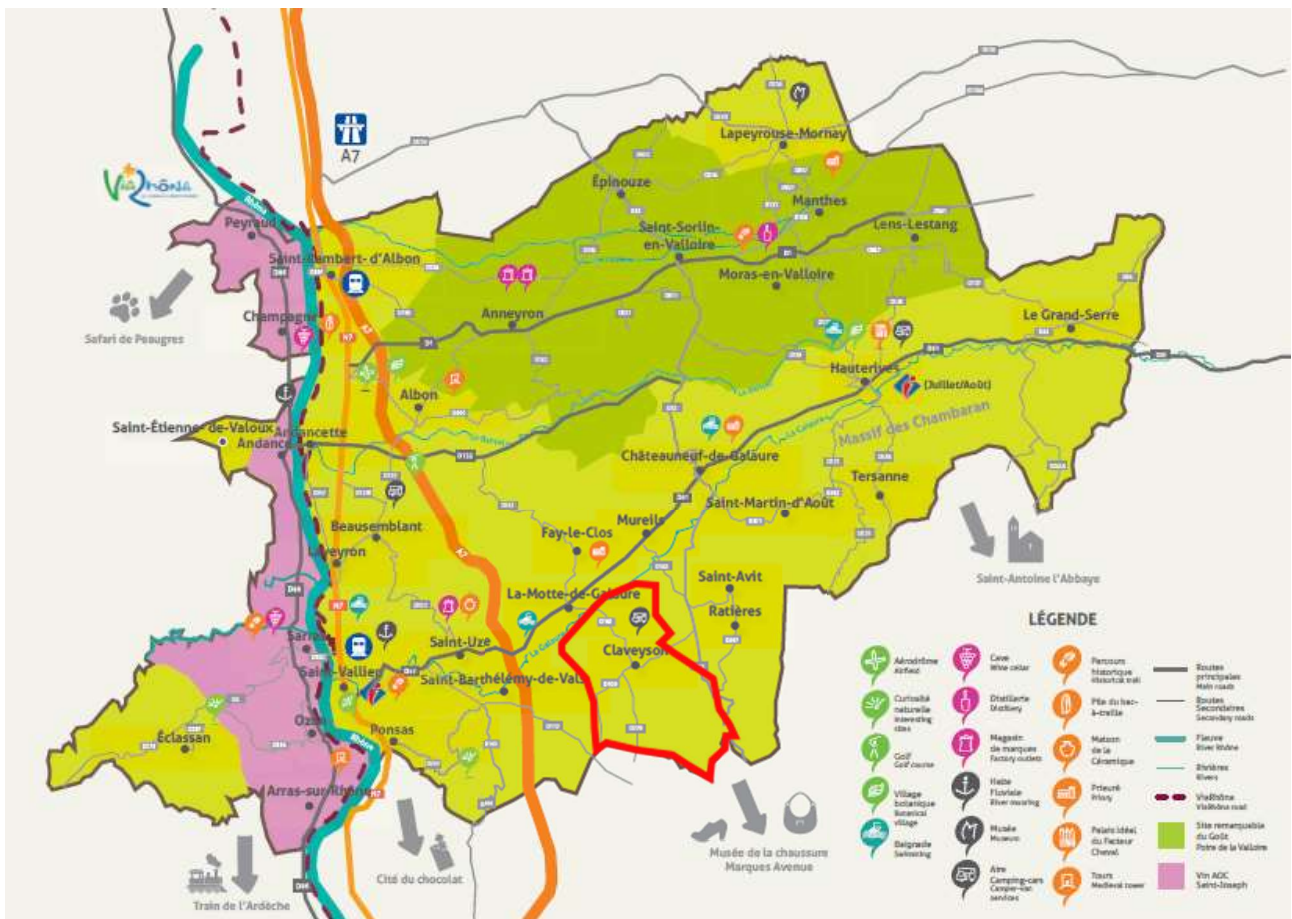


Figure 67 - Carte des éléments touristiques englobant Claveyson (Source : Office de tourisme, <http://www.pleincoeurtourisme.com/>)

• **De nombreuses activités de loisirs nature/plein Air**

- La Via Rhôna, qui longe le Rhône tout en offrant des balades douces et de jolis points de vue
- Les labyrinthes d'Hauterives
- Les « roches qui dansent », curiosités géologiques à Saint Barthélémy-de-Vals
- Le lac des Vernets, à Saint Barthélémy-de-Vals
- Un site d'accrobranches à Saint Donat
- Etc.



Photographies 71 et 72 – Les Labyrinthes d'Hauterives, à gauche et les Roches qui dansent, à droite (Source : Office de tourisme <http://www.pleincoeurtourisme.com>)

Enjeux :

- **Poursuite et dynamisation du développement touristique en lien avec l'intercommunalité**